

# Projet de loi de finances pour 2005

État récapitulatif  
des crédits de toute nature  
qui concourent  
à l'action extérieure de la France



## Table des matières

<b>Note préliminaire</b>	<b>5</b>
<b>Présentation synthétique</b>	<b>7</b>
L'action extérieure	8
L'animation des services	12
Cartes : effectifs des services administratifs français à l'étranger	21
Les dépenses d'intervention	23
Tableaux de synthèse sur les crédits de l'action extérieure	27
<b>Présentation par type d'action</b>	<b>31</b>
Crédits de toute nature concourant sous une forme multilatérale et bilatérale à l'action extérieure de la France	33
Crédits concourant à l'action européenne de la France	87
Crédits concourant à l'action culturelle de la France à l'étranger	99
Crédits concourant au développement de la langue française et à la défense de la Francophonie	107



## **Note préliminaire**

---

1. L'article 107 de la loi de finances pour 1983 demande au Gouvernement de présenter chaque année, en annexe à la loi de finances, trois états retraçant respectivement les crédits de toute nature concourant, sous une forme multilatérale et bilatérale, à l'action extérieure de la France, les crédits consacrés à l'action européenne de la France, ainsi que les crédits concourant à l'action culturelle de la France à l'étranger.

L'article 102 de la loi de finances pour 1987 demande au Gouvernement de présenter chaque année, en annexe à la loi de finances, un état des crédits concourant au développement de la langue française et à la défense de la Francophonie.

2. À compter du projet de loi de finances pour 1997, et conformément à la demande du Premier ministre, ces quatre annexes ont été rénovées, regroupées dans un seul document et précédées d'une présentation générale de l'action extérieure, telle qu'elle peut être appréhendée à partir des inscriptions budgétaires.

## **Présentation synthétique**

---

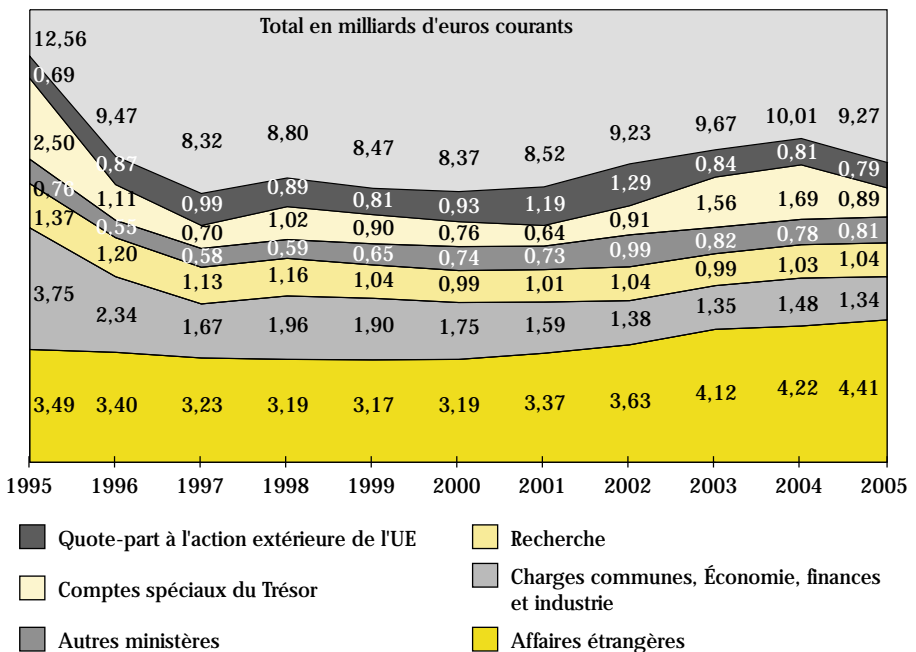
## L'ACTION EXTÉRIEURE

Ce document recense les dépenses d'action extérieure selon plusieurs éclairages, en distinguant :

- la ventilation des dépenses entre action multilatérale et action bilatérale ;
- les dépenses qui concourent à l'action européenne de la France ;
- les dépenses destinées à l'action culturelle ;
- les crédits qui concourent au développement de la langue française et à la défense de la Francophonie.

L'aide au développement est présentée plus spécifiquement dans une autre annexe au projet de loi de finances.

### Évolution du budget d'action extérieure de la France depuis 1995



**En 2005, les crédits consacrés à l'action extérieure s'élèveront à 9,27 Mds€** contre 10,01 Mds€ en LFI 2004. Sur ces crédits, 788 M€ correspondent à la part de la contribution française au budget communautaire affecté à l'action extérieure de l'Union européenne, elle-même en diminution de - 2,7 % par rapport à 2004.

Hors sa quote-part à l'action extérieure de l'Union européenne, **la France consacra 8,48 Mds€ à son action extérieure dont 3,84 Mds€, soit 45 % ; sous forme bilatérale et 2,96 Mds€, soit 35 %, sous forme multilatérale, tandis que le solde de 1,68 Md€, soit environ 20 % représente le coût d'animation des services.**

L'action menée par la France **dans les pays membres de l'Union européenne** en 2005 atteindra 1,99 Md€ et 23 % de ses dépenses d'action extérieure (2,78 Mds€ en incluant sa quote-part à l'Union européenne) ; les crédits consacrés à l'action culturelle s'élèveront à près de **1,36 Md€**, et celles concourant au développement de la **langue française et à la défense de la Francophonie s'établiront à 0,88 Md€.**

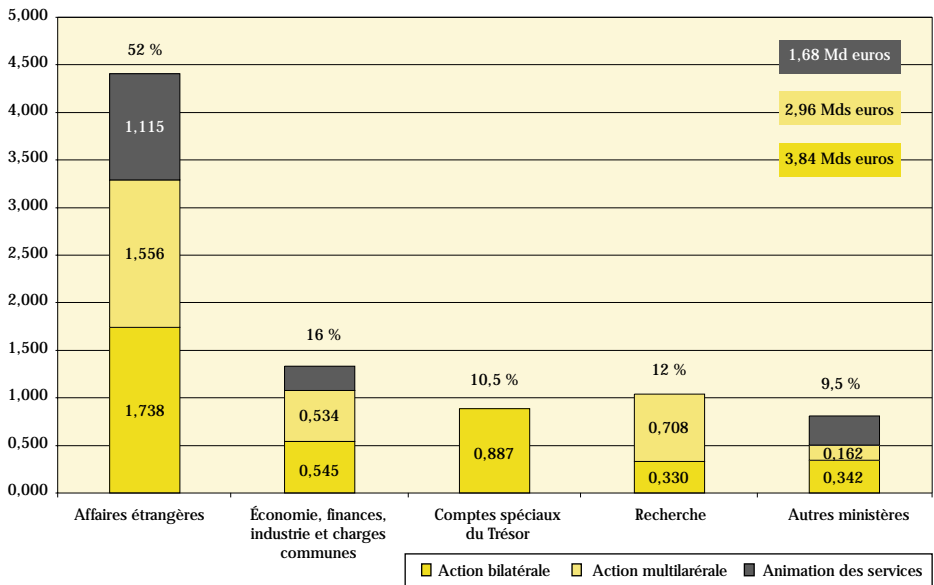


**Les principaux ministères acteurs de l'action extérieure et leurs priorités pour 2005**

Les crédits concourant à l'action extérieure de la France sont répartis sur 26 sections budgétaires. Toutefois, les principales évolutions se concentrent sur les **quatre sections budgétaires qui représentent près de 83 % des dépenses : Affaires étrangères, Économie, finances et industrie, Comptes spéciaux du Trésor et budget civil de recherche et développement (BCRD), pour sa part inscrite au ministère de la recherche.**

**Action extérieure de la France PLF 2005 (hors quote-part UE)**

(Crédits en Mds d'€)



Source : PLF 2005 ministères concernés.

Le budget du ministère des affaires étrangères s'établit en PLF 2005 à 4 408,59 M€ en progression de 4,36 % par rapport aux crédits ouverts en loi de finances pour 2004. Sa part dans le budget de l'État passe ainsi de 1,49% à 1,53 %. Ce budget prend en charge toutes les priorités de la politique étrangère de la France. Il traduit, en particulier, les grands axes de l'action internationale de la France développées plus loin :

- **Poursuivre nos efforts en matière d'aide publique au développement**, conformément aux objectifs fixés par le président de la République de porter le niveau de l'Aide publique au développement (APD) à 0,5 % du Revenu national brut (RNB) en 2007. En 2005, le niveau de l'APD atteindra ainsi 0,44 % du RNB. Cette augmentation du niveau de notre aide au développement n'aura toutefois que des incidences limitées sur les dépenses de l'État. En effet, les dettes des pays les plus pauvres qui font partie de la politique d'aide publique au développement n'ont pas de traduction budgétaire même si elles pèsent sur les déficits publics.

■ **Affirmer le rayonnement linguistique et culturel de la France** grâce à la préservation, voire l'augmentation, des crédits participant à cet objectif. Ainsi, en 2005, la restructuration du réseau de nos établissements culturels et de recherche sera poursuivie, l'appui aux investissements des Alliances françaises progressera et une mesure nouvelle de 7,5 M€ permettra d'augmenter les bourses et, par là même, notre influence dans les pays émergents. Enfin, le maintien des crédits consacrés aux opérateurs audiovisuels permettra, par redéploiement, d'améliorer notre soutien à des opérateurs prioritaires, notamment dans le Maghreb.

■ **Poursuivre la réforme du droit d'asile.** Afin de mener celle-ci à bien et d'absorber au plus vite les stocks de dossiers en attente, la dotation de l'OFPRA augmente de 18 % en 2005. Cette augmentation permettra notamment le recrutement de 125 contractuels et le financement du déménagement de la Commission du recours des réfugiés.

■ **Améliorer la sécurité des Français à l'étranger.** Afin de s'adapter à un contexte mondial de plus en plus dangereux et incertain, la dotation dédiée à la sécurité des Français à l'étranger augmente de 14 % en 2005.

■ **Promouvoir l'Europe et les institutions européennes.** Les crédits consacrés à la promotion de l'Europe progressent de 69 %, passant de 5,9 à 10 M€. Ils permettront de consolider la desserte aérienne de Strasbourg et de financer la campagne civique pour le référendum sur le traité constitutionnel.

Les crédits du **ministère de l'économie, des finances et de l'industrie**, ceux des charges communes et des comptes spéciaux du Trésor concourant à l'action extérieure, notamment pour l'aide aux pays en voie de développement, s'élèvent ensemble à 2,22 Mds€ dans le projet de loi de finances pour 2005.

L'effort consenti dans le PLF 2005 permet de poursuivre l'aide bilatérale et multilatérale et la mise en œuvre de l'Initiative PPTTE (pays pauvres très endettés) en concourant également à la réalisation de l'objectif d'augmentation de 50 % en cinq ans de l'aide aux pays en développement, fixé par le Gouvernement.

L'aide bilatérale gérée par l'AFD est placée sous la tutelle conjointe des ministères des affaires étrangères et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Elle comprend notamment :

- 110 M€ au titre des dons destinés à financer des projets de développement économique et social dans les pays de la ZSP, inscrits au budget du ministère des affaires étrangères ;
- 275 M€ pour les différents instruments de prêts-projets gérés par l'AFD, inscrits au budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Au total, les ressources budgétaires consacrées à l'aide-projet de l'AFD s'élèvent à 385 M€.

En dehors de la zone d'intervention de l'AFD, les protocoles financiers sont désormais centrés autour de trois outils principaux :

- Une « réserve pays émergents » destinée à des opérations stratégiques à fort effet de levier ou à des cofinancements. Cette dotation retracée par le CST n° 903-07 chapitre premier fait désormais l'objet d'une inscription d'autorisations de programme ;
- Le volet « études amont » du Fonds d'aide au secteur privé ; le volet « aide en capital » qui intervient sous forme d'appuis directs, d'appuis en fonds propres ou encore de garanties contre le risque commercial.
- Les moyens consacrés aux opérations d'annulation et de rééchelonnement de la dette des pays en développement permettent la poursuite d'un important effort d'amélioration des conditions de traitement de la dette en Club de Paris, en particulier au profit des pays de la Zone franc.

**Les crédits du budget civil de recherche et développement consacrés à l'action extérieure** inscrits sur le budget de la recherche (hors crédits de recherche encore imputés sur le budget des affaires étrangères) **s'élèvent à 1,04 Mds€ en PLF 2005, en augmentation de 12,1 M€ (+ 1,18 %) par rapport à la LFH 2004.**

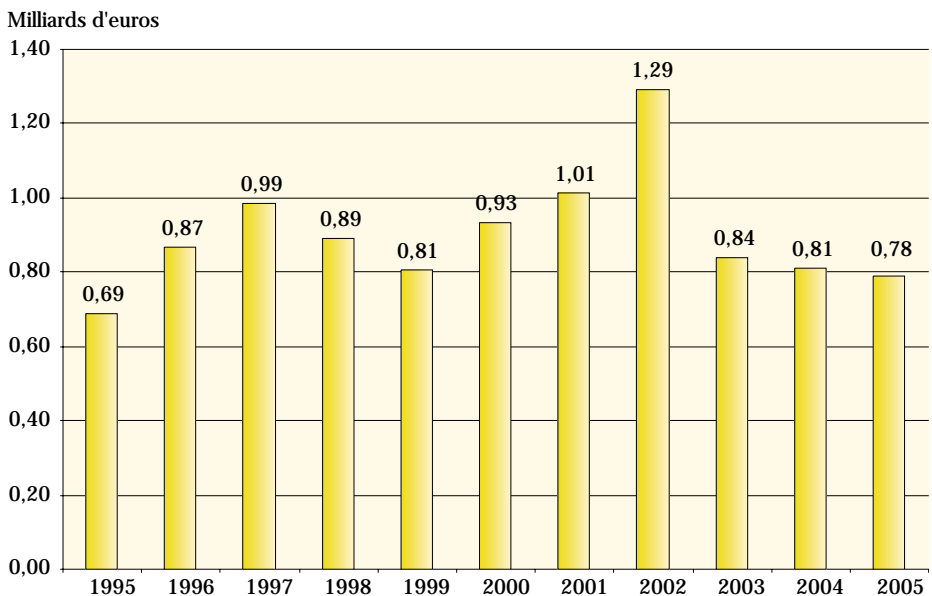
Parmi les autres contributeurs à l'action extérieure de la France, il convient de mentionner les **ministères de la défense avec 264,88 M€, de l'éducation nationale (hors recherche) avec 109,42 M€, de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer pour un montant global de 85,83 M€, de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales avec 39,94 M€, et de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales avec 61,61 M€.**

Les autres crédits concernent l'action extérieure des ministères de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, de la justice, de l'écologie et du développement durable, de l'outre-mer, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ainsi que du secrétariat d'État aux anciens combattants, des services du Premier ministre et du budget annexe de l'aviation civile.

### ***L'action extérieure et l'Union européenne***

Compte tenu du taux de contribution de la France au budget communautaire, l'action extérieure de l'Union européenne devrait représenter une charge de près de 788 M€ pour notre pays en 2005.

### **Évolution depuis 1995 de la quote-part française des crédits d'action extérieure de l'UE**



## L'ANIMATION DES SERVICES (1,66 Md€)

La mise en œuvre de la politique extérieure à l'étranger repose sur des réseaux nombreux et variés, placés sous la responsabilité des ambassadeurs. Cette responsabilité, fixée depuis l'arrêté du 22 messidor An VII, a été régulièrement confirmée, notamment par le décret du 1<sup>er</sup> juin 1979 et la circulaire du 8 juin 1979 complétés récemment par deux circulaires, des 8 novembre 1993 et 17 juillet 1995, relatives à la coordination de l'action extérieure et aux pouvoirs des ambassadeurs.

**Sur les 26 sections budgétaires de la loi de finances qui concourent à l'action extérieure, 12 intègrent des coûts de fonctionnement** d'un réseau à l'étranger. Il s'agit de celles qui retracent les budgets des ministères suivants : affaires étrangères (ambassades, consulats, services de coopération et d'action culturelle), alimentation, pêche et affaires rurales (conseillers agricoles), anciens combattants (conseillers spécialisés), économie, finances et industrie (missions d'expansion économique, agences financières du Trésor, paeries), intérieur, sécurité intérieure et libertés locales (bureaux du service de coopération technique internationale de police), travail, santé et cohésion sociale (conseillers spécialisés), défense (attachés d'armement et de défense), équipement, aménagement du territoire et enseignement supérieur.

### *Les effectifs concourant à l'action extérieure*

L'animation et la mise en œuvre de la politique extérieure repose en 2004 sur **un effectif total à l'étranger de 32 027 agents** (dont 23 697 recrutés localement) dans les services des différents réseaux administratifs. Les effectifs budgétaires de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères s'élevaient quant à eux à 3 854 agents en 2004 (hors personnel militaire).

L'enquête du Comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger (CIMEE) indique qu'en 2001 (données 2002 non encore disponibles) les effectifs d'administration centrale concourant à l'action extérieure de la France s'établissaient à 6 800 agents tous ministères confondus), parmi lesquels 58 % (3 969 agents) appartenaient au ministère des affaires étrangères.

**Le réseau administratif à l'étranger**, tous ministères confondus, reposait en 2004 sur les compétences de **8 330 agents expatriés**, sur la base des déclarations des ministères concernés.

Les effectifs budgétaires du réseau du ministère des affaires étrangères s'élevaient en LFI 2003 à 5 416, pour passer à 5 366 en LFI 2004 et s'établir, en PLF 2005, à 5 260.

	LFI 2004 Effectifs budgétaires (à l'étranger)	Part	Suppressions brutes	Créations	Évolution nette pour 2005 Solde (2)		Traduction budgétaire pour 2005 (coût moyen pondéré en euros)
					En effectifs	En %	
Affaires étrangères	5 366	64,4 %	- 111	+ 5	- 106	- 1,98 %	- 10 137 208
Économie, finances et industrie	1 626	19,5 %	- 67	+ 37	- 30	- 1,85 %	+ 9 088 175
Équipement							
dont :	116	1,4 %	- 3	+ 1	- 2	- 1,72 %	- 15 586
<i>Services communs et urbanisme</i>	12	0,1 %					
<i>Aménagement du territoire</i>	28	0,3 %					
<i>Tourisme</i>	69	0,8 %	- 3	+ 1	- 2	- 2,90 %	- 15 586
<i>Mer</i>	7	0,1 %					
Justice	26	0,3 %	0	0	0		
Culture et communication	6	0,1 %					
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	170	2,0 %	- 2	+ 8	+ 6	+ 3,53 %	+ 714 376 €
Emploi, travail et cohésion sociale	5	0,1 %					
Santé, famille et protection sociale	28	0,3 %					
Défense	964	11,6 %	- 27	+ 117	+ 90	+ 9,34 %	+ 6 568 489
Budget annexe de l'Aviation civile	23	0,3 %					
<b>Total</b>	<b>8 330</b>	<b>100 %</b>	<b>- 213</b>	<b>+ 169</b>	<b>- 44</b>	<b>- 0,53 %</b>	<b>+ 6 202 660 €</b>

### Détail de l'évolution des emplois par catégories :

#### Affaires étrangères

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
<b>Titulaires (par catégorie)</b>						
<b>A</b>	908	- 1	+ 5	+ 4	+ 0,44 %	+ 57 298
<b>B</b>	927	- 18		- 18	- 1,94 %	- 1 830 324
<b>C</b>	2 157	- 27		- 27	- 1,25 %	- 2 103 714
<b>Contractuels</b>	1 374	- 65		- 65	- 4,73 %	- 6 260 464
<b>TOTAL</b>	<b>5 366</b>	<b>- 111</b>	<b>+ 5</b>	<b>- 106</b>	<b>- 1,98 %</b>	<b>- 10 137 208</b>

#### Économie, finances et industrie

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
<b>Titulaires (par catégorie)</b>						
<b>A</b>	460	- 8	+ 37	+ 29	+ 6,30 %	nc
<b>B</b>	99					
<b>C</b>	181	- 55		- 55	- 30,39 %	nc
<b>Contractuels</b>	886	- 4		- 4	- 0,45 %	nc
<b>TOTAL</b>	<b>1 626</b>	<b>- 67</b>	<b>+ 37</b>	<b>- 30</b>	<b>- 1,85 %</b>	<b>+ 9 088 175</b>

#### Équipement (toutes sections sauf aménagement du territoire et budget annexe de l'aviation civile)

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
<b>Titulaires non ventilé</b>						
<b>A</b>	29					
<b>B</b>	2					
<b>C</b>						
<b>Contractuels</b>	76	- 3	+ 1	- 2	- 2,63 %	- 15 586
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>- 3</b>	<b>+ 1</b>	<b>- 2</b>	<b>- 2,63 %</b>	<b>- 15 586</b>

NB : Le METLTM met en œuvre une politique de positionnement de ses agents en Europe et à l'international, qui s'inscrit dans une stratégie globale d'« influence » de la France et de participation à sa diplomatie économique. Au 31 décembre 2003, les effectifs du METLTM travaillant à l'international étaient de 210 agents (hors section Tourisme et agents d'administration centrale, mais y compris aviation civile et aménagement du territoire). Ce sont surtout des cadres issus des corps techniques répartis dans une quarantaine de pays sur les cinq continents et accueillis par plus de 30 organismes différents. 70 % de ceux-ci sont en position de détachement, les autres étant mis à disposition. 4 agents comptabilisés dans l'annexe I ter pour 2004 sont mis à disposition (hors secteur Europe qui totalise - lui - 41 agents mis à disposition) et 135 sont détachés.

**Justice**

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
Titulaires (par catégorie)						
A	26					
B						
C						
<b>Contractuels</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>					

**Culture et communication**

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
Titulaires (par catégorie)						
A	5					
B	1					
C						
<b>Contractuels</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>					

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales**

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
Titulaires (par catégorie)						
A	75	- 2	+ 5	+ 3	+ 4,00 %	+ 400 507
B	85		+ 3	+ 3	+ 3,53 %	+ 313 869
C	10					
<b>Contractuels</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>- 2</b>	<b>+ 8</b>	<b>+ 6</b>	<b>- 3,53 %</b>	<b>+ 714 376</b>

## Emploi, travail et cohésion sociale

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
<b>Titulaires (par catégorie)</b>						
<b>A</b>	5					
<b>B</b>						
<b>C</b>						
<b>Contractuels</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>					

NB : Le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale ne prévoit pas de rationaliser ses réseaux à l'étranger compte tenu de la faiblesse des effectifs en jeu (5 agents). Les personnels affectés à l'étranger par le ministère le sont dans le cadre de mises à disposition auprès de la commission européenne (3 agents), du BIT (1 agent) et de la fondation européenne pour l'amélioration de vie et de travail (1 agent).

## Santé, famille et protection sociale

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
<b>Titulaires (par catégorie)</b>						
<b>A</b>	18					
<b>B</b>						
<b>C</b>	1					
<b>Contractuels</b>	9					
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>					

## Défense

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
<b>Titulaires (par catégorie)</b>						
<b>A</b>	555	- 18	96	+ 78	+ 14,05 %	+ 6 001 644
<b>B</b>	275	- 5	21	+ 16	+ 5,82 %	+ 741 298
<b>C</b>	58	- 4		- 4	- 6,90 %	- 174 453
<b>Contractuels</b>	776					
<b>TOTAL</b>	<b>964</b>	<b>- 27</b>	<b>117</b>	<b>90</b>	<b>+ 9,34 %</b>	<b>+ 6 568 489</b>



**Budget annexe de l'aviation civile**

Effectifs budgétaires LH 2004		Évolution nette d'emploi pour 2005 (Demande PLF)				Traduction budgétaire pour 2005 en €
Catégorie	Effectifs	Suppressions brutes	Créations	Solde en effectifs	net (en %)	
<b>Titulaires (par catégorie)</b>						
<b>A</b>	16					
<b>B</b>						
<b>C</b>						
<b>Contractuels</b>	7					
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>					

**Effectifs non budgétaires**

	Chapitre de rattachement	Effectifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2004
<b>Recrutés locaux des services de l'État (y compris établissements culturels)</b>		
Affaires étrangères		
<i>Services diplomatiques et consulaires</i>	37-90	5 857
<i>Établissements culturels</i>	37-95	6 275
<i>Services de coopération militaire</i>	42-29	11
Économie, finances et industrie	37-07	887
Santé, famille et protection social	31-96	14
Tourisme	44-01	123
Défense	31-96	134
Intérieur	31-98	133
<b>Assistants techniques civils</b>		
Affaires étrangères	42-15	1 547
<b>Assistants techniques militaires</b>		
Affaires étrangères	42-29	359
<b>Volontaires internationaux</b>		
Affaires étrangères	31-90	419
	37-30	1
	42-15	433
Économie, finances et industrie	31-90 et 37-07	235
<b>Établissements publics administratifs</b>		
Affaires étrangères		
<i>Agence pour l'enseignement français à l'étranger</i>	36-30	5 991
<i>Office universitaire de coopération franco-algérien</i>	36-30	0
Culture		
<i>Académie de France à Rome</i>	36-60	28
Recherche		
	CNRS	16
	IRD	281
	INSERM	3
	CIRAD	608

**Effectifs non budgétaires (suite et fin)**

	Chapitre de rattachement	Effectifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2004
<b>Personnels mis à disposition des Alliances françaises</b>		
Affaires étrangères		
<i>Titulaires</i>	42-15	275
<i>Volontaires</i>	42-15	67
<b>Autres</b>		
<b>Total</b>		<b>23 697</b>

**Les réseaux**

Le réseau administratif français à l'étranger recouvre **18 catégories d'implantations avec un total de 750 services sur un ensemble de 161 pays**. Ce réseau est plus ou moins dense, pouvant atteindre jusqu'à 37 implantations (aux États-Unis), pour seulement une représentation dans 16 pays. Il est relayé par d'autres réseaux institutionnels français comme celui de l'Agence française de développement (45 localisations), celui de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, ( 271 établissements scolaires sous tutelle directe, dans 127 pays), celui des 148 centres culturels et recherches, ainsi que les réseaux des alliances françaises (209 alliances subventionnées) et des chambres de commerce et d'industrie.

En 2004, le réseau administratif français à l'étranger est principalement composé des structures suivantes :

	Europe occidentale, PECO et NEI	Asie et Océanie	Afrique du Nord et Moyen-Orient	Amérique du Nord et du Sud	Afrique Sud du Sahara	Total
Ambassades (1)	48	25	18	26	39	<b>156</b>
Postes consulaires (2)	30	10	19	20	19	98
Missions et services économiques	54	31	23	34	27	169
Autres implantations du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (3)	25	6	7	10	14	62
Bureaux de la DATAR (4)	7	5		4		16
Autres ministères (5)	113	37	44	40	50	284
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>114</b>	<b>111</b>	<b>134</b>	<b>149</b>	<b>785</b>

Source : enquête de la mission de modernisation du MAE sur les réseaux de l'État à l'étranger - janvier 2004

(1) Situation fin 2004 : réouverture de l'ambassade de France à Bagdad en Irak.

(2) Situation en 2004 : le réseau consulaire se compose de 98 postes consulaires (dont 10 consulats, 7 postes mixtes MAE-DREE, 3 postes mixtes MAE-Culture) de plein exercice auxquels s'ajoutent 4 antennes consulaires (Alicante, Gênes, Gibraltar, Malaga) et 4 chancelleries détachées (Alep, Lausanne, Majunga, Tamatave). En outre, 124 ambassades comportent une section consulaire.

(3) Les autres implantations du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie comprennent les paieries et trésoreries, qui ne relèvent pas des missions économiques, selon les dispositions de l'article 6 du décret n° 2002-772 du 3 mai 2002 relatif à l'organisation des services à l'étranger du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

(4) « Invest in France Agencies » (IFA).

(5) Le réseau des autres ministères comprend notamment : le réseau du ministère de la défense hors forces prépositionnées à l'étranger (attachés d'armement et de défense), celui du ministère de l'intérieur (service de coopération technique international de police : SCTIP), celui des anciens combattants, les attachés agricoles, les conseillers des affaires sociales, les magistrats de liaison, les conseillers maritimes et les agents de l'aviation civile.

À ce dispositif s'ajoutent, par ailleurs, un **ambassadeur itinérant** en Erythrée (Asmara), deux **antennes diplomatiques** à Freetown (Sierra Leone) et à Lilongwe (Malawi) et deux **bureaux de liaison** à Banja-Luka et Pristina, fonctionnent en Bosnie.

À ce réseau diplomatique bilatéral, il convient d'ajouter :

- **17 représentations et 4 délégations permanentes** auprès d'organisations internationales multilatérales ;
- **6 ambassadeurs en mission** dans le domaine multilatéral : pour le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, pour promouvoir l'action pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines anti-personnel, pour la lutte contre le crime organisé et la corruption, pour la coordination de l'action diplomatique dans le domaine des droits de l'homme, pour l'environnement ainsi que pour le codéveloppement.

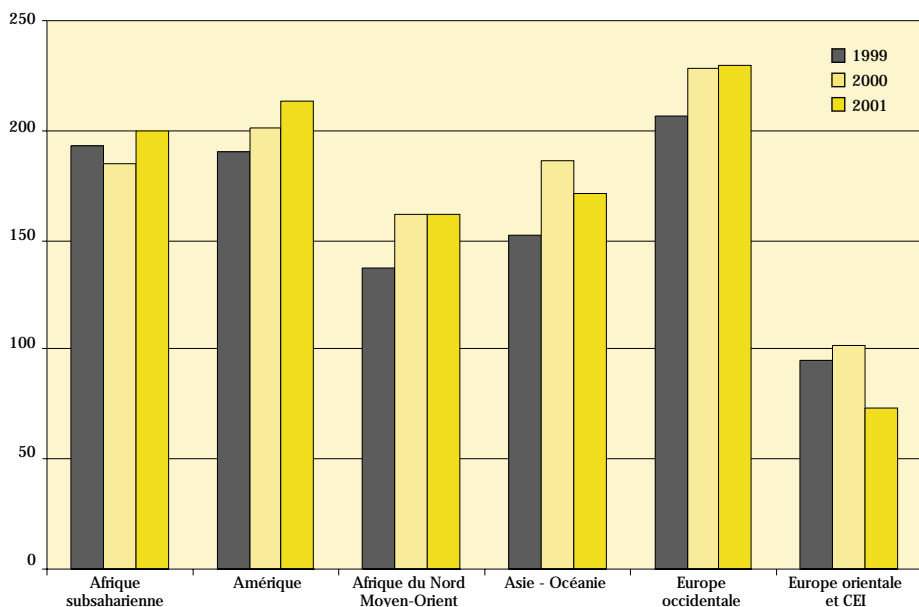
**En PLF 2005, la dépense publique consacrée aux coûts d'animation des services, y compris les services d'administration centrale, représente 18,1 % des crédits totaux d'action extérieure.** Par ailleurs, 37 % du réseau administratif se trouve en Europe (y compris la CEI) dont 16 % en Europe occidentale et 13 % dans l'Union européenne (selon l'enquête du CIMEE 2001).

Le graphique ci-après illustre la répartition géographique du coût du réseau par grandes zones géographiques pour les années 1999 à 2001. Le poids respectif de chaque zone est fonction de différents facteurs :

- la densité même du réseau dans la zone géographique considérée ;
- le coût moyen d'un poste dans cette zone (lui-même fonction du coût de la vie locale) ;
- les effectifs employés.

## Coût de l'animation des services à l'étranger en 1999, 2000 et 2001

(En millions d'€)



Sources : enquête du CIMEE 2001 (résultats 2002 non encore disponibles).

Conformément aux orientations arrêtées par le président de la République, notre réseau poursuit sa mutation en fonction de l'actualité internationale, de l'implantation des communautés françaises et de la construction européenne.

Le regroupement des services administratifs à l'étranger donne lieu à des postes mixtes entre le ministère des affaires étrangères et les ministères de la culture et de la communication (3 postes à Alexandrie, Cracovie, La Nouvelle-Orléans) et de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction des relations économiques extérieures - DREE - (7 postes à Osaka, Dubaï, Bombay, Atlanta, Houston, Miami et Vancouver).

Les réseaux relevant du **ministère de l'économie, des finances et de l'industrie** font également l'objet de mesures de redéploiement.

Les services à l'étranger du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie regroupent depuis le 3 mai 2002 les représentations à l'étranger de quatre directions concourant à l'action extérieure de la France : les agences financières de la direction du Trésor, les postes d'expansion économique à l'étranger de la direction des relations économique extérieures, ainsi que les attachés douaniers et fiscaux. Les services déconcentrés de la direction générale de la Comptabilité publique ne sont pas intégrés au sein de ce réseau unifié en raison de la spécificité de leur mission.

Le réseau international du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est constitué de 25 services économiques sous l'autorité de chefs des services économiques, chargés de coordonner et d'animer l'activité des missions économiques de leur zone de compétence.

La direction du Trésor est implantée dans 20 missions régionales couvrant tous les pays du monde et situées auprès des États étrangers, grands partenaires mondiaux de la France et des institutions européennes. S'y ajoutent les représentations de la France auprès des organisations et des institutions internationales ou des banques régionales de développement ainsi que deux missions économiques thématiques à New York, auprès des Nations unies et à Wall Street, chargée du suivi des marchés financiers. Les effectifs de la direction du Trésor en poste à l'étranger s'élèvent à 142 agents.

La DREE est implantée dans 21 directions régionales du commerce extérieur (DRCE) en France et 155 missions économiques (qui incluent les 25 missions économiques régionales précitées). Ces structures représentent un effectif de plus de 2 000 personnes. La DREE assure également la tutelle de structures publiques d'appui au commerce extérieur et à l'internationalisation de l'économie française.

Le réseau des attachés douaniers comprend 15 agents, localisés en Europe (9 agents), aux États-Unis et en Amérique du Sud (5 agents) et en Asie (1 agent).

Le réseau des attachés fiscaux comprend 7 agents localisés dans les principaux pays européens ainsi qu'aux États-Unis.

Le réseau des postes comptables à l'étranger de la direction de la Comptabilité publique, qui ne relève pas des missions économiques, comprend actuellement :

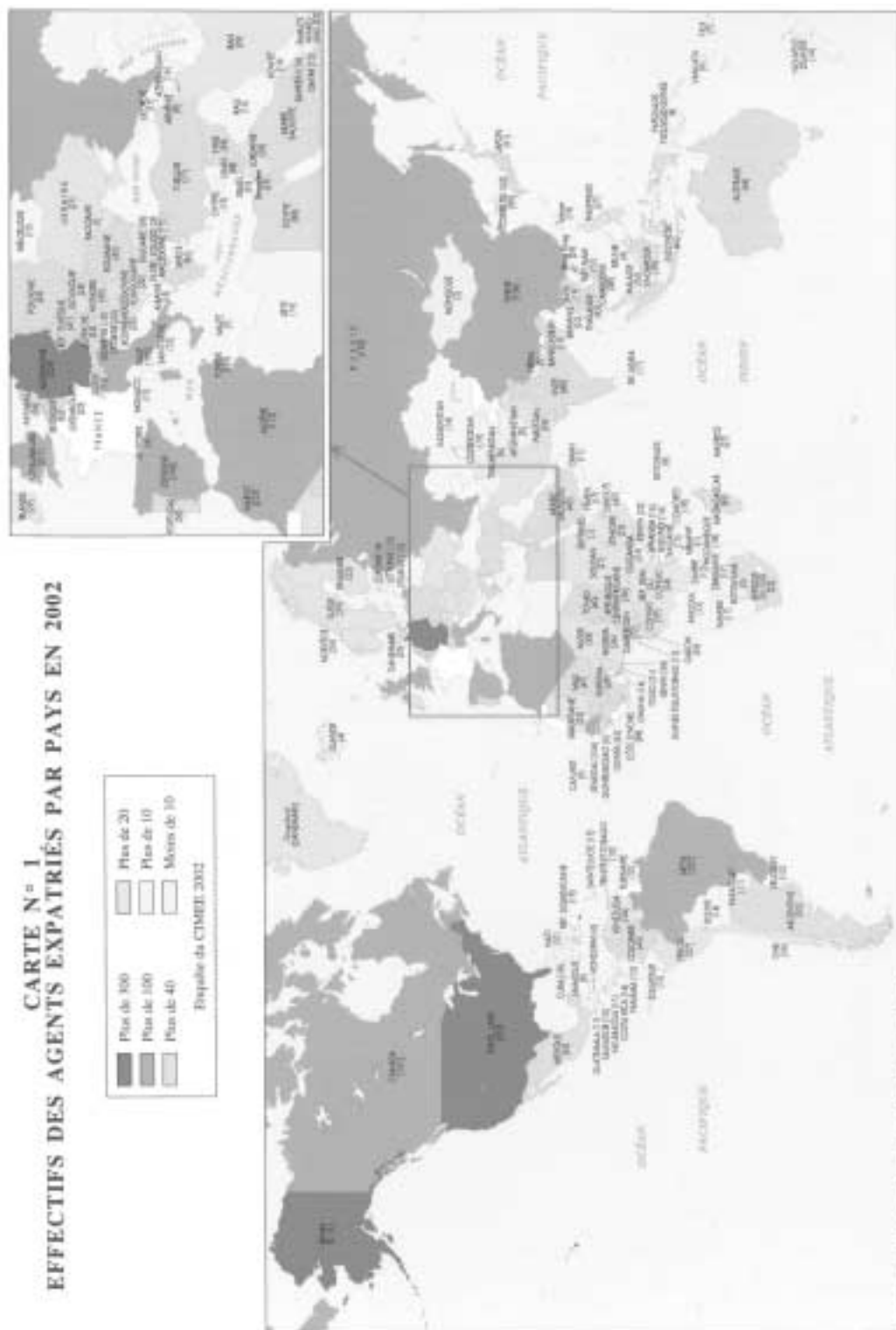
- 2 paeries générales (en Algérie et en Grande-Bretagne) ;
- 21 trésoreries au Maghreb (2) et dans les pays d'Afrique (14), 1 en Chine et 4 dans les pays occidentaux (États-Unis, Espagne, Italie et Allemagne).

## **CARTES : EFFECTIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER**

Les cartes, ci-après, présentent les effectifs totaux par pays de l'ensemble des services administratifs français à l'étranger en 2002. Il s'agit des agents expatriés, les volontaires internationaux et les recrutés locaux ne sont donc pas comptabilisés.

Voir carte jointe (source : enquête du CIMEE 2002).

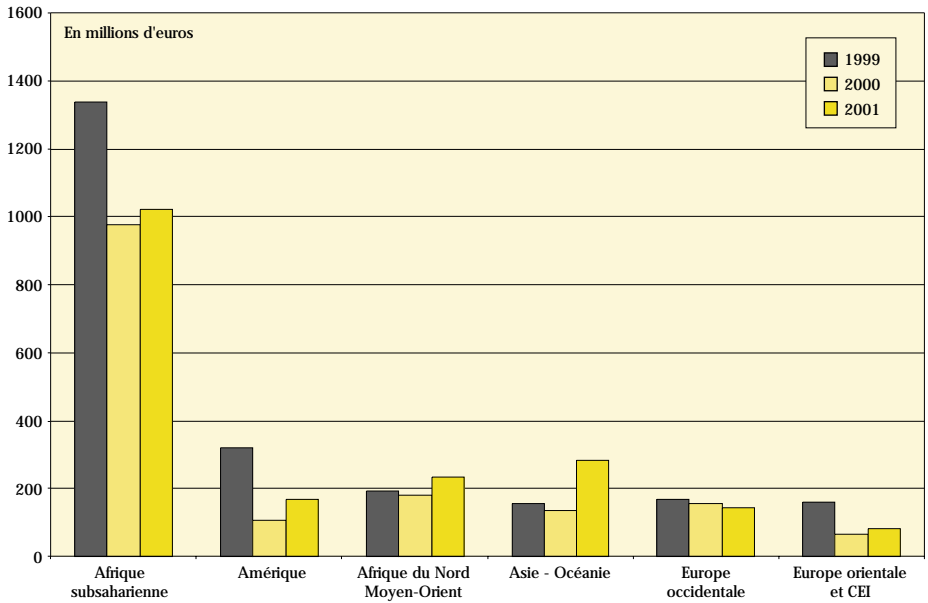
# CARTE N° 1 EFFECTIFS DES AGENTS EXPATRIÉS PAR PAYS EN 2002



**LES DÉPENSES D'INTERVENTION (7,59 Mds€)**

Les dépenses d'intervention représentent 83 % des crédits d'action extérieure dont 55 % en action bilatérale et 35 % en action multilatérale.

**Évolution de la répartition géographique des dépenses bilatérales d'intervention en 1999, 2000 et 2001.**

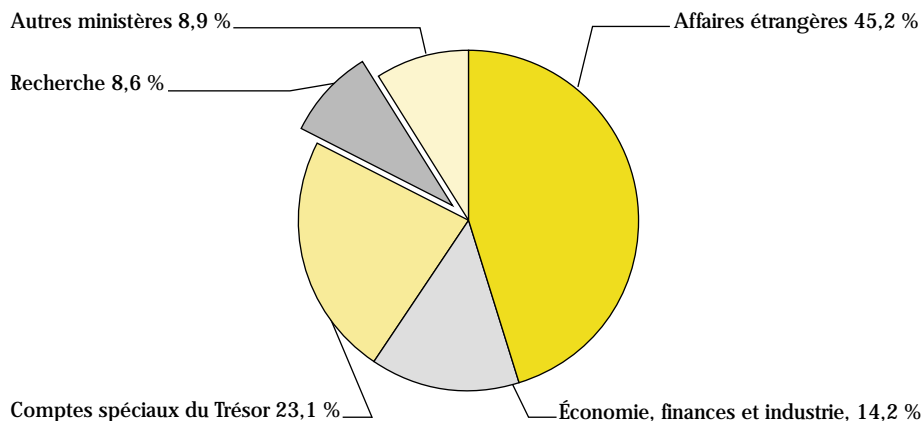


Source : enquête du CIMEE 2001 (résultats 2002 non encore disponibles).

**L'action bilatérale (3,84 Mds€)**

D'un montant de 3,84 Mds€, l'action bilatérale est principalement mise en œuvre pour le PLF 2005 à partir des budgets :

- du ministère des affaires étrangères (45,2 %), dont environ 75 % des crédits vont directement à la coopération culturelle et à l'aide au développement et 25 % subventionnent des établissements publics culturels et d'enseignement ;
- des comptes spéciaux du Trésor (23,1 %) pour les prêts du Trésor ;
- du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, ainsi que des charges communes (14,2 %) : il s'agit pour l'essentiel de dépenses en matière de garantie à l'exportation, de dons du trésor, d'annulations de dettes et de l'aide-projet de l'agence française de développement ;
- des crédits de recherche et développement (8,6 %), les autres départements ministériels concourant à hauteur de 8,9 % à l'action bilatérale de la France.

**Action bilatérale – PLF 2005**

Source : PLF 2005 ministères concernés.



### **L'action multilatérale (2,96 Mds€ hors quote-part à l'Union européenne)**

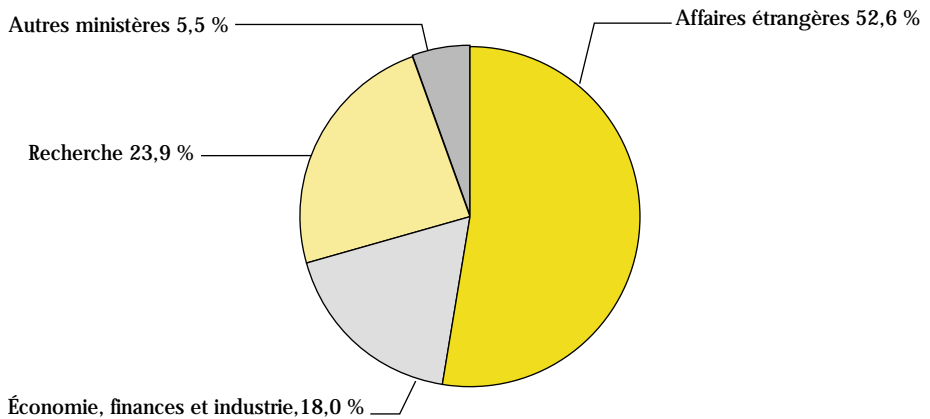
Avec la quote-part française au budget d'action extérieure de l'Union européenne (788 M€), les crédits d'action multilatérale (3,75 Mds€) représentent 40 % des dépenses d'action extérieure de la France.

Hormis cette contribution, l'action multilatérale de la France représente 35,2 % des dépenses extérieures, réparties entre :

- le ministère des affaires étrangères (47,9 % : principalement au titre des contributions obligatoires aux Nations unies, aux crédits de recherche inscrits au BCRD - contribution au Centre européen de recherche nucléaire, et au Fonds européen de développement - FED) ;
- le budget de la recherche (12 % essentiellement pour la contribution versée à l'Agence spatiale européenne) ;
- le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui représente 14,7 % du total ;
- les comptes spéciaux du Trésor qui contribuent à hauteur de 15,7 %.

Les autres administrations françaises concourent pour 9,7 % à l'action multilatérale de la France.

#### **Action multilatérale – PLF 2005 (hors quote-part française au budget de l'UE)**



Source : PLF 2005 ministères concernés.



**TABLEAUX DE SYNTHÈSE SUR LES CRÉDITS  
DE L'ACTION EXTÉRIEURE**

## État récapitulatif de l'action extérieure en 2004

(crédits exprimés en M€)

I BUDGET GÉNÉRAL	Action extérieure DO/CP	Action européenne DO/CP	Action culturelle DO/CP	Action francophone DO/CP
<b>A. Dépenses civiles</b>				
Affaires étrangères	4 224,467	817,855	1 100,300	800,222
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	52,810	15,753		
Écologie et développement durable	7,901	1,263	0,030	0,095
Anciens combattants	40,972	26,990		
Culture et communication	31,124	14,336	26,272	8,778
Économie, finances et industrie :				
I. Charges communes	61,000			
II. Économie, finances et industrie	1 417,715	66,760		
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche :				
I. Enseignement scolaire	74,863	35,728	73,297	0,075
II. Enseignement supérieur	34,900	15,500	34,100	0,940
III. Recherche	1 026,161	723,032		3,277
Emploi, travail et cohésion sociale :				
I. Emploi et travail	3,007	0,637		
II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	13,724	1,469		0,046
IV. Logement			0,165	
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme, mer :				
I. Services communs et urbanisme	38,554	37,902	4,262	
II. Transports et sécurité routière	0,328	0,500		
III. Aménagement du territoire	7,440	3,054		
IV. Tourisme	36,867	9,541	36,867	
V. Mer	0,640			
Intérieur, sécurité intérieure et libertés sociales	61,883	43,072		
Jeunesse, sports et vie associative	14,763	10,882	14,937	3,040
Justice	7,458			0,250
Outre-mer	4,087			
Services du Premier ministre — Services généraux	9,087	0,409		
<b>Totaux dépenses civiles</b>	<b>7 169,751</b>	<b>1 824,683</b>	<b>1 290,230</b>	<b>816,723</b>
<b>B. Défense (services à l'étranger)</b>	<b>231,054</b>	<b>32,895</b>		
<b>TOTAUX BUDGET GÉNÉRAL : I</b>	<b>7 400,805</b>	<b>1 857,578</b>	<b>1 290,230</b>	<b>816,723</b>
<b>II. BUDGETS ANNEXES</b>				
Aviation civile	108,917	69,820		
<b>TOTAUX BUDGETS ANNEXES : II</b>	<b>108,917</b>	<b>69,820</b>		
<b>III. COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR</b>				
902.10 Soutien financier de l'industrie cinématographique et audiovisuelle	9,780		9,780	9,780
902.15 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision	53,000		53,000	53,000
903.07 Prêts du Trésor à des États étrangers et à la caisse française de développement	241,000			
903.17 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France	1 388,710			
<b>TOTAUX COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR : III</b>	<b>1 692,490</b>		<b>62,780</b>	<b>62,780</b>
<b>TOTAL INTERMÉDIAIRE (I + II + III)</b>	<b>9 202,212</b>	<b>1 927,398</b>	<b>1 353,010</b>	<b>879,503</b>
<b>TOTAL QUOTE-PART FRANÇAISE DES CRÉDITS D'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION EUROPÉENNE : IV</b>	<b>809,710</b>	<b>809,710</b>		
<b>TOTAUX (I + II + III + IV)</b>	<b>10 011,922</b>	<b>2 737,108</b>	<b>1 353,010</b>	<b>879,503</b>

## État récapitulatif de l'action extérieure en 2005

(crédits exprimés en M€)

I BUDGET GÉNÉRAL	Action extérieure DO/CP	Action européenne DO/CP	Action culturelle DO/CP	Action francophone DO/CP
Affaires étrangères	4 408,590	879,850	1 107,894	801,767
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	36,940	15,548		
Écologie et développement durable	8,132	1,326	0,030	0,095
Anciens combattants	39,793	26,184		
Culture et communication	31,261	14,336	26,248	8,864
Économie, finances et industrie :				
I. Charges communes	61,000			
II. Economie, finances et industrie	1 273,514	65,288		
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche :				
I. Enseignement scolaire	75,019	34,987	72,877	0,075
II. Enseignement supérieur	34,400	15,800	33,700	0,990
III. Recherche	1 038,306	720,265		3,231
Emploi, travail et cohésion sociale :				
I. Emploi et travail	2,736	0,365		
II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	13,541	1,484		0,047
IV. Logement			0,165	
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme, mer :				
I. Services communs et urbanisme	38,804	38,102	4,262	
II. Transports et sécurité routière	0,364			
III. Aménagement du territoire	7,571	3,104		
IV. Tourisme	38,411	9,939	38,411	
V. Mer	0,684			
Intérieur, sécurité intérieure et libertés sociales	61,607	44,213		
Jeunesse, sports et vie associative	15,197	11,056	14,937	3,650
Justice	7,889			0,250
Outre-mer	4,107			
Services du Premier ministre – Services généraux	8,697	0,394		
<b>Totaux dépenses civiles</b>	<b>7 206,563</b>	<b>1 882,241</b>	<b>1 298,524</b>	<b>818,969</b>
<b>B. Défense (services à l'étranger)</b>	<b>264,877</b>	<b>31,293</b>		
<b>TOTAUX BUDGET GÉNÉRAL : I</b>	<b>7 471,440</b>	<b>1 913,534</b>	<b>1 298,524</b>	<b>818,969</b>
<b>II BUDGETS ANNEXES</b>				
Aviation civile	124,232	79,140		
<b>TOTAUX BUDGETS ANNEXES : II</b>	<b>124,232</b>	<b>79,140</b>		
<b>III COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR</b>				
902.10 Soutien financier de l'industrie cinématographique et audiovisuelle	9,830		9,830	9,830
902.15 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision	53,710		53,710	53,710
903.07 Prêts du Trésor à des États étrangers et à la caisse française de développement	205,000			
903.17 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France	618,660			
<b>TOTAUX COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR : III</b>	<b>887,200</b>		<b>63,540</b>	<b>63,540</b>
<b>TOTAL INTERMÉDIAIRE (I + II + III)</b>	<b>8 482,872</b>	<b>1 992,674</b>	<b>1 362,064</b>	<b>882,509</b>
<b>TOTAL QUOTE-PART FRANÇAISE DES CRÉDITS D'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION EUROPÉENNE : IV</b>	<b>788,000</b>	<b>788,000</b>		
<b>TOTAUX (I + II + III + IV)</b>	<b>9 270,872</b>	<b>2 780,674</b>	<b>1 362,064</b>	<b>882,509</b>



## **Présentation par type d'action**

---





**Crédits de toute nature concourant  
sous une forme multilatérale et bilatérale  
à l'action de la France**

---

Application de l'article 107 de la loi de finances pour 1983  
(n° 82-1126 du 29 décembre 1982)

## État récapitulatif des crédits en M€

BUDGET GÉNÉRAL	2004							
	Animation des services		Action bilatérale		Action multilatérale		Total	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Dépenses civiles</b>								
Affaires étrangères	33,703	1 114,599	256,017	1 767,726		1 342,163	389,720	4 224,467
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales		13,620		21,150		18,550		52,810
Écologie et développement durable	0,474	3,984	0,345	2,062	0,005	1,855	0,824	7,901
Anciens combattants				40,972				40,972
Culture et communication		3,307	2,250	21,018		6,799	2,250	31,124
Économie, finances et industrie :								
I. Charges communes				61,000				61,000
II. Economie, finances et industrie	1,505	246,520	94,846	544,580	257,140	626,615	353,491	1 417,715
Éducation nationale, enseignement supérieur et Recherche :								
I. Enseignement scolaire		5,267		68,005		1,591		74,863
II. Enseignement supérieur	11,800	28,600		4,300		2,000	11,800	34,900
III. Recherche			64,584	314,070	693,169	712,091	757,753	1 026,161
Emploi, travail et cohésion sociale :								
I. Emploi et travail		1,948		1,059				3,007
II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale		5,518				8,206		13,724
Équipement, transports, logement, tourisme et mer :								
I. Services communs et urbanisme	0,892	1,653	0,250	0,200	36,666	36,701	37,808	38,554
II. Transports et sécurité routière		0,328						0,328
III. Aménagement du territoire		0,130		7,310				7,440
IV. Tourisme		7,438		29,324		0,105		36,867
V. Mer		0,640						0,640
Intérieur, sécurité intérieure et libertés sociales	2,752	61,839		0,044			2,752	61,883
Jeunesse, sports et vie associative				13,197		1,566		14,763
Justice		7,260				0,198		7,458
Outre-mer		0,581		3,506				4,087
Services du Premier ministre – Services généraux				3,965		5,122		9,087
<b>Totaux dépenses civiles</b>	<b>51,126</b>	<b>1 503,232</b>	<b>418,292</b>	<b>2 903,488</b>	<b>986,980</b>	<b>2 763,562</b>	<b>1 556,398</b>	<b>7 169,751</b>
<b>B. Défense (services à l'étranger)</b>		<b>158,961</b>	<b>45,800</b>	<b>61,056</b>	<b>5,250</b>	<b>11,037</b>	<b>51,050</b>	<b>231,054</b>
<b>Totaux budget général : I</b>	<b>51,126</b>	<b>1 662,193</b>	<b>464,092</b>	<b>2 964,544</b>	<b>992,230</b>	<b>2 774,599</b>	<b>1 607,448</b>	<b>7 400,805</b>
<b>II. Budgets annexes</b>								
Aviation civile		3,416		37,030		68,471		108,917
<b>Totaux budgets annexes : II</b>		<b>3,416</b>		<b>37,030</b>		<b>68,471</b>		<b>108,917</b>
<b>III. Comptes spéciaux du Trésor</b>								
902.10 Soutien financier de l'industrie cinématographique et audiovisuelle				9,780				9,780
902.15 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision				53,000				53,000
903.07 Prêts du Trésor à des États étrangers et à la caisse française de développement				241,000				241,000
903.17 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France				1 388,710				1 388,710
<b>Totaux comptes spéciaux du Trésor : III</b>				<b>1 692,490</b>				<b>1 692,490</b>
<b>Total intermédiaire (I + II + III)</b>	<b>51,126</b>	<b>1 665,609</b>	<b>464,092</b>	<b>4 694,064</b>	<b>992,230</b>	<b>2 843,070</b>	<b>1 607,448</b>	<b>9 202,212</b>
<b>Total quote-part française des crédits d'action extérieure de l'Union européenne : IV</b>						<b>809,710</b>		<b>809,710</b>
<b>Totaux (I + II + III + IV)</b>	<b>51,126</b>	<b>1 665,609</b>	<b>464,092</b>	<b>4 694,064</b>	<b>992,230</b>	<b>3 652,780</b>	<b>1 607,448</b>	<b>10 011,922</b>

## concourant à l'action extérieure de la France

BUDGET GÉNÉRAL	Animation des services		2005				Total	
	AP	DO + CP	Action bilatérale AP	DO + CP	Action multilatérale AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Dépenses civiles</b>								
Affaires étrangères	56,405	1 114,501	310,452	1 738,152		1 555,937	366,857	4 408,590
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales		13,620		4,960		18,360		36,940
Écologie et développement durable	0,474	3,982	0,391	2,623		1,527	0,865	8,132
Anciens combattants				39,793				39,793
Culture et communication		3,307	2,250	21,018		6,936	2,250	31,261
Économie, finances et industrie :								
I. Charges communes				61,000				61,000
II. Economie, finances et industrie	1,567	256,040	91,900	483,839	204,460	533,635	297,927	1 273,514
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche :								
I. Enseignement scolaire		5,267		68,161		1,591		75,019
II. Enseignement supérieur	9,300	27,900		4,400		2,000	9,300	34,400
III. Recherche			73,266	330,116	687,273	708,190	760,539	1 038,306
Travail, santé et cohésion sociale :								
I. Emploi et travail		1,678		1,059				2,736
II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale		5,558				7,983		13,541
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer :								
I. Services communs et urbanisme	0,893	1,871	0,320	0,220	36,678	36,713	37,891	38,804
II. Transport et sécurité routière		0,364						0,364
III. Aménagement du territoire		0,126		7,445				7,571
IV. Tourisme		7,982		30,324		0,105		38,411
V. Mer		0,684						0,684
Intérieur, sécurité intérieure et libertés sociales	0,500	61,547			0,060		0,500	61,607
Jeunesse, sports et vie associative				13,494		1,703		15,197
Justice		7,717				0,172		7,889
Outre-mer		0,601		3,506				4,107
Services du Premier ministre – Services généraux				3,965		4,732		8,697
<b>Totaux dépenses civiles</b>	<b>69,139</b>	<b>1 512,745</b>	<b>478,579</b>	<b>2 814,075</b>	<b>928,471</b>	<b>2 879,584</b>	<b>1 476,129</b>	<b>7 206,563</b>
<b>B. Défense (services à l'étranger)</b>		<b>164,577</b>	<b>16,800</b>	<b>97,800</b>	<b>2,530</b>	<b>2,500</b>	<b>19,330</b>	<b>264,877</b>
<b>Totaux budget général : I</b>	<b>69,139</b>	<b>1 677,322</b>	<b>495,379</b>	<b>2 911,875</b>	<b>931,001</b>	<b>2 882,084</b>	<b>1 495,459</b>	<b>7 471,440</b>
<b>II. Budgets annexes</b>								
Aviation civile		3,488		42,980		77,764		124,232
<b>Totaux budgets annexes : II</b>		<b>3,488</b>		<b>42,980</b>		<b>77,764</b>		<b>124,232</b>
<b>III. Comptes spéciaux du Trésor</b>								
902.10 Soutien financier de l'industrie cinématographique et audiovisuelle				9,830				9,830
902.15 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision				53,710				53,710
903.07 Prêts du Trésor à des États étrangers et à la caisse française de développement				205,000				205,000
903.17 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France				618,660				618,660
<b>Totaux comptes spéciaux du Trésor : III</b>				<b>887,200</b>				<b>887,200</b>
<b>Total intermédiaire (I + II + III)</b>	<b>69,139</b>	<b>1 680,810</b>	<b>495,379</b>	<b>3 842,055</b>	<b>931,001</b>	<b>2 959,848</b>	<b>1 495,459</b>	<b>8 482,872</b>
<b>Total quote-part française des crédits d'action extérieure de l'Union européenne : IV</b>						<b>788,000</b>		<b>788,000</b>
<b>Totaux (I + II + III + IV)</b>	<b>69,139</b>	<b>1 680,810</b>	<b>495,379</b>	<b>3 842,055</b>	<b>931,001</b>	<b>3 747,848</b>	<b>1 495,459</b>	<b>9 270,872</b>

## Action multilatérale et bilatérale

## Affaires étrangères

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale				
a. Rémunérations		230,927		227,523
b. Fonctionnement		96,804		99,725
c. Investissements	4,208	4,208	4,676	4,676
<b>Sous-total A1</b>	<b>4,208</b>	<b>331,939</b>	<b>4,676</b>	<b>331,924</b>
2. Réseau bilatéral				
a. Rémunérations		578,828	18,953	576,124
b. Fonctionnement		149,134		148,548
c. Investissements	28,448	26,912	31,612	30,122
<b>Sous-total A2</b>	<b>28,448</b>	<b>754,875</b>	<b>50,565</b>	<b>754,795</b>
3. Réseau multilatéral				
a. Rémunérations		21,305		21,205
b. Fonctionnement		5,489		5,468
c. Investissements	1,047	0,991	1,164	1,109
<b>Sous-total A3</b>	<b>1,047</b>	<b>27,784</b>	<b>1,164</b>	<b>27,781</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>33,703</b>	<b>1 114,599</b>	<b>56,405</b>	<b>1 114,501</b>
<b>B. Interventions</b>				
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III				
- 36-30 AEFÉ, OUCFA, OPFRA		370,477		371,044
- 37-91 Réparations civiles et frais de justice		0,915		0,915
- 37-95 Établissements culturels de coopération et de recherche à l'étranger		51,000		40,381
- 39-02 Expérimentation LOLF - Rayonnement culturel et scientifique (*)				15,699
<b>Sous-total Bb1</b>		<b>422,392</b>		<b>428,039</b>
2. Titre IV				
- 41-43 Concours financiers*		159,000		123,000
- 42-13 Appui aux initiatives privées ou décentralisées		33,946		37,000
- 42-14 Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle		165,000		165,000
- 42-15 Coopération internationale et développement		516,529		482,718
- 42-26 Transport et dépenses diverses au titre de l'aide alimentaire		16,788		31,790
- 42-29 Coopération militaire et de défense		93,513		93,513
- 42-37 Interventions de politique internationale		23,249		25,405
- 46-91 Frais de rapatriement		0,646		0,500
- 46-94 Assistance aux Français à l'étranger et aux étrangers en France		24,055		24,200
<b>Sous-total Bb2</b>		<b>1 032,725</b>		<b>983,126</b>
3. Titres V et VI				
- 57-10 Équipements administratif et divers	11,297	9,889	12,548	11,093
- 59-01 Expérimentation LOLF - Solidarité à l'égard des pays en développement (*)			19,014	26,986
- 68-80 Action extérieure et aide au développement.				
Subventions d'investissement	4,720	4,720	4,390	4,800
- 68-91 Fonds de Solidarité Prioritaire	171,000	140,000	104,500	174,108
- 68-93 Dons destinés à financer des projets mis en œuvre par l'AFD	169,000	158,000	170,000	110,000
<b>Sous-total Bb3</b>	<b>356,017</b>	<b>312,609</b>	<b>310,452</b>	<b>326,987</b>
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>356,017</b>	<b>1 767,726</b>	<b>310,452</b>	<b>1 738,152</b>
Bm. Action multilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III				
<b>Sous-total Bm1</b>				
2. Titre IV				
- 42-31 Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)		678,761		678,787
- 42-32 Participation de la France à des dépenses internationales (contributions volontaires)		95,774		244,555
- 42-37 Interventions de politique internationale		2,607		4,595
<b>Sous-total Bm2</b>		<b>777,143</b>		<b>927,937</b>
3. Titres V et VI				
- 68-02 Participation de la France au Fonds européen de développement		565,000		628,000
<b>Sous-total Bm3</b>		<b>565,000</b>		<b>628,000</b>
<b>Sous-total Bm : interventions multilatérales</b>		<b>1 342,143</b>		<b>1 555,937</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>356,017</b>	<b>3 109,868</b>	<b>310,452</b>	<b>3 294,089</b>
<b>Total action extérieure des Affaires étrangères</b>	<b>389,720</b>	<b>4 224,467</b>	<b>366,857</b>	<b>4 408,590</b>

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le budget du ministère des affaires étrangères s'établit en PLF 2005 à 4 408,59 M€ en progression de 4,36 % par rapport aux crédits ouverts en Loi de finances pour 2004. Sa part dans le budget général de l'État passe ainsi de 1,49 % à 1,53 %.

Le ministère des affaires étrangères continue de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'animation des services, tout en accroissant ses capacités d'interventions. Il prend ainsi sa part dans la maîtrise des dépenses publiques. La progression des dotations budgétaires en 2005 résulte en effet, en large partie, de l'effort budgétaire consacré à la progression de l'APD.

### **LE BUDGET DU MAE PREND EN CHARGE LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE**

• **L'aide publique au développement progresse pour remplir les objectifs présidentiels de porter son niveau à 0,5 % du RNB en 2007.**

En 2005, le niveau de l'aide publique au développement (APD) devrait atteindre ainsi 0,44 % du Revenu national brut (RNB). L'augmentation du niveau de notre aide au développement n'aura toutefois que des incidences limitées sur les dépenses de l'État. En effet, les réductions de dettes des pays les plus pauvres qui font partie de la politique d'aide publique au développement n'ont pas de traduction budgétaire (elles pèsent toutefois sur les déficits publics).

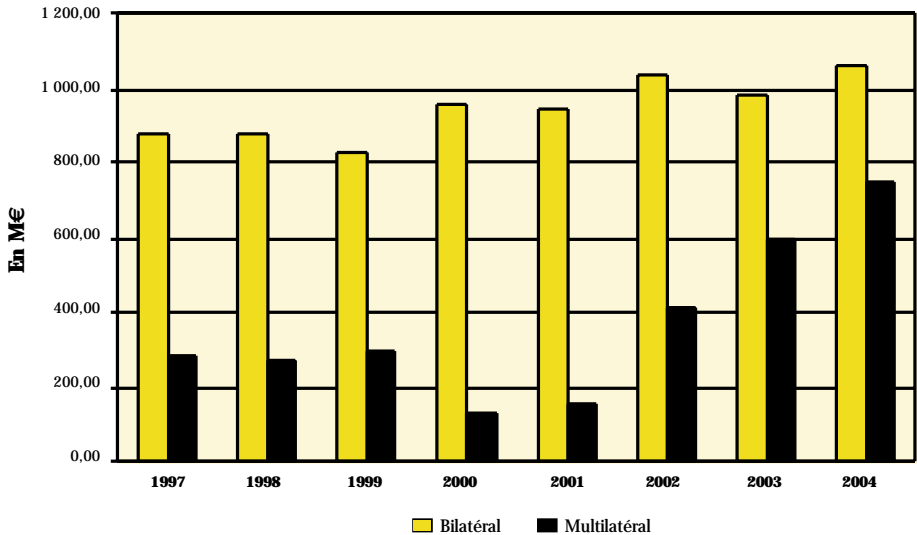
L'APD portée par le ministère des affaires étrangères progressera dans ce contexte de 226 M€.

La réunion du CICID du 20 juillet 2004 a engagé un processus de rationalisation de la mise en œuvre de l'aide publique au développement en privilégiant pour l'avenir le rôle de l'opérateur-pivot, l'Agence française développement. Le ministère des affaires étrangères recentrera ses activités vers sa fonction de pilotage stratégique. Dans ce cadre, il a été décidé que les aides budgétaires globales à caractère macro-économique seront désormais gérées par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Ainsi, sur une enveloppe financière de 48 M€ consacrés par le passé à ces aides, 25 M€ sont transférés au MINEFI et 23 M€ restent au MAE pour lui permettre de répondre à des situations d'urgence, et de financer des aides-programmes en soutien aux politiques de réduction de la pauvreté. Les contrats de désendettement-développement (103 M€) resteront inscrits sur le budget des affaires étrangères. Le CICID a également décidé que l'ensemble des crédits d'aide alimentaire sera géré par le ministère des affaires étrangères qui bénéficie d'un transfert de 15 M€ du ministère de l'agriculture.

Les contributions au FED progressent pour leur part de 565 à 628 M€ en PLF 2005.

Les appuis à la société civile (chapitre 42-13) demeurent prioritaires, les moyens consacrés à la coopération décentralisée (cofinancements) sont préservés ainsi que ceux au bénéfice des associations de volontaires ; la coopération avec les organisations de solidarité internationale pourra être accentuée grâce à une mesure nouvelle de 3,5 M€.

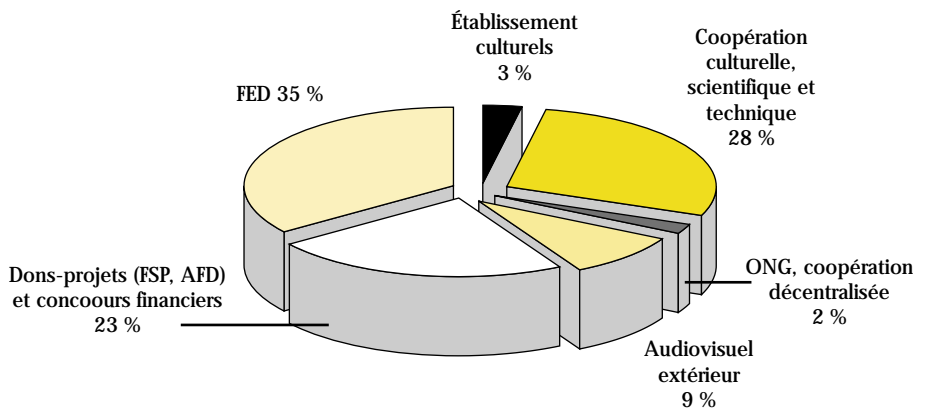
## Évolution de l'APD bilatérale et multilatérale du ministère des affaires étrangères



### Les moyens consacrés au rayonnement linguistique et culturel de la France sont stabilisés

Ainsi, une quasi-stabilité des crédits destinés aux établissements culturels et scientifiques permettra de poursuivre la restructuration de ce réseau, tandis que les appuis en investissements aux alliances françaises progressent. Une mesure nouvelle de 7,5 M€ sur le chapitre 42-15 doit permettre d'augmenter notamment les crédits destinés aux bourses ainsi que notre influence dans les pays émergents. Enfin, le maintien de l'enveloppe consacrée aux opérateurs audiovisuels renforcera, par redéploiement, notre soutien à des opérateurs prioritaires, en particulier dans le Maghreb.

### Répartition des crédits de la coopération internationale et du développement



## **La réforme du droit d'asile est poursuivie**

Afin de mener à bien la réforme du droit d'asile et d'absorber au plus vite les stocks de dossiers en attente, la dotation de l'OFPRA augmente de plus de 18 % par rapport à la LFI 2004. Cette augmentation permettra notamment le recrutement de 125 contractuels pour une durée d'un an et le financement du déménagement de la commission de recours des réfugiés.

## **Les services aux Français à l'étranger sont renforcés**

La dotation consacrée à la sécurité des Français à l'étranger augmente de 14 % en PLF 2005 afin d'adapter nos moyens à un contexte mondial de plus en plus dangereux et incertain.

En 2005, grâce aux efforts d'économies réalisés par l'AEFE, la subvention à cet établissement public est réduite de 2,28 %, sans que la qualité du service public d'enseignement en soit altéré, ni les moyens consacrés à la scolarisation des enfants. Le réseau de l'AEFE poursuit par ailleurs son adaptation à la demande de scolarisation. En 2004, il a accueilli environ 160 000 élèves, dont 70 000 Français dans 269 établissements en gestion directe ou conventionnés. 19 210 enfants ont obtenu une bourse contre 18 351 l'année précédente (+ 4,5 %). Les bourses d'excellence, attribuées aux meilleurs élèves étrangers, sont en augmentation (+ 58 300 €) tout comme les subventions d'investissement aux alliances françaises (+ 410 000 €).

## **Les moyens consacrés à la promotion de l'Europe sont fortement réévalués**

Les crédits consacrés à la promotion de l'Europe progressent de 69 % en PLF 2005, passant de 5,9 à 10 M€. Ils permettront ainsi de consolider la desserte aérienne de Strasbourg et de financer la campagne civique pour le référendum sur le traité constitutionnel.

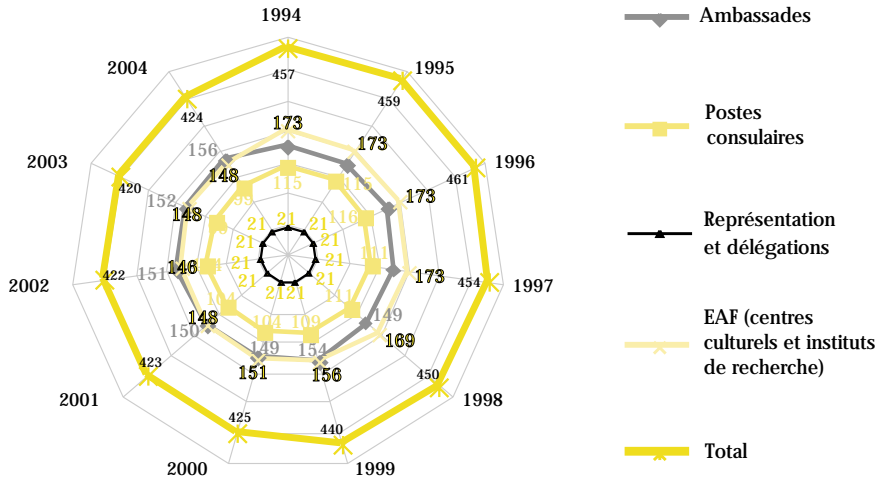
Parallèlement à ce renforcement des capacités d'interventions du ministère des affaires étrangères, l'effort entrepris depuis plusieurs années de rationalisation du réseau diplomatique, consulaire et culturel est poursuivi corrélativement à un accroissement global de productivité.

## **Un réseau diplomatique, consulaire et culturel français à l'étranger en restructuration**

L'évolution du réseau diplomatique, consulaire et culturel est principalement déterminée par les priorités de la politique étrangère. Il a été réduit, en moins de 10 ans, de 37 unités (- 8 %) malgré l'ouverture de nouvelles représentations dans les pays issus de l'ex-Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie. Il reste circonscrit depuis l'an 2000 dans une fourchette de 420-425 postes.

La restructuration du réseau diplomatique sera poursuivie en 2005 sur la base, notamment, des recommandations du rapport que M. le Préfet Le Bris, chargé d'une mission par le Premier ministre, doit présenter avant la fin de 2004.

## Évolution du réseau diplomatique, consulaire et culturel



### **LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SE PRÉPARE ACTIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOLF**

La stratégie ministérielle de réforme du ministère des affaires étrangères a été approuvée au dernier trimestre 2003. Trois axes la sous-tendent :

- renforcer la capacité stratégique du ministère des affaires étrangères pour mieux définir les priorités de l'action extérieure de la France dans ses nouvelles dimensions, notamment son européanisation croissante, les conséquences de la mondialisation sur nos capacités d'influence et la régionalisation du monde et son impact sur notre organisation ;
- valoriser les compétences et motiver les agents du ministère dans leur diversité, agents de centrale et de recrutement local, experts détachés ;
- rénover les outils et les méthodes de travail avec la création d'une direction collégiale et les perspectives ouvertes par la LOLF en termes de gestion par objectifs.

Quatre priorités ont ainsi été définies :

- l'immobilier, en particulier le regroupement des services parisiens sur un site unique,
- la formation continue des agents qui concerne tous les personnels et tous les types de formation,
- la sécurité qui repose principalement sur la mise à niveau des installations de sécurité dans l'ensemble des postes,
- les communications dont la modernisation est une condition essentielle de l'adaptation de l'outil diplomatique aux exigences d'un monde où la transmission rapide des informations est synonyme d'efficacité mais aussi de sécurité. C'est au sens le plus étendu qu'elles constituent une priorité du MAE et qu'elles s'inscrivent à ce titre pour une large part dans le cadre du schéma directeur informatique 2004-2008 en cours de finalisation. Dans le cadre de la préparation à l'application de la LOLF, le ministère des affaires étrangères poursuivra en 2005 l'expérimentation « budget-pays LOLF » engagée en 2004 dans 5 pays (Allemagne, Chine, Royaume-Uni, Espagne, Italie) en l'élargissant à 6 nouveaux postes diplomatiques (Albanie, Hongrie, Madagascar, Suisse, Tunisie, New York/ONU) en étendant le périmètre aux crédits d'intervention et d'investissements du titre VI. Quatre nouveaux chapitres budgétaires correspondant aux 4 futurs programmes qui seront gérés par le ministère des affaires étrangères sont ainsi créés et dotés des moyens nécessaires :



- le chapitre 39-01 : expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente- Programme « action de la France en Europe et dans le monde »
- le chapitre 39-02 : expérimentation LOLF dans 7 pays – Programme « rayonnement culturel et scientifique »
- le chapitre 39-03 : expérimentation LOLF dans 10 pays – Programme : « Français à l'étranger et étrangers en France »
- le chapitre 59-01 : expérimentation LOLF dans 4 pays – Programme : « Solidarité à l'égard des pays en développement »

Le montant total des crédits affectés à l'expérimentation s'élève à 161,29 M€ et concernera 872 emplois budgétaires (répartis en 555 titulaires, soit 63,6 % et 317 contractuels, soit 36,4 %.)

La ventilation des crédits consacrés aux quatre programmes du ministère des affaires étrangères en format LOLF se présente de la façon suivante :

Programmes / Actions	CP (en €) au PLF 2005
<b>Action de la France en Europe et dans le monde</b>	<b>1 363 873 446</b>
Coordination de l'action diplomatique	513 929 422
Action européenne	60 578 422
Régulation de la mondialisation	260 311 435
Contribution à la sécurité internationale (1)	212 222 978
Coopération militaire et de défense	94 752 984
Soutien (2)	222 078 205
<b>Rayonnement culturel et scientifique</b>	<b>481 835 366</b>
Animation du réseau	64 772 770
Promotion de l'usage de la langue française et de la diversité culturelle (3)	235 510 977
Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires	181 551 619
<b>Français à l'étranger et étrangers en France</b>	<b>587 999 095</b>
Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger	136 869 404
Service public d'enseignement à l'étranger	334 835 109
Instruction des demandes de visa	67 901 142
Garantie de l'exercice du droit d'asile	48 393 440
<b>Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>1 974 881 969</b>
Animation et coordination de l'aide au développement	197 874 261
Affirmation de la dimension culturelle du développement	140 143 644
Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	204 018 512
Aide en faveur du développement et éradication de la pauvreté	483 524 979
Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement (4)	873 237 415
Aide aux populations touchées par les crises	76 083 158
<b>Total</b>	<b>4 408 589 876</b>

(1) dont Opérations de maintien de la paix : 136,2 M€

(2) dont Pensions civiles 76,9 M€

(3) dont Action audiovisuelle extérieure : 147 M€

(4) dont Fonds européen de développement : 628 M€

Les effectifs inscrits au futur titre II de la LOLF dans le périmètre du ministère des affaires étrangères constitueront un effectif total, exprimé en ETP sur la base des données 2003, de 23 422 emplois et se répartiront en 5 catégories d'emplois :

- titulaires et CDI en administration centrale,
- titulaires et CDI à l'étranger,
- CDD, volontaires internationaux et assistants techniques,
- militaires hors budget,
- recrutés locaux.

## Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale				
Sous-total A1		10,010		10,010
2. Réseau bilatéral - Sous-total A2		0,650		0,650
3. Réseau multilatéral - Sous-total A3		2,960		2,960
<b>Total A : animation des services</b>		<b>13,620</b>		<b>13,620</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Bb Actions bilatérales</b>				
<b>Sous-total Bb1</b>				
<b>Sous-total Bb2</b>		<b>21,150</b>		<b>4,960</b>
<b>Sous-total Bb : interventions bilatérales</b>		<b>21,150</b>		<b>4,960</b>
<b>Sous-total Bm1</b>		<b>0,510</b>		<b>0,360</b>
<b>Sous-total Bm2</b>		<b>18,040</b>		<b>18,000</b>
<b>Sous-total Bm : interventions multilatérales</b>		<b>18,550</b>		<b>18,360</b>
<b>Total B : interventions</b>		<b>39,700</b>		<b>23,320</b>
dont : titre III		0,510		0,360
titre IV		39,190		22,960
titres V et VI				
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales</b>		<b>52,810</b>		<b>36,940</b>

## AGRICULTURE, ALIMENTATION, PÊCHE ET AFFAIRES RURALES

La France est l'une des premières nations agricoles du monde. De ce fait, elle dispose, dans le domaine des technologies agricoles et agro-alimentaires, d'un savoir-faire de pointe et d'entreprises performantes. En matière d'organisations professionnelles, de dispositifs administratifs et de politiques agricoles, elle est productrice de nombreuses orientations qui pèsent tant dans l'évolution de la Politique agricole commune (PAC) que dans les négociations internationales (conception d'un développement rural durable, conservation des ressources, sécurité sanitaire et principe de précaution, ...).

Chargé de valoriser à l'international ce savoir-faire du secteur privé et les positions de politique agricole défendues par la France, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales conduit des actions en faveur du développement visant à soutenir le secteur privé, ainsi qu'à promouvoir et consolider les flux d'échanges de produits et de services.

Sollicité dans le domaine des réformes institutionnelles, le MAAPAR concourt également depuis de nombreuses années au renforcement des capacités des administrations nationales et à leur adaptation aux nouvelles exigences en matière d'organisation et de positionnement des services de l'État.

Les actions de coopération technique relevant de l'Aide publique au développement regroupent l'ensemble des programmes impulsés par le MAAPAR dans le cadre des relations bilatérales avec les ministères de l'agriculture partenaires. Les dotations aux fonds fiduciaires placés par le ministère au sein de ces organisations complètent cette approche bilatérale et renforcent les positions françaises en matière agricole, de sécurité et de qualité alimentaires ainsi que de partenariats technologiques.

Conduites en cohérence avec les orientations de la France en matière de politique internationale, les actions de coopération pour le développement menées par le MAAPAR sont multifformes. Elles s'appliquent dans l'ensemble des domaines agricole et agro-alimentaire : sécurité alimentaire, négociation, politique agricole, amélioration des productions et de la qualité, renforcement de capacités et structuration des filières, développement durable, formation, recherche. À ce titre, elles intéressent l'ensemble des directions du ministère.

Ces actions portent essentiellement sur le renforcement des capacités (amélioration de l'environnement institutionnel, cohérence des politiques agricole et commerciale, appui aux organisations professionnelles) et l'amélioration de la production ou des filières agricoles (amélioration de la qualité et des niveaux de production et de transformation agro-alimentaire, gestion de l'eau, formation agricole).

En PLF 2005, les crédits d'aide alimentaire qui figuraient dans le budget du MAAPAR à hauteur de 15 M€ sont transférés au budget du ministère des affaires étrangères.

**Écologie et développement durable**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,474</b>	<b>3,984</b>	<b>0,474</b>	<b>3,982</b>
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale				
<b>Sous-total Bb1</b>		<b>0,240</b>		<b>0,235</b>
<b>2. Titre IV</b>				
44-10 Protection de la nature et de l'environnement		1,180		1,496
<b>Sous-total Bb2</b>		<b>1,180</b>		<b>1,496</b>
<b>3. Titres V et VI</b>				
Sous-total Bb3	<b>0,345</b>	<b>0,642</b>	<b>0,391</b>	<b>0,892</b>
Sous-total Bb : interventions bilatérales	<b>0,345</b>	<b>2,062</b>	<b>0,391</b>	<b>2,623</b>
Bm. Action multilatérale				
<b>Sous-total Bm1</b>		<b>0,080</b>		<b>0,418</b>
<b>2. Titre IV</b>				
44-10 Protection de la nature et de l'environnement		1,770		1,109
<b>Sous-total Bm2</b>		<b>1,770</b>		<b>1,109</b>
3. Titres V et VI	0,005	0,005		
<b>Sous-total Bm3</b>	<b>0,005</b>	<b>0,005</b>		
<b>Sous-total Bm : interventions multilatérales</b>	<b>0,005</b>	<b>1,855</b>		<b>1,527</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,350</b>	<b>3,917</b>	<b>0,391</b>	<b>4,150</b>
dont : titre III		0,320		0,653
titre IV		2,950		2,605
titres V et VI	0,350	0,647		0,892
<b>Total action extérieure Écologie et développement durable</b>	<b>0,824</b>	<b>7,901</b>	<b>0,865</b>	<b>8,132</b>

**ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE****Nature des projets menés dans le cadre de l'action extérieure**

Du sommet de Rio en 1992 à celui de Johannesburg en 2002, la thématique du développement durable a sensiblement progressé pour aujourd'hui influencer l'ensemble des réflexions liées au développement et aux échanges. Dans ce contexte, l'action du ministère de l'écologie et du développement durable entend répondre à trois enjeux majeurs :

- le premier est lié à **l'élaboration du droit et des normes internationales** qui font aujourd'hui l'objet d'une concurrence accrue entre les différents acteurs de l'action

internationale. Investir ce champ, par une participation active aux travaux des différentes conventions internationales, pour peser sur les débats politiques qui s'y déroulent et influencer les orientations et la gouvernance mondiale qui s'y dessinent, est une nécessité ;

- le deuxième est lié à notre **identité européenne** qui se construit. Désormais, en effet, 70 % de la législation nationale en matière environnementale est d'origine communautaire. C'est dire l'importance qui s'attache à un investissement fort dans ce domaine, notamment pour éviter de créer, dans un contexte de décentralisation accrue, des distorsions entre les engagements européens pris au niveau national et leur mise en œuvre au niveau local ;
- le troisième intéresse **notre action en faveur des pays en développement**. Acteur majeur de la coopération internationale, la France est, en effet, en mesure de favoriser une meilleure prise en compte de l'écologie dans les politiques de développement durable des pays avec lesquels elle coopère.

Compte tenu de ces enjeux, le ministère de l'écologie et du développement durable participe activement aux travaux organisés dans le cadre des différentes conventions intéressant le secteur de l'écologie et notamment celles issues de Rio. Il s'attache en outre à mobiliser ses différents partenaires sur ses principaux sujets de préoccupation, en particulier l'amélioration de la gouvernance internationale de l'environnement et la solidarité avec les pays du Sud. Le rendez-vous méditerranéen organisé le 17 mai 2004 à Marseille a illustré cette démarche.

### **Priorités du ministère dans le domaine de l'action extérieure**

Au plan stratégique, il s'agit d'abord d'améliorer la gouvernance mondiale de l'environnement. À ce jour, existent en effet plus de 500 conventions multilatérales relatives aux thèmes environnementaux, dont l'articulation et la mise en œuvre ne sont pas toujours satisfaisantes. Il convient donc de continuer à plaider pour la mise en place d'une Organisation des Nations-unies pour l'Environnement, construite autour de l'actuel Programme des Nations-unies pour l'Environnement. Les travaux engagés dans cette perspective depuis février 2004 avec un groupe de 26 pays répondent à cette préoccupation. Il faut s'attacher, dans le même temps, à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales au sein des négociations commerciales, défi qu'il faudra relever après l'échec de la 5<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC organisée à Cancun en septembre 2003. Il conviendra enfin de mettre l'accent sur la promotion des « biens publics mondiaux » et le renforcement des liens avec le monde de l'entreprise dont la responsabilité sociale et environnementale fait l'objet de réflexions nouvelles.

Sur le plan thématique, l'attention portera sur les trois grandes conventions issues du Sommet de Rio en 1992, sur le domaine marin et les produits chimiques.

S'agissant du changement climatique, la priorité doit aller à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle il faudra continuer à plaider auprès de la Russie afin qu'elle ratifie le Protocole de Kyoto, ce qui permettra ainsi son entrée en vigueur dans les meilleurs délais et, si possible, avant la conférence des parties de la Convention Climat qui aura lieu en décembre prochain à Buenos-Aires. Tous les moyens devront être, par ailleurs, mis en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique et l'accès aux énergies renouvelables, thème qui a fait l'objet d'une conférence spécifique à Bonn en juin 2004. Ils devront également être mobilisés pour que la France participe activement aux marchés de permis européens pour lequel elle a notifié à la Commission son Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) pour la période 2005 - 2007.

Il conviendra ensuite d'améliorer l'efficacité de la convention sur la diversité biologique dont la mise en œuvre n'a pas, à ce jour, enrayer la perte de biodiversité. La conférence des parties à la convention qui a eu lieu en mars 2004 à Kuala Lumpur a marqué des progrès notables que la conférence des parties de 2006 devra confirmer.

En matière de lutte contre la désertification, la France doit également réitérer son engagement fort. Sur ce thème, le ministère soutient activement l'action de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

Les dernières catastrophes pétrolières ont souligné, enfin, l'urgence d'élaborer une « stratégie marine européenne », visant à mieux coordonner et structurer nos actions.

## Anciens combattants

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale				
2. Réseau bilatéral				
3. Réseau multilatéral				
<b>Total A : Animation des services</b>				
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>		<b>40,972</b>		<b>39,793</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>				
<b>Total B : Interventions</b>		<b>40,972</b>		<b>39,793</b>
dont : titre III				
titre IV		40,972		39,793
titres V et VI				
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Anciens combattants</b>		<b>40,972</b>		<b>39,793</b>

## ANCIENS COMBATTANTS

Le budget des anciens combattants est un budget constitué exclusivement d'interventions depuis la gestion 2000. Les rémunérations, les moyens de fonctionnement et les investissements concernant les services qui gèrent les anciens combattants sont inscrits au budget de la Défense. C'est la raison pour laquelle les crédits qui concourent à l'action extérieure de la France figurent en totalité au titre IV de ce budget.

Ces crédits concernent le versement des pensions d'invalidité et de la retraite du combattant, le remboursement des soins médicaux gratuits ainsi que la prise en charge de l'appareillage au profit des anciens combattants résidant à l'étranger. Ils comprennent également les crédits d'action sociale mis en place par l'Office national des anciens combattants auprès de diverses ambassades, destinés à secourir les anciens combattants nécessiteux.

**Culture et Communication**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale		2,723		2,723
2. Réseau bilatéral		0,584		0,584
3. Réseau multilatéral				
<b>Total A : Animation des services</b>		<b>3,307</b>		<b>3,307</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>2,250</b>	<b>21,018</b>	<b>2,250</b>	<b>21,018</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>		<b>6,799</b>		<b>6,936</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>2,250</b>	<b>27,817</b>	<b>2,250</b>	<b>27,954</b>
dont : titre III		7,479		7,479
titre IV		21,395		21,532
titres V et VI	2,250	2,250	2,250	2,250
<b>Total action extérieure Culture et communication</b>	<b>2,250</b>	<b>31,124</b>	<b>2,250</b>	<b>31,261</b>

**CULTURE ET COMMUNICATION**

L'action internationale du ministère de la culture et de la communication implique l'ensemble de ses directions, tant centrales que régionales, aux côtés du département des affaires internationales qui en assure la coordination. L'action d'ensemble du ministère peut être regroupée selon quatre axes :

- **Promotion des cultures étrangères en France** : soutien à l'organisation des saisons culturelles étrangères en France, appui à des initiatives provenant d'opérateurs variés dans les différents domaines artistiques, coopération entre les musées, soutien aux coproductions cinématographiques, soutien au pluralisme linguistique et à la traduction ;
- **Promotion de la culture française à l'étranger** : si la responsabilité de ces actions ressort du ministère des affaires étrangères, le ministère de la culture y participe par le soutien aux professionnels dans leur effort de promotion des productions et aux artistes français qui se produisent à l'étranger ainsi que par des aides à des associations dont le but est de faire connaître la culture française à l'étranger (notamment l'Association française d'action artistique) et de promouvoir la langue française ;
- **Expertise, formation et accueil des artistes et professionnels étrangers** : organisation de sessions de formation en France pour les professionnels étrangers dans les différents domaines de la culture (archives, bibliothèques, administrateurs culturels, etc.) et mise en place de missions à l'étranger sous forme de rencontres sur les politiques culturelles (séminaires Malraux) ou d'expertises dans les domaines les plus variés de la culture (patrimoine, archéologie, scénographie, etc.) ;
- **Promotion de la coopération européenne** : soutien à des réseaux de coopération entre professionnels d'Europe et à des initiatives dans le cadre des programmes communautaires, appui aux structures d'information des professionnels sur ces programmes ;
- **Promotion de la diversité culturelle et de la Francophonie** : participation au financement de la francophonie multilatérale (Fonds francophone des inforoutes - Agence intergouvernementale de la Francophonie), et aux réunions internationales destinées à promouvoir la diversité culturelle.

**Charges communes**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
<b>Total A : Animation des services</b>				
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale				
Titre I				
- 14-01 Garanties diverses		61,000		61,000
<b>Sous-total Bb1</b>		<b>61,000</b>		<b>61,000</b>
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>		<b>61,000</b>		<b>61,000</b>
<b>Total B : Interventions</b>		<b>61,000</b>		<b>61,000</b>
dont : titres I		61,000		61,000
titre IV				
titres V et VI				
<b>Total action extérieure charges communes</b>		<b>61,000</b>		<b>61,000</b>

**Économie, finances et industrie**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale				
a. Rémunérations		30,765		34,114
b. Fonctionnement		4,719		5,230
c. Investissements				
<b>Sous-total A1</b>		<b>35,484</b>		<b>39,344</b>
2. Réseau bilatéral				
a. Rémunérations		134,828		136,692
b. Fonctionnement		64,931		63,942
c. Investissements	1,505	1,000	1,567	5,816
<b>Sous-total A2</b>	<b>1,505</b>	<b>200,759</b>	<b>1,567</b>	<b>206,450</b>
3. Réseau multilatéral				
a. Rémunérations		8,865		8,852
b. Fonctionnement		1,412		1,394
c. Investissements				
<b>Sous-total A3</b>		<b>10,277</b>		<b>10,246</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>1,505</b>	<b>246,520</b>	<b>1,567</b>	<b>256,040</b>
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III				
- 37-01 Remboursement de frais de gestion au titre de concours aux États étrangers		25,030		25,540
<b>Sous-total Bb1</b>		<b>25,030</b>		<b>25,540</b>



2. Titre IV				
- 41-10 GIP ADETEF		4,550		4,550
- 44-80 40		1,000		1,000
- 44-84 Subventions pour le développement des relations économiques extérieures		44,840		50,388
- 44-93 Coopération internationale		0,300		0,300
- 44-97 Participation de l'État au service d'emprunts à caractère économique (hors FMI-FRPC)		373,700		274,740
<b>Sous-total Bb2</b>		<b>424,390</b>		<b>330,978</b>
3. Titre V et VI				
- 64-00 30 Intervention en faveur des petites et moyennes entreprises	9,450	6,390		7,381
- 68-00 Aide extérieure (dont FASEP)	11,146	49,770	67,000	82,040
- autres crédits	24,000	39,000	24,900	37,900
<b>Sous-total Bb3</b>	<b>94,846</b>	<b>95,160</b>	<b>91,900</b>	<b>127,321</b>
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>94,846</b>	<b>544,580</b>	<b>91,900</b>	<b>483,839</b>
Bm. Action multilatérale				
2. Titre IV				
- 41-10 40 Subventions à des organismes publics et internationaux		7,603		7,633
- 41-10 50 Coopération dans le domaine de l'énergie et des matières premières		0,122		0,151
- 44-97 Participation de l'État au service d'emprunts à caractère économique (FMI-FRPC)		21,500		27,500
<b>Sous-total Bm2</b>		<b>29,225</b>		<b>35,284</b>
3. Titres V et VI				
- 58-00 Participation de la France au capital d'organismes internationaux		33,140		27,800
- 68-04 Participation de la France à divers fonds	257,140	564,250	204,460	470,551
<b>Sous-total Bm3</b>	<b>257,140</b>	<b>597,390</b>	<b>204,460</b>	<b>498,351</b>
<b>Sous-total Bm : interventions multilatérales</b>	<b>257,140</b>	<b>626,615</b>	<b>204,460</b>	<b>533,635</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>351,986</b>	<b>1 171,195</b>	<b>296,360</b>	<b>1 017,474</b>
dont : titres III		25,030		25,540
titre IV		453,615		366,262
titres V et VI	351,986	692,550	296,360	625,671
<b>Total action extérieure Économie, Finances et industrie</b>	<b>353,491</b>	<b>1 417,715</b>	<b>297,927</b>	<b>1 273,514</b>

## CHARGES COMMUNES

L'essentiel des crédits d'intervention gérés par le ministère sont inscrits sur la section économie, finances et industrie. Ne subsistent aux charges communes que les dotations au titre des garanties (assurance-crédit). L'assurance-crédit devrait continuer d'apporter des recettes au budget de l'État en 2005. L'amélioration de la situation financière de certains pays débiteurs permet de récupérer une partie des indemnisations antérieures.

## ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

L'intervention du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie engage en premier lieu les moyens rassemblés au sein de son réseau international à l'étranger :

- la direction des relations économiques extérieures (DREE) et ses services déconcentrés, tant en région (Directions régionales du commerce extérieur – DRCE), qu'à l'étranger (Missions économiques) participent à l'action extérieure, pour laquelle la DREE dispose de structures publiques d'appui au commerce extérieur et à l'internationalisation de l'économie française, placées sous sa tutelle :

- l'Agence française pour le développement international des entreprises,
- l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII),
- Ubifrance, issu de la fusion des organismes de soutien au commerce extérieur (centre français du commerce extérieur et association Ubifrance), agence unique d'appui au développement international des entreprises.

La mission de la DREE recouvre les actions suivantes :

- préparer et mettre en œuvre la politique commerciale extérieure de la France et participer à la conduite de la politique commerciale de l'Union européenne pour définir le cadre et les règles des échanges extérieurs ;
- contribuer au développement international des entreprises françaises ou exerçant leurs activités sur le territoire français ;
- informer le Gouvernement, les élus, les administrations, les entreprises et la société civile sur les enjeux de la mondialisation.

La DREE utilise, en outre, pour une partie de la gestion de plusieurs procédures financières, les services de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), de Natexis-Banques Populaires et de l'Agence française de développement.

- Au sein du réseau international à l'étranger, la direction du Trésor est plus particulièrement chargée de contribuer à l'exercice, par le ministère, de la diplomatie économique et financière de la France. Son intervention recouvre :

- le suivi des grandes évolutions de l'économie : la direction du Trésor contribue à ce titre à la coordination des politiques économiques européennes, aux négociations relatives aux questions financières internationales et à la préparation des sommets (G7, G20...) ;
- les aspects monétaires et financiers de la construction européenne, notamment de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Union économique et financière ;
- l'ensemble des questions relatives à l'endettement international, notamment le Club de Paris. Elle définit avec la DREE la politique d'assurance-crédit et le régime de financement à l'exportation. Elle est responsable de la coopération monétaire et financière avec les pays de la zone franc et du suivi des relations économiques et financières avec les pays de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique ;
- la tutelle de l'Agence française de développement. La direction du Trésor est responsable des accords de protection des investissements ;
- les questions d'aide au développement : la direction du Trésor étant chargée des relations avec les institutions financières internationales de développement. À ce titre, elle détermine l'enveloppe des prêts et des dons du Trésor. Elle suit les relations économiques et financières avec les pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen-Orient ainsi que les pays d'Europe de l'Est qui ne sont pas associés à l'Union européenne.

- Participent également à l'action extérieure du ministère :

- les attachés douaniers, localisés en Europe, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Asie,
- les six attachés fiscaux, implantés dans les principaux pays européens ainsi qu'aux États-Unis,
- les postes comptables à l'étranger de la direction générale de la comptabilité publique composés actuellement de 23 trésoreries placées auprès des ambassades de France (17 trésoreries dans les pays du Maghreb et d'Afrique, 5 trésoreries dans les pays occidentaux, Allemagne, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Italie et une trésorerie en Chine).

L'intervention du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie engage en second lieu

les moyens affectés aux actions internationales menées dans le domaine des politiques industrielles, des postes et télécommunications et en matière de politique de l'énergie et des matières premières. Ces actions regroupent notamment :

■ dans le domaine industriel :

- la charte de la coopération industrielle ;
- la promotion de l'image de l'industrie française via l'organisation de campagnes « pays » au Japon, à Taiwan, en Chine et en Corée, ou de campagnes sectorielles, les publications de brochures en langues étrangères, la communication multimédia (CD-Rom et vitrine de l'industrie française sur internet) et audiovisuelle ;
- la coopération technologique : organisation de tables rondes sectorielles (chimie, biotechnologie, machinisme agricole, équipements automobiles, NTIC/électronique, optique photonique, reconnaissance vocale, véhicules propres, télé-médecine, matériaux composites...).

Le MINEFI soutient également la coopération technique internationale en matière de normes, de certification de la qualité, ainsi que de propriété industrielle car elle constitue un excellent moyen pour les entreprises françaises de pénétrer de nouveaux marchés par la réduction des barrières techniques et la promotion du savoir-faire français.

■ dans le domaine des postes et des télécommunications :

Le MINEFI anime les réflexions sur les travaux de normalisation et joue un rôle actif au niveau multilatéral, en participant aux travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Union Postale Universelle (UPU), de la Conférence européenne des Postes et Télécommunications (CEPT), des organisations internationales de satellites, et des structures assurant la gouvernance d'internet. Le MINEFI participe également, dans le cadre des Nations-unies (UN-CEFACT), à la facilitation des échanges électroniques pour le commerce. Par ailleurs, une politique active de promotion du modèle français du secteur des télécommunications est conduite, notamment en Chine et en Afrique francophone. Dans ce secteur, les priorités sont les suivantes :

- réaffirmation, au plan international, du rôle de la France au sein de l'UIT et de l'UPU ;
- participation aux travaux destinés à faire évoluer les statuts des organisations internationales de satellites et la gouvernance d'internet ;
- participation aux travaux de la CEPT, notamment en matière de numérotation et d'harmonisation des conditions d'octroi des licences ;
- rencontres et séminaires de travail, organisés en application d'arrangements bilatéraux pour promouvoir le modèle français et présenter l'offre industrielle nationale ;
- coordination des stratégies défendues dans les instances spécialisées, notamment l'Organisation économique des Nations-unies pour l'Europe, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les forums sur la télévision numérique (DVB) et les mobiles de troisième génération UMTS.

■ dans le domaine de l'énergie et des matières premières :

Les crédits de coopération internationale sont consacrés, d'une part, au financement d'actions d'assistance technique dans le domaine des matières premières, et d'autre part, au financement d'un programme d'identification et de montage de projets éligibles à des financements internationaux pour des opérateurs industriels du secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

S'agissant des matières premières, les objectifs de cette coopération visent à consolider les relations avec les pays les plus importants pour la sécurité de l'approvisionnement national en métaux stratégiques, tout en répondant aux besoins de coopération de ces pays, notamment en transferts de compétences (actions de formation du CESMAT).

En ce qui concerne l'énergie, la procédure IPEEFI vise à favoriser des transferts de technologie, en aidant les industriels français du secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie à exporter leur savoir-faire et leur matériel.

La France participe aussi à des actions multilatérales grâce à sa contribution au financement des accords de mise en œuvre des programmes de coopération en matière de technologie, de recherche et de développement auxquels elle a adhéré dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Elle apporte également sa contribution financière au protocole sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes de la Charte de l'énergie.

**ÉDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE****I. Enseignement scolaire**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale		4,035		4,035
2. Réseau bilatéral		1,232		1,232
3. Réseau multilatéral				
<b>Total A : Animation des services</b>		<b>5,267</b>		<b>5,267</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>		<b>68,005</b>		<b>68,161</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>		<b>1,591</b>		<b>1,591</b>
<b>Total B : Interventions</b>		<b>69,596</b>		<b>69,752</b>
dont : titre III		65,606		65,606
titre IV		3,990		4,146
titres V et VI				
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Enseignement scolaire</b>		<b>74,863</b>		<b>75,019</b>

## ÉDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE

### *Enseignement scolaire*

#### **Dans le domaine de l'action extérieure, le ministère mène les actions suivantes :**

- contrôle pédagogique des établissements français à l'étranger ;
- stages organisés au profit d'enseignants en poste à l'étranger, d'enseignants français de langues vivantes et d'assistants étrangers nommés en France ;
- échanges de professeurs de langue, échanges d'assistants ;
- soutien à l'ouverture internationale des activités scolaires dans les académies ;
- bourses de stages à l'étranger d'élèves de l'enseignement technique (BTS) ;
- soutien de programme communautaire LEONARDO ;
- coopération en matière d'ingénierie éducative ;
- contribution aux actions menés par l'UNESCO et l'OCDE ;
- subventions aux associations participant à la coopération internationale ;
- participation de la France au financement des décisions des sommets francophones.

#### **Les priorités du ministère en matière d'action extérieure sont les suivantes :**

- contrôle pédagogique des établissements français à l'étranger ;
- aide à l'exportation du système éducatif ;
- création de filières bilingues de formation ;
- orientation et financement des échanges (élèves, assistants, enseignants) ;
- mise en œuvre des programmes européens et coordination multilatérale ;
- politique de ressources humaines pour l'action culturelle à l'étranger.

*NB : au PLF 2005, les crédits de la jeunesse sont rattachés au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ce changement de périmètre a été traduit a posteriori sur 2004.*

**Enseignement supérieur**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Réseau bilatéral	11,800	28,600	9,300	27,900
3. Réseau multilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>11,800</b>	<b>28,600</b>	<b>9,300</b>	<b>27,900</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>4,300</b>	<b>0,00</b>	<b>4,400</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>2,000</b>	<b>0,00</b>	<b>2,000</b>
<b>Total B : Interventions</b>	0,00	<b>6,300</b>	0,00	<b>6,400</b>
dont : titre III	0,00	5,540	0,00	5,730
titre IV	0,00	0,660	0,00	0,680
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>11,800</b>	<b>34,900</b>	<b>9,300</b>	<b>34,400</b>

**Enseignement supérieur**

Le ministère est chargé des missions de conception, de pilotage, de coordination et d'évaluation des actions à mettre en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur au plan international, pour répondre aux orientations géopolitiques et thématiques définies en fonction des objectifs économiques, politiques et scientifiques de la France.

Il soutient également les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre et l'évaluation d'actions favorisant la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, actions pouvant s'inscrire dans le cadre d'échanges initiés au niveau régional.

**Les priorités du ministère en matière d'action extérieure sont de trois ordres :**

- favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants : développement des cotutelles de thèses, négociations engagées sur les reconnaissances et les équivalences de diplômes, mise en délégation d'enseignants chercheurs à l'étranger dans le cadre de projets de coopération internationale, et mise en place de bourses de mobilité ,
- développer la coopération avec les pays du pourtour méditerranéen, les pays émergents d'Amérique latine ou d'Asie du Sud-Est et les pays de l'Afrique francophone, parallèlement à la coopération avec les pays industrialisés,
- mieux positionner la France sur le « marché » de la formation universitaire. À ce titre, l'agence Edufrance, soutenue conjointement par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la recherche, et le ministère des affaires étrangères œuvre à la promotion à l'étranger des formations supérieures françaises, visant un accueil « ciblé » d'étudiants étrangers, appuyé

par le programme Eiffel de bourses d'excellence, et au développement à l'étranger de filières françaises de formations spécialisées.

### L'action extérieure menée par l'Enseignement supérieur s'étend également à d'autres domaines :

- la présence dans les universités françaises d'étudiants étrangers,
- la présence à l'étranger, dans des organismes internationaux ou dans des établissements étrangers, d'un certain nombre d'enseignants français : près de 300, mis à disposition ou mis en délégation par le ministère ou les établissements eux-mêmes,
- l'accueil d'enseignants étrangers, près de 3 000, sur des emplois à temps plein (lecteurs, professeurs associés) ou à temps partiel (invités, contrats triennaux),
- la prise en compte par d'autres directions du ministère ou des établissements eux-mêmes, d'actions à dimension internationale (accueil et orientation des étudiants, cours et soutien pédagogique pour ces étudiants étrangers, missions, colloques, programmes spécifiques...),
- l'implication de certains personnels de l'administration centrale ou des établissements dans la mise en œuvre des actions internationales (délégation et services RI).

## Recherche

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale	0,00			
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III				
36-21 CNRS	0,00	3,382	0,00	3,382
36-22 INRA	0,00	7,756	0,00	7,807
36-23 CEMAGREF	0,00	0,020	0,00	0,020
36-42 IRD	0,00	127,426	0,00	129,000
36-51 INSERM	0,00	3,108	0,00	6,490
<b>Sous-total Bb1</b>	<b>0,00</b>	<b>141,692</b>	<b>0,00</b>	<b>146,699</b>
2. Titre IV				
43-01 Actions d'incitation	0,00	3,043	0,00	3,050
45-12 CIRAD	0,00	88,875	0,00	91,440
45-13 CEA	0,00	14,296	0,00	14,000
45-14 CNES	0,00	0,437	0,00	0,500
45-15 IFREMER	0,00	1,143	0,00	1,161
<b>Sous-total Bb2</b>	<b>0,00</b>	<b>107,794</b>	<b>0,00</b>	<b>110,151</b>
3. Titre V et VI				
61-21 INRA	3,716	3,716	3,783	3,783
62-00 CEA	0,104	0,104	0,100	0,100
63-01 INRIA	0,386	0,386	1,414	1,414
66-18 IFREMER	0,737	0,737	0,786	0,786
66-21 CNRS	9,688	9,688	9,688	9,688

## Action multilatérale et bilatérale

66-42 IRD	27,034	27,034	27,050	27,050
66-50 INSERM	0,813	0,813	0,813	0,813
68-43 CIRAD	22,106	22,106	29,632	29,632
<b>Sous-total Bb3</b>	<b>64,584</b>	<b>64,584</b>	<b>73,266</b>	<b>73,266</b>
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>64,584</b>	<b>314,070</b>	<b>73,266</b>	<b>330,116</b>
Bm. Action multilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III				
36-22 INRA	0,00	0,861	0,00	0,867
36-51 INSERM	0,00	0,013	0,00	0,056
<b>Sous-total Bm1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,874</b>	<b>0,00</b>	<b>0,923</b>
2. Titre IV				
43-01 Actions d'incitation	0,00	3,339	0,00	3,300
45-12 CIRAD	0,00	3,703	0,00	3,810
45-13 CEA	0,00	10,139	0,00	10,000
45-14 CNES	0,00	0,843	0,00	0,850
45-15 IFREMER	0,00	0,082	0,00	0,088
<b>Sous-total Bm2</b>	<b>0,00</b>	<b>18,106</b>	<b>0,00</b>	<b>18,048</b>
3. Titre V et VI				
61-21 INRA	0,848	0,848	0,863	0,863
62-00 CEA	0,074	0,074	0,050	0,05
63-02 CNES (*)	685,000	685,000	685,000	685,000
66-04 Fonds de la recherche et de la technologie	6,100	6,100	0,000	2,000
66-18 IFREMER	0,140	0,082	0,142	0,088
66-50 INSERM	0,323	0,323	0,329	0,329
68-43 CIRAD	0,684	0,684	0,889	0,889
<b>Sous-total Bm3</b>	<b>693,169</b>	<b>693,111</b>	<b>687,273</b>	<b>689,219</b>
<b>Sous-total Bm : interventions multilatérales</b>	<b>693,169</b>	<b>712,091</b>	<b>687,273</b>	<b>708,190</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>757,753</b>	<b>1 026,161</b>	<b>760,539</b>	<b>1 038,306</b>
dont : titre III	0,00	142,566	0,00	147,622
titre IV	0,00	125,900	0,00	128,199
titres V et VI	757,753	757,695	760,539	762,485
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Recherche et technologie</b>	<b>757,753</b>	<b>1 026,161</b>	<b>760,539</b>	<b>1 038,306</b>

(\*) Contribution française à l'Agence spatiale européenne (ESA).



## **Recherche**

L'action internationale du ministère de la recherche est menée en coordination avec les actions de l'Union européenne et celles du ministère des affaires étrangères.

### **Nature des actions menées dans le domaine de l'action extérieure**

Dans les pays industrialisés, les missions et séjours des chercheurs français ont pour objectif de mener des recherches conjointes avec leurs collègues étrangers, fondées sur un intérêt réciproque et visant l'excellence scientifique. Ces actions ont pour contrepartie des missions et séjours en France de chercheurs étrangers. Ces échanges peuvent déboucher sur la création de laboratoires communs, avec ou sans murs, dont certains participent à des très grands équipements (TGE).

Tous les pays de l'OCDE relèvent de ce champ ; ceux de l'Europe centrale s'y intègrent progressivement, ainsi que la Russie.

Dans les pays en développement, des moyens plus lourds sont mis en oeuvre en raison de la présence permanente de certains de nos chercheurs (CIRAD, IRD...). Les organismes sont souvent conduits à apporter une aide à l'équipement des laboratoires ;

Dans les pays à économies émergentes, les actions sont mixtes car des centres de haute technologie coexistent avec des zones de pauvreté dépourvues d'infrastructures modernes. Comme dans les pays industrialisés, une attention toute particulière est apportée à la question du respect de la propriété intellectuelle.

### **Priorités du ministère en matière d'action extérieure**

#### ***Priorités géographiques***

- coopération avec les pays industrialisés de l'OCDE, avec à terme une extension vers l'Europe centrale et la Russie (mobilité des étudiants, des universitaires et des chercheurs à tous les niveaux, cofinancement d'associations binationales de recherche scientifique et technologique prenant en charge des actions conjointes) ;
- coopération avec les pays émergents, particulièrement en direction du pourtour méditerranéen, du sud-est asiatique (Inde, Chine) et de l'Amérique du Sud (Brésil, Mexique). Ces moyens sont divers : attributions de bourses de haut niveau aux chercheurs étrangers confirmés et aux post-docs, complétées par un contingent d'allocations de recherche réservées à de jeunes chercheurs se consacrant à ces zones géographiques.

#### ***Priorités thématiques***

- soutien à la coopération technologique et industrielle au travers des projets spontanés de recherche finalisée (Eurêka, COST), des programmes organisés autour de stratégies multilatérales et communautaires notamment dans le cadre du 6ème PCRD, et enfin des recherches conjointes dans un cadre bilatéral avec transfert aux entreprises ;
- participation à la veille scientifique, technique et administrative, favorisée par le réseau des conseillers culturels et scientifiques de nos ambassades ;

## Action multilatérale et bilatérale

- participation aux programmes des organisations intergouvernementales (OCDE, notamment dans le cadre du CPST (Comité de politique scientifique et technique) et du Forum mondial de la science, UNESCO, programmes scientifiques MOST, MAD) ;
- participation aux activités et à la politique des très grands équipements (CERN, ESO, EMBL...) ;
- maintien à un niveau d'excellence des écoles françaises de l'étranger.

**Emploi et travail**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	1,554	0,00	1,282
<b>Sous-total A1</b>	<b>0,00</b>	<b>1,554</b>	<b>0,00</b>	<b>1,281</b>
2. Réseau bilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total A2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
3. Réseau multilatéral	0,00	0,394	0,00	0,396
<b>Sous-total A3</b>	<b>0,00</b>	<b>0,394</b>	<b>0,00</b>	<b>0,396</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>1,948</b>	<b>0,00</b>	<b>1,677</b>
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	1,059	0,00	1,059
<b>Sous-total Bb1</b>	<b>0,00</b>	<b>1,059</b>	<b>0,00</b>	<b>1,059</b>
2. Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total Bb2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>1,059</b>	<b>0,00</b>	<b>1,059</b>
Bm. Action multilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total Bm1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2. Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total Bm2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>1,059</b>	<b>0,00</b>	<b>1,059</b>
dont : titre III	0,00	1,059	0,00	1,059
titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Emploi et travail</b>	<b>0,00</b>	<b>3,007</b>	<b>0,00</b>	<b>2,736</b>

## TRAVAIL, SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

### *Emploi et travail*

#### **Nature des projets menés dans le domaine de l'action extérieure**

**Le GIP international** est l'organisme qui, au sein du ministère de l'emploi et du travail, mène, dans le cadre d'un plan de travail annuel, des programmes de coopération conclus entre le GIP International et une vingtaine de pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

Les actions de coopération bilatérales mises en œuvre par le GIP International, couvrent les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (appui technique à la rédaction de textes législatifs et réglementaires, restructuration, réorganisation et formation de services d'inspection du travail, appui technique à la définition de politiques de lutte contre le chômage, mise en place de formations dans le domaine des relations individuelles et collectives du travail, réorganisation et modernisation de services publics de l'emploi, création et organisation de centres de formation, ...).

#### **Priorités du ministère en matière d'action extérieure**

Le GIP International intervient par des programmes annuels ou pluriannuels de coopération. Cette coopération a notamment pour objectif, au travers de l'établissement de relations durables entre la France et les pays avec lesquels un accord de coopération a été conclu, l'appui à la restructuration et à la modernisation des institutions publiques intervenant dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La lutte contre le travail des enfants, ainsi que l'accompagnement à l'intégration à la communauté européenne constituent également deux axes importants de la coopération mise en œuvre par le GIP International.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces différents accords de coopération, le GIP International fait appel annuellement à plus de 300 experts. Ceux-ci conçoivent et animent des formations, réalisent des audits organisationnels, ou apportent leur appui technique à l'élaboration de normes juridiques.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de ces mêmes accords, le GIP International organise des visites d'études d'experts étrangers en France.

Le GIP International a établi des relations de coopération avec :

- certains pays d'Europe centrale et orientale : Pologne, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Hongrie;
- certains pays méditerranéens : Maroc, Tunisie, Algérie, Turquie, Égypte, Jordanie;
- certains pays du Sud-Est asiatique : Vietnam, Chine, Cambodge, Laos;
- certains Etats de l'Afrique sub-saharienne : Cameroun, Sénégal et Mali.

## Traduction sur le budget de l'État

Pour réaliser ces missions, le GIP International dispose d'une subvention annuellement versée par le ministère. En 2004 et 2005, le montant de celle-ci est de 1,05 M€.

### Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	1,919	0,00	1,934
<b>Sous-total A1</b>	<b>0,00</b>	<b>1,919</b>	<b>0,00</b>	<b>1,934</b>
3. Réseau multilatéral	0,00	3,599	0,00	3,624
<b>Sous-total A3</b>	<b>0,00</b>	<b>3,599</b>	<b>0,00</b>	<b>3,624</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>5,518</b>	<b>0,00</b>	<b>5,558</b>
<b>B. Interventions</b>				
Bm. Action multilatérale				
2. Titre IV	0,00	8,206	0,00	7,983
<b>Sous-total Bm2</b>	<b>0,00</b>	<b>8,206</b>	<b>0,00</b>	<b>7,983</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>8,206</b>	<b>0,00</b>	<b>7,983</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>8,206</b>	<b>0,00</b>	<b>7,983</b>
dont : titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
titre IV	0,00	8,206	0,00	7,983
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale</b>	<b>0,00</b>	<b>13,724</b>	<b>0,00</b>	<b>13,541</b>

### **Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

En 2004, 13 conseillers pour les affaires sociales sont affectés auprès des ambassades de France. Ils informent le gouvernement sur les travaux des organisations internationales (Bureau international du travail – BIT -, Organisation internationale du travail – OIT -, Organisation mondiale de la santé – OMS) et œuvrent à la coopération internationale dans les domaines sanitaire et social.

En marge du processus d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne, les actions de coopération, visant à accompagner les efforts des États candidats pour intégrer l'acquis communautaire, vont être poursuivies ou mises en œuvre en 2005 dans le double champ de l'action sanitaire et de l'emploi. En ce qui concerne la Roumanie, ces actions vont principalement se traduire par une aide dans le domaine des formations médicales en milieu hospitalier (accueil de professionnels médicaux), dans celui de la gestion hospitalière et de l'organisation des soins (visites d'experts et organisation d'un séminaire), et enfin dans celui

de la lutte contre le VIH. En ce qui concerne la Bulgarie, ces actions emprunteront deux axes. Le premier aura pour objectif l'emploi et la formation professionnelle. Les actions correspondantes auront pour objet la conclusion rapide d'un arrangement administratif entre l'Office des migrations internationales (OMI) et l'agence bulgare pour l'emploi nécessaire à la mise en œuvre de l'accord franco-bulgare, signé en septembre 2003, afférant aux échanges de jeunes professionnels. L'autre axe aura pour finalité, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil de l'Europe, de promouvoir une assistance technique et administrative dans le domaine des établissements pour adultes et enfants handicapés mentaux. Cette assistance se concrétisera en 2005 par l'accueil en France d'une mission d'étude bulgare durant une semaine.

Les efforts de coopération bilatérale avec les pays venant d'adhérer à l'Union européenne seront poursuivis notamment avec la Pologne (en raison des liens historiques qui unissent la France à cet État) et la Hongrie (en raison de sa position géographique au centre de l'Europe et de l'engouement de sa population pour la culture française). En ce qui concerne la Pologne, des séminaires sur le tabac et l'alcool ont été évoqués à plusieurs reprises. Ils pourraient se tenir en 2005. Toutefois, l'essentiel de l'effort sera porté sur la poursuite de l'action expérimentale - initiée à l'automne 2004 pour une période de 18 mois - sur les infirmières polonaises reçues au CHRU de Lille. Outre son caractère emblématique, cette action revêt deux intérêts : l'un est social (contribuer à la résorption du chômage en Pologne) ; l'autre, sanitaire (renforcement des moyens en personnels infirmiers des établissements de santé français). En ce qui concerne la Hongrie, le colloque, organisé les 8 et 9 novembre 2004 à Budapest sur le thème de « la santé dans l'Europe élargie » (qui associera aussi les autres États de la zone), sera prolongé par d'autres initiatives dans le domaine de la santé et des sciences médicales, susceptibles de participer à la diffusion du savoir et du savoir-faire français.

En outre, la coopération bilatérale transfrontalière avec nos partenaires limitrophes, notamment l'Allemagne et l'Espagne mettant notamment en œuvre les échelons régionaux et locaux des états concernés fera l'objet d'un effort particulier.

Enfin, l'année 2005 sera, en ce qui concerne le Conseil de l'Europe, l'année de la prise de fonction de M. Terry Davis, le nouveau secrétaire général, et celle du 3<sup>e</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement. Ce sommet, qui aura lieu à Varsovie, aura pour vocation de situer le Conseil de l'Europe dans la nouvelle architecture européenne (Union européenne après l'élargissement à 10 nouveaux membres et au moment de la ratification du traité constitutionnel, concurrence de l'OSCE). Or, les ministères sociaux ont encouragé au sein de cette instance ces dernières années notamment par le biais de la DAEI (qui détient la présidence du comité européen pour la cohésion sociale) et de la DGAS - des activités (cohésion sociale, charte sociale européenne, bioéthique, lutte contre la traite des êtres humains, les personnes handicapées, l'enfance et la famille, le forum des Roms, etc.) qui, sans faire double emploi avec celles de l'Union européenne, sont révélatrices d'un modèle social avéré et d'une culture à laquelle tout un chacun participe. Un effort particulier pour défendre et faire connaître nos positions sera consenti.

En matière de coopération bilatérale internationale, les priorités sont de renforcer les liens avec les pays du Maghreb, et notamment de développer la coopération avec l'Algérie et les échanges avec les États-Unis et le Canada, ainsi que de répondre à la demande des grands pays émergents comme la Chine ou le Brésil, voire l'Inde, qui interpellent la France, particulièrement dans le domaine de la lutte contre le Sida.

### **Les interventions du ministère concernent :**

- le financement du Groupement d'Intérêt Public « Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière en Réseau » (GIP-ESTHER). C'est un outil essentiel de la France pour sa contribution au renforcement des capacités locales en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les maladies infectieuses dans certains pays africains en voie de développement. Il s'agit, en

lien avec la stratégie internationale mise en œuvre (diminution du prix des médicaments, création d'un fonds mondial pour la santé et le SIDA, nécessité, dans le cadre de systèmes de santé renforcés, d'assurer aux malades un égal accès aux traitements), de favoriser les échanges scientifiques, techniques et d'assurer un soutien aux structures (personnels et équipements). Il s'agit, par ailleurs, à côté des financements octroyés dans le cadre multilatéral, d'assurer la qualité et le suivi des prises en charge thérapeutiques par la coopération hospitalière. En 2003, les conventions de coopération ont été signées avec les 10 pays prioritaires. Pour 2004, la priorité est donnée à la poursuite de la mise en œuvre des actions de coopération, le développement d'une synergie du GIP avec d'autres partenaires européens et un approfondissement de la coopération avec le Fonds Mondial.

- la subvention au Bureau international du travail (BIT), dans le cadre de l'accord de coopération conclu pour une durée de 3 ans en novembre 2001, contribue à renforcer le positionnement du BIT au sein des instances multilatérales, notamment économiques et financières, et à permettre de favoriser le consensus international sur la déclaration fondamentale adoptée en 1998. Un nouvel accord devrait intervenir pour la nouvelle période triennale 2005, 2006 et 2007 afin de poursuivre les actions mises en œuvre et de renforcer la portée politique de notre coopération. Pour 2005, la priorité serait donnée aux activités liées aux travaux de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation et aux programmes qui répondent de manière adaptée à une attente (soutien des droits fondamentaux au travail et du dialogue social).
- la contribution auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : un accord cadre France (ministère des affaires étrangères, ministère du travail, de la santé et de la cohésion sociale et mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) – OMS a été signé en novembre 2003. Il donne notamment la priorité à la poursuite de l'action du ministère en matière de lutte contre les maladies transmissibles dans une perspective de sécurité sanitaire mondiale, à leur prévention et à leur traitement (VIH-Sida en soutien de l'initiative ESTHER, lutte contre la tuberculose, y compris dans les pays d'Europe centrale et du Pacte de stabilité) et s'attache, dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles, à financer des projets concernant la stratégie mondiale sur l'alimentation.

### **Les enjeux prioritaires sont :**

- de renforcer la crédibilité des institutions sociales internationales et multilatérales (OMS, OIT, ONU/Sida, ONU) vis-à-vis des organisations économiques et financières qui organisent la régulation économique mondiale (OMC, FMI, Banque mondiale) pour permettre une réelle prise en compte des préoccupations sanitaires et sociales par ces dernières ;
- d'influer sur les conceptions sociales que définissent les institutions économiques qui développent les doctrines en la matière : Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Banque mondiale.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des risques des milieux, une subvention de 49 090 € (chapitre 47-12 article 10) a été attribuée en 2004 à l'OMS pour couvrir partiellement les dépenses d'un programme triennal d'études conduites à l'échelle européenne par le Bureau de l'OMS de Bonn spécialisé dans le domaine « Habitat-Santé ». Ce programme a pour objectif l'amélioration des connaissances au travers des travaux de recherche à caractère fondamental ou appliqué réalisés dans différents pays d'Europe, mais également au travers des politiques publiques de promotion de l'habitat et de la santé mises en œuvre dans ces pays. L'étude proposée par le centre européen pour l'environnement et la santé du bureau européen de l'OMS vise à produire une analyse juridique et technique des textes applicables dans le domaine habitat et santé incluant les accidents domestiques dans 7 pays européens (Allemagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni).

Dans le cadre du programme de recherche européen ERANET, la DGS coordonne le projet CoCanCPG qui a pour objet de mener une étude sur les modalités d'élaboration des recommandations de bonnes pratiques en matière de cancérologie en Europe et de réfléchir aux actions à engager pour coordonner et harmoniser l'ensemble de ces recommandations. Pour assurer la coordination de ce projet, la commission européenne a mis à la disposition de la DGS un budget de 157 000 € en 2004 (sous forme d'un fonds de concours).

### **Logement (anciennement sur la section urbanisme et logement du ministère de l'équipement)**

#### **Les projets consistent :**

- en la mise en œuvre de divers documents relatifs à l'expérience française en matière de logement,
- en des actions de coopération,
- en l'organisation de manifestations,
- en des actions de formation,

#### **Les priorités du ministère sont :**

- de diffuser le savoir-faire français en matière de construction,
- de favoriser les échanges avec les pays européens et notamment les nouveaux membres,
- de développer la coopération avec les pays en voie de développement.

### **Services communs et urbanisme**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,892	1,653	0,893	1,871
<b>Sous-total A1</b>	<b>0,892</b>	<b>1,653</b>	<b>0,893</b>	<b>1,871</b>
2. Réseau bilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total A2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
3. Réseau multilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total A3</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,892</b>	<b>1,653</b>	<b>0,893</b>	<b>1,871</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,250</b>	<b>0,200</b>	<b>0,320</b>	<b>0,220</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>36,666</b>	<b>36,701</b>	<b>36,678</b>	<b>36,713</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>36,916</b>	<b>36,901</b>	<b>36,998</b>	<b>36,933</b>
dont : titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
titre IV	0,00	0,040	0,00	0,040
titres V et VI	36,916	36,861	36,998	36,893
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Services communs et urbanisme</b>	<b>37,808</b>	<b>38,554</b>	<b>37,891</b>	<b>38,804</b>

## **ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET MER**

Les actions conduites par le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer concourant à l'action extérieure de la France sont dynamiques et variées à l'image des secteurs concernés : transports terrestres, voirie, sécurité routière, aéronautique et aviation civiles, affaires maritimes, météorologie, urbanisme, bâtiment et génie civil, services associés, tourisme. Elles sont conduites en étroite complémentarité avec les actions des autres administrations, notamment : affaires étrangères, coopération, DREE, environnement, recherche, affaires sociales, etc. Elles associent des partenaires socio-économiques (l'Organisation maritime internationale par exemple) des secteurs concernés. Ces actions se développent tant au niveau européen qu'en dehors de l'Union européenne.

Il faut enfin citer, en liaison avec la délégation générale à la langue française, en matière de terminologie et de néologie, les travaux de la commission ministérielle participant au développement de la langue française et de la francophonie dans l'ensemble de ces domaines techniques.

### ***Services communs et urbanisme***

Les actions menées recouvrent :

- la coopération internationale et l'aide au développement dans les domaines précités se traduisant notamment par l'amélioration et le renforcement de la présence des experts du ministère à l'international, en particulier le fonctionnement en année pleine de postes de conseillers équipements / transports mis en place à l'automne 2003 à Berlin et à Madrid et auprès des organismes financiers internationaux (notamment auprès de la banque mondiale) ;
- le soutien aux entreprises exportatrices (tout particulièrement les PME) ;
- le soutien aux pays candidats à l'Union européenne par le montage de projets de jumelages avec les administrations homologues des pays candidats à de futures adhésions (Roumanie, Bulgarie, Croatie et éventuellement Turquie), et la mise en place de coopérations élargies avec les pays proches de l'Union européenne dans le cadre des procédures TACIS, CARDS, MEDA et l'initiative « Nouveaux voisins » ;
- l'organisation de manifestations et de séminaires destinés à la promotion des savoir-faire techniques et managériaux français dans des domaines essentiels pour l'économie, l'emploi, les conditions sociales et le développement durable, comme les journées de l'équipement, Ubifrance, etc. ;
- l'appui à des études économiques prospectives ou à des projets industriels ou de services dans des domaines variés ;
- le financement de missions et de stages d'ingénieurs étrangers ;
- la participation de la France au financement de l'organisme européen de satellites météorologiques Eumetsat, ainsi que dans la coopération internationale en matière de météorologie.

L'activité extérieure du ministère, outre sa composante communautaire, s'exerce en direction des pays constituant, dans ses secteurs d'activité, des champs d'intervention privilégiés. En 2004, le marché visé était particulièrement centré sur la Chine. En 2005, les efforts porteront



à nouveau sur ce pays, ainsi que sur l'Inde, la Russie, l'Ukraine, les états du Golfe persique, le Brésil, l'Algérie et le Maroc.

L'augmentation des demandes de crédits répond à une hausse de l'activité internationale, due notamment à l'accroissement des déplacements ministériels et des accueils de délégations, à l'intensification des actions de coopération avec les nouveaux états membres, les états futurs adhérents et les pays prioritaires, enfin à l'accroissement des coûts de traduction pour les accueil de délégation et la diffusion des plaquettes et documents présentant le savoir-faire du ministère.

## Transports et sécurité routière

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	0,328	0,00	0,364
<b>Sous-total A1</b>	0,00	<b>0,328</b>	0,00	<b>0,364</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	0,00	<b>0,328</b>	0,00	<b>0,364</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total B : Interventions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Transports et sécurité routière</b>	0,00	<b>0,328</b>	0,00	<b>0,364</b>

## Transports et sécurité routière

Les actions menées dans ce secteur sont les suivantes :

- la coopération dans le domaine routier,
- les missions et stages d'ingénierie étrangers,
- les séminaires sur le thème des routes et des transports,
- la représentation de la France au sein des organisations internationales, comme l'organisation maritime internationale (OMI), l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), l'agence européenne de sécurité aérienne (AESA), ainsi que le fonctionnement des bureaux des conseillers « transports » à Washington (aviation civile) ainsi qu'à Londres, Dakar Abidjan, Tunis et Nouakchott pour les services de l'administration de la mer, (cf. infra).

Les priorités du ministère en matière de transports sont les suivantes :

- la promotion du savoir-faire français et des entreprises,
- l'information réciproque sur les administrations routières,
- l'accueil de délégations étrangères provenant de ministères ou institutions homologues ou partenaires,
- les déplacements ministériels à l'étranger, notamment ceux des experts ministériels,
- l'aide aux pays émergents pour leur permettre d'assumer leur rôle dans le développement des transports,

- la participation de la France, en matière aéronautique, à l'exploitation de la soufflerie transsonique européenne ETW, installée à Cologne. Fruit du Memorandum d'entente de 1988, instaurant la coopération de quatre États de l'Union européenne (France, Allemagne, Royaume-uni et Pays-Bas) ; elle constitue, de par ses caractéristiques un moyen d'essais privilégié pour le développement des avions de transports de grande capacité. La construction en est aujourd'hui achevée et l'aide des États est consacrée à la phase initiale de l'exploitation, conformément aux termes de la convention de soutien de l'État français notifiée le 28 juin 1988. Le mémorandum tripartite pour la subvention à la soufflerie transsonique européenne, déjà reconduit jusqu'en 1999, a été complété au mois d'août 2000 par un deuxième modificatif qui prolonge la participation des États jusqu'en 2003 et fixe le taux de la contribution de la France.

## Aménagement du territoire

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Réseau bilatéral	0,00	0,130	0,00	0,126
3. Réseau multilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,130</b>	<b>0,00</b>	<b>0,126</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>7,310</b>	<b>0,00</b>	<b>7,445</b>
<b>Sous-total Bm : interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total B : Interventions</b>				
dont : titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>0,00</b>	<b>7,440</b>	<b>0,00</b>	<b>7,571</b>

## Aménagement du territoire

La loi du 15 mai 2001 a créé l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII). Cette agence dispose de la plénitude de ses moyens, notamment financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Constituée sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial elle regroupe en son sein le service des investissements étrangers de la DATAR y compris les bureaux à l'étranger, la délégation aux investissements internationaux du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'agence a pour objet :

- d'une part, de rationaliser les moyens dédiés à la prospection et à l'accueil des investissements étrangers en regroupant en son sein les services de l'État, les collectivités territoriales et les entreprises qui œuvrent en la matière;
- d'autre part, de mettre sur pied un dispositif performant susceptible de placer la France en tête des nations européennes en terme d'accueil des investissements étrangers créateurs d'emplois.

Pour ce faire, il convient de constituer un échelon central conséquent disposant, entre autre, d'un outil d'expertise des facteurs prédéterminants des décisions d'investissements afin d'optimiser les actions de prospection conduites à l'étranger. Il convient, en outre, de renforcer les effectifs de prospection dans des pays tels que les États-Unis, l'Allemagne ou le Royaume-uni qui sont potentiellement les plus importants. Enfin, il convient de développer une stratégie d'offre nationale autour des secteurs clés de notre économie.

## Traduction sur le budget de l'État

L'ensemble des moyens concernant la prospection des investissements internationaux par la DATAR a été transféré à l'Établissement public, dans le cadre du PLF 2002. La contribution de la DATAR au fonctionnement de l'agence s'établira en 2005 à 7,57 millions d'euros.

## Tourisme

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale				
a. Rémunérations	0,00	0,917	0,00	1,005
b. Fonctionnement	0,00	0,988	0,00	1,296
c. Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total A1</b>	<b>0,00</b>	<b>1,905</b>	<b>0,00</b>	<b>2,301</b>
2. Réseau bilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
a. Rémunérations	0,00	5,533	0,00	5,681
b. Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
c. Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total A2</b>	<b>0,00</b>	<b>5,533</b>	<b>0,00</b>	<b>5,681</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>7,438</b>	<b>0,00</b>	<b>7,982</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>29,324</b>	<b>0,00</b>	<b>30,324</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,105</b>	<b>0,00</b>	<b>0,105</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>29,429</b>	<b>0,00</b>	<b>30,429</b>
dont : titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
titre IV	0,00	29,429	0,00	30,429
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure Tourisme</b>	<b>0,00</b>	<b>36,867</b>	<b>0,00</b>	<b>38,411</b>

**Mer**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	0,200	0,00	0,251
<b>Sous-total A1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,200</b>	<b>0,00</b>	<b>0,251</b>
2. Réseau bilatéral	0,00	0,246	0,00	0,239
<b>Sous-total A2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,246</b>	<b>0,00</b>	<b>0,239</b>
3. Réseau multilatéral	0,00	0,194	0,00	0,194
<b>Sous-total A3</b>	<b>0,00</b>	<b>0,194</b>	<b>0,00</b>	<b>0,194</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,640</b>	<b>0,00</b>	<b>0,684</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total action extérieure Mer</b>	<b>0,00</b>	<b>0,640</b>	<b>0,00</b>	<b>0,684</b>

**Tourisme**

L'une des grandes priorités de l'action de l'État en matière de politique du tourisme est de maintenir, dans un contexte concurrentiel accru, la place de la France en tant que première destination touristique mondiale.

La réalisation de cet objectif relève de plusieurs entités et services afin d'assurer la promotion :

- de la destination France sur les marchés étrangers,
- des savoir-faire français à l'étranger,

La promotion de la « destination France » sur les marchés étrangers est réalisée avec le soutien de la Maison de la France, groupement d'intérêt économique créé en 1987 et placé sous la tutelle du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Cet organisme travaille en étroite partenariat avec l'ensemble des professionnels de l'industrie touristique. Financé par l'État, les collectivités territoriales et les professionnels, « Maison de la France » mène son action à l'étranger par l'intermédiaire de 33 représentations.

La promotion des savoir-faire français à l'étranger est assurée par la mission des affaires internationales (MAI) de la direction du tourisme dans ses actions de coopérations institutionnelles avec le reste du monde. L'agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) contribue elle aussi à l'exportation de savoir-faire français en matière d'ingénierie touristique.

## **Mer**

Indépendamment de l'importance des services de l'administration de la mer à l'étranger, implantés à Londres, Dakar, Abidjan, Tunis et Nouakchott, l'action extérieure se traduit par la défense des intérêts de la France dans le domaine maritime. Ces actions ont pour cadre quatre champs d'intervention majeurs :

- la défense du pavillon français et des intérêts commerciaux de la France,
- la sécurité des navires pour une mer plus sûre et moins polluée,
- la formation des marins (participations à l'édiction de normes internationales) et de fonctionnaires étrangers,
- la réglementation du travail maritime,
- la représentation de la France au sein des organisations internationales, ainsi que le fonctionnement des bureaux des conseillers « transports » à Washington (aviation civile), ainsi qu'à Londres, Dakar Abidjan, Tunis et Nouakchott pour les services de l'administration de la mer.

Plus précisément, le ministère s'attache à privilégier et renforcer les initiatives suivantes :

- la participation aux travaux de l'organisation maritime internationale (OMI) : à l'impératif de protéger l'espace marin tout en maintenant la fiabilité du transport maritime, l'OMI apporte des réponses globales, conformes à la volonté partagée des États membres. En participant aux travaux de l'OMI, le ministère de l'équipement s'attache à promouvoir la qualité et la compétitivité du pavillon français, tout en étant attentif au respect par les autres États des conventions internationales, pour une mer plus sûre et moins polluée ;
- un rôle actif au sein du mémorandum de Paris (MOU) afin de favoriser une meilleure sécurité des navires à l'international, grâce à un renforcement des contrôles, notamment en ce qui concerne les navires classés à risque ;
- une forte implication dans les travaux de l'organisation internationale du travail (OIT) : les conditions de travail et de vie des marins formant une des composantes de la sécurité et de la sûreté des navires et de la navigation ;
- un rôle pilote en terme de développement de systèmes internationaux d'information facilitant la sécurité maritime : le ministère de l'équipement développe et héberge des applications informatiques internationales telles que SIRENAC, EQUASIS,...

### **En ce qui concerne l'implication auprès des instances européennes :**

- la participation aux groupes de travail précédant les Conseils européens des transports, pour une évolution globale et cohérente du droit européen de la mer, sur un périmètre européen élargi aux nouveaux futurs États membres ;
- la participation aux travaux de l'Agence européenne de la sécurité maritime (AESM) qui veille à l'application effective des directives communautaires, seconde la Commission dans les travaux préparatoires de la législation communautaire et contribue à faciliter la coopération entre les États ;
- l'organisation d'expertises techniques et de rencontres institutionnelles, ainsi que la préparation de rencontres ministérielles.

### **En ce qui concerne les coopérations bilatérales et multilatérales :**

La défense des intérêts maritimes de la France passe par sa capacité à exporter son savoir faire maritime. Le secrétariat d'État aux transports et à la mer s'y emploie à travers :

- l'animation d'un réseau permanent à l'international structuré par grandes « régions » maritimes,

## Action multilatérale et bilatérale

- la préparation technique des rencontres ministérielles,
- l'organisation de coopérations, d'expertises techniques et institutionnelles à l'étranger et l'organisation de concertations ou d'échanges techniques avec des délégations étrangères en France.

Enfin, une attention toute particulière est portée sur le développement d'actions de coopération à vocation régionale, comme celles relevant des programmes MEDA de l'Europe pour la Méditerranée et celles rendues possibles par l'élargissement d'INTERREG aux régions Caraïbes et Océan Indien à partir des départements et collectivités d'Outre-Mer.

*NB : les crédits consacrés au logement passent en PLF 2005 de la section urbanisme et logement du ministère de l'équipement à la section logement du ministère du travail, de la santé et de la cohésion sociale. Pour plus de lisibilité, ce transfert a été réalisé a posteriori sur les crédits de la LFI 2004.*

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale				
a. Rémunérations	0,00	21,184	0,00	21,184
b. Fonctionnement	0,00	14,079	0,00	14,629
c. Investissements	2,752	2,160	0,500	nd
<b>Sous-total A1</b>	<b>2,752</b>	<b>37,423</b>	<b>0,500</b>	<b>35,813</b>
2. Réseau bilatéral				
a. Rémunérations	0,00	19,274	0,00	20,341
b. Fonctionnement	0,00	4,021	0,00	4,200
<b>Sous-total A2</b>	<b>0,00</b>	<b>23,296</b>	<b>0,00</b>	<b>24,541</b>
3. Réseau multilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
a. Rémunérations	0,00	1,000	0,00	1,053
b. Fonctionnement	0,00	0,120	0,00	0,140
<b>Sous-total A3</b>	<b>0,00</b>	<b>1,120</b>	<b>0,00</b>	<b>1,193</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>2,752</b>	<b>61,839</b>	<b>0,500</b>	<b>61,547</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,044</b>	<b>0,00</b>	<b>0,060</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,044</b>	<b>0,00</b>	<b>0,060</b>
dont : titre III	0,00	0,044	0,00	0,060
titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales</b>	<b>2,752</b>	<b>61,883</b>	<b>0,500</b>	<b>61,607</b>

## **INTÉRIEUR, SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LIBERTÉS LOCALES**

Le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales intervient dans trois domaines majeurs :

- la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays industrialisés et avec les pays en voie de développement.
- la contribution à la sécurité intérieure française,
- la contribution à la promotion de l'industrie française en matière de sécurité à l'étranger.

Ces actions sont menées au travers des délégations du service de coopération technique international de la Police (SCTIP), des services des transmissions et de l'informatique (DSIC) et d'autres services tels que l'institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), l'école nationale supérieure de police (ENSP), la direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) et la direction de l'administration de la police nationale (DAPN).

### **Nature des actions menées dans le domaine de l'action extérieure**

#### ***Le S.C.T.I.P. à l'étranger***

Le SCTIP est implanté dans 94 pays. Ses délégations sont présentes en Europe, en Afrique, au Maghreb et au Moyen-Orient, comme en Amérique, dans les Caraïbes et en Asie.

Chacune de ces délégations est dirigée par un attaché de sécurité intérieure, secondé d'assistants techniques et d'officiers de liaison, placés sous l'autorité de l'ambassadeur de France. Le personnel à l'étranger se compose de 170 fonctionnaires de police et 142 agents recrutés localement. Il convient d'y ajouter les 43 policiers sous contrat de coopération du ministère des affaires étrangères.

Le développement des implantations du SCTIP est décidé en fonction des « orientations géographiques et sectorielles de la coopération française en matière de police et de sécurité, définies par le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué à la coopération, en liaison avec le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales » (circulaire interministérielle du 1<sup>er</sup> mars 1990).

#### ***Les missions***

Le SCTIP participe à la mise en œuvre de la politique étrangère de la France en matière de sécurité intérieure.

Dans ce domaine, il étudie, conçoit, programme et mène à bien des actions de coopération technique dont il assure également le suivi et l'évaluation. Il veille à la recherche de financements alternatifs et à la promotion des technologies nationales.

À la fois conseiller de l'ambassadeur et interlocuteur privilégié des autorités de police locales, l'attaché de sécurité intérieure est, dans son poste à l'étranger, le représentant des services du ministère de l'intérieur et, depuis l'unification du réseau, le représentant de la gendarmerie nationale.

Il propose et met en œuvre des programmes de coopération, axés sur le développement de l'état de droit et la francophonie, et participe à la mission d'assistance à la communauté française résidente. Il contribue à la sécurité intérieure de la France en concourant à la détection des menaces susceptibles de peser sur le pays et en transmettant aux services concernés de la police nationale les informations qu'il a pu recueillir dans le cadre de ses activités. Pour l'exercice de ces attributions, il est secondé par des assistants de police, des attachés de

sécurité intérieure adjoints et par des officiers de liaison de la police nationale dont il anime et coordonne l'ensemble des activités.

### **Le profil du dispositif**

Le dispositif actuel se traduit par la mise en place d'un réseau unifié (police et gendarmerie) de sécurité intérieure relevant du SCTIP et s'étendant à l'ensemble des délégations existantes à l'étranger. Celles-ci sont dès lors dirigées par un attaché de sécurité intérieure représentant la police et la gendarmerie nationales (hors ses missions strictement militaires) dans toutes leurs composantes. Cette unification de la fonction policière internationale a permis une rationalisation et une mise en cohérence de la représentation à l'étranger.

Placé sous l'autorité de l'ambassadeur, l'attaché de sécurité intérieure, tout comme son adjoint, sont membres de la mission diplomatique. Il s'agit, soit de commissaires ou officiers de la police nationale, soit d'officiers supérieurs de la gendarmerie nationale.

Leurs missions reprennent celles de l'attaché de police, tout en intégrant la représentation de la gendarmerie nationale en tant que force de sécurité.

### **Les moyens**

Les rémunérations intègrent les indemnités et allocations diverses prévues par les textes, l'indemnité de résidence destinée à compenser forfaitairement les charges liées aux fonctions exercées, aux conditions d'exercice de ces fonctions et aux conditions locales d'existence (dont le montant varie en fonction de la durée des services continus dans une même localité d'affectation, et le taux d'ajustement tenant compte des variations des changes et du coût de la vie à l'étranger, fixé par arrêté conjoint du ministre des affaires étrangères et du ministre du budget), ainsi que l'indemnité d'établissement acquise par la prise de service en poste à l'étranger.

### **Les officiers de liaison de la police nationale**

Policiers expatriés, les officiers de liaison ont pour mission première de faciliter, notamment par l'échange de renseignements, la coopération opérationnelle dans leur domaine de compétence (terrorisme, criminalité organisée, trafic de stupéfiants, immigration clandestine, etc.) entre les services spécialisés français et leurs homologues étrangers ainsi que l'exécution des pièces et des missions judiciaires.

Hormis ceux de la direction de la surveillance du territoire, ils sont placés depuis mars 2001 sous l'autorité des attachés de sécurité intérieure et gérés par le SCTIP, tout en continuant de travailler directement au quotidien avec leur direction ou service d'activité dominante afin de ne pas porter préjudice à leur activité opérationnelle.

L'apparition d'officiers de liaison français remonte au début des années 1970. C'est l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), office de la direction centrale de la police judiciaire, qui ouvrit sa première antenne en juillet 1970 à New York, quand l'heure était au démantèlement de la « French Connection ». D'autres antennes furent ensuite mises en place dans les zones de production ou de transit de la drogue comme en Thaïlande (1977), en Colombie (1987), au Pakistan (1988), au Liban (1991), en Turquie (1993) ou dans les Caraïbes (Trinidad et Tobago en 1990, Porto-Rico en 1998).

La lutte contre le terrorisme amena de son côté, à partir de 1988, l'implantation d'officiers de liaison de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), elle-même placée auprès du directeur général de la police nationale, dans plusieurs pays voisins de l'hexagone, l'Allemagne (Wiesbaden - janvier 1988), l'Italie (Rome - juin 1988), l'Espagne (Madrid - juillet 1988), le Royaume-Uni (Londres - février 1989) ou la Belgique (Bruxelles - juillet 1991).

Ces mêmes destinations européennes accueillent, depuis 1992, des officiers de liaison de la police aux frontières spécialisés dans la lutte contre les filières d'immigration clandestine et le trafic de faux documents.



Outre le SCTIP, la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a participé également, en 2003, dans la continuité de son activité des années précédentes, à plusieurs actions à caractère international ou européen, soit au travers d'actions de coopération internationale, sur sollicitation du service de coopération technique internationale de police (SCTIP), de la direction générale de la police nationale (DGPN) ou directement pour les besoins d'un projet donné (en collaboration avec la direction d'application concernée) soit, plus largement, au travers de la conduite de projets européens réalisés en liaison avec ses partenaires européens.

**Actions bilatérales et multilatérales menées par la DSIC :**

Quelques opérations ponctuelles en matière d'action bilatérale et multilatérale, conduites en 2003/2004, notamment de jumelage, peuvent être présentées, dans lesquelles l'un des bureaux de la DSIC/SDEL, le bureau des projets de police opérationnelle (BPPO), a été impliqué. Les frais de mission associés à ces actions ont été pris en charge par la direction générale de la police nationale / SCTIP dans le cadre d'une convention avec la Commission européenne.

*NB : par souci de cohérence interne aux opérations menées, les actions de jumelage qui suivent, dont la valorisation, en termes de ressources humaines est appréciée sur l'année 2004, sont présentées « à cheval » sur 2003 et 2004, en raison de leur caractère de continuité.*

1) Slovaquie : aide à la définition de l'évolution des applications nationales et au développement du N.SIS dans la perspective de leur intégration à l'espace Schengen. Charge pour le BPPO : deux semaines en 2003.

2) Bulgarie : quatre actions ont, plus particulièrement, été menées :

- **Sous-projet 1** : aide à la refonte des applications nationales - personnes recherchées - voitures / objets volés dans la perspective de leur future intégration dans l'espace Schengen,
- **Sous-projet 2** : aide au développement de systèmes d'analyse criminelles - connexion à Europol,
- **Sous-projet 3** : enseignement assisté par ordinateur,
- **Sous-projet 4** : équipements matériels informatiques et de sécurité. Collaboration entre le ministère de l'intérieur espagnol et le MISSIL / Gendarmerie française.

Charge pour le BPPO : trois semaines en 2003 ; 14 semaines en 2004.

3) Roumanie : assistance technique et juridique à la mise en œuvre d'un système d'information compatible avec le SIS (projet SCHENGEN). Collaboration ministère de l'intérieur espagnol - MISSIL. Charge pour le BPPO en 2004 : une semaine (hors nouvelles demandes à venir non encore connues).

4) Missions diverses : quelques missions d'expertise, dans le cadre du projet ACROPOL, ont été menées par le groupement de l'équipement et de l'exploitation radio-électriques (GEER), notamment au Canada et aux États-Unis.

En outre, pour 2004, une visite de contact a été effectuée au Maroc, qui a donné lieu, en retour, à une mission informative d'homologues marocains de la DSIC.

**Traduction de l'action extérieure du MISSIL sur le budget de l'État : 61,9 M€ pour l'année 2004.**

**Jeunesse, sports et vie associative**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Réseau bilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Réseau multilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>13,197</b>	<b>0,00</b>	<b>13,494</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>1,566</b>	<b>0,00</b>	<b>1,703</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>14,763</b>	<b>0,00</b>	<b>15,197</b>
dont : titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
titre IV	0,00	14,763	0,00	15,197
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Jeunesse, sports et vie associative</b>	<b>0,00</b>	<b>14,763</b>	<b>0,00</b>	<b>15,197</b>

Remarque : le changement de périmètre mis en œuvre pour le PLF 2005 correspondant au transfert des crédits de la jeunesse vers le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a été traduit a posteriori en 2004.

**JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative entretient des programmes de coopération bilatérale avec vingt-et-un États ou gouvernements. Il participe aux activités liées au sport d'organismes multilatéraux : UNESCO, Union européenne, Conseil de l'Europe, conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage, comité international des jeux de la francophonie...

Des programmes thématiques sont également mis en place en ce qui concerne la promotion et le soutien au français, langue du sport, la promotion d'élus français dans le mouvement sportif international, la lutte contre le dopage au niveau international ou la promotion des femmes dans le sport dans le cadre européen et international.

**Les priorités du ministère en matière d'action extérieure dans le domaine des sports sont :**

- la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012,
- la prise en compte du sport dans le futur Traité européen,
- l'élaboration d'une convention internationale de lutte contre le dopage sous l'égide de l'UNESCO,
- l'accueil à Paris de la réunion des ministres de la CONFEJES.

Dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, intégrer la France dans la dimension européenne, développer la solidarité internationale, promouvoir la francophonie et faciliter la mobilité des jeunes constituent les priorités du ministère qui a disposé en loi de finances 2004 d'une dotation de 13,2 M€ inscrits au chapitre 43-90 (article 20) pour les relations internationales.

Ces crédits ont été répartis comme suit :

- contribution française à l'OFAJ (10,48 M€),
- contribution française à l'OFQJ (1,92 M€),
- contribution française à la CONFEJES (conférences des ministres de la jeunesse et des sports d'expression française) et jeux de la francophonie (0,45 M€),
- actions de coopération internationale (accords bilatéraux et actions de coopération internationale hors cadre des accords bilatéraux) y compris amendements parlementaires (0,35 M€).

La participation à l'élaboration d'une politique communautaire de la jeunesse s'est poursuivie sur les quatre priorités retenues : participation et information des jeunes, volontariat, recherche.

La solidarité internationale ainsi que l'évaluation des programmes de la CONFEJES, ont fait l'objet d'une attention toute particulière du ministère à travers deux aspects :

- la CONFEJES comme appui à l'élaboration des politiques de jeunesse des États membres,
- la CONFEJES comme opératrice de programmes d'insertion et de développement.

En outre, la coopération bilatérale a été consolidée auprès des PECO (Roumanie, République Tchèque, Hongrie, Pologne).

En LFI 2004, le budget de la jeunesse, des sports et de la vie associative était de 14,763 M€. Il passe en PLF 2005 à 15,197 M€.

**Justice**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	3,121	0,00	3,479
2. Réseau bilatéral	0,00	2,098	0,00	2,192
3. Réseau multilatéral	0,00	2,041	0,00	2,046
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>7,260</b>	<b>0,00</b>	<b>7,717</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Bm. Action multilatérale	0,00	0,00	0,00	0,00
I. Subventions aux établissements publics et divers Titre III	0,00	0,044	0,00	0,046
II. Titre IV	0,00	0,154	0,00	0,126
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,198</b>	<b>0,00</b>	<b>0,172</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,198</b>	<b>0,00</b>	<b>0,172</b>
dont : titre III	0,00	0,044	0,00	0,046
titre IV	0,00	0,154	0,00	0,126
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>				
<b>Justice</b>	<b>0,00</b>	<b>7,458</b>	<b>0,00</b>	<b>7,889</b>

**Outre-mer**

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	0,581	0,00	0,601
2. Réseau bilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Réseau multilatéral	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,581</b>	<b>0,00</b>	<b>0,601</b>
<b>B. Interventions</b>				
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>3,506</b>	<b>0,00</b>	<b>3,506</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>3,506</b>	<b>0,00</b>	<b>3,506</b>
dont : titre III	0,00	3,506	0,00	3,506
titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure Outre-mer</b>	<b>0,00</b>	<b>4,087</b>	<b>0,00</b>	<b>4,107</b>

**JUSTICE****Nature des actions menées dans le domaine de l'action extérieure :**

- négociation internationale en matière civile, commerciale et pénale ;
- élaboration des instruments internationaux ayant trait à la protection des Droits de l'Homme, à la justice pénale internationale et aux institutions européennes ;
- promotion du droit français à l'étranger.

**Priorités du ministère en matière d'action extérieure :**

- la construction d'un espace judiciaire européen dans les domaines civil et pénal,
- la promotion des Droits de l'Homme,
- le développement de la coopération juridique et judiciaire internationale,
- la promotion du droit français dans le monde.

**Traduction sur le budget de l'État :**

- développement de l'institution des magistrats de liaison et des postes de magistrats à l'étranger (conseillers juridiques et judiciaires en ambassade) ;
- maintien de la représentation française auprès d'Eurojust ;
- développement des postes d'assistants techniques (ministère des affaires étrangères).

## OUTRE-MER

L'action extérieure du ministère de l'outre-mer s'exerce essentiellement dans le domaine de la coopération régionale.

L'objectif principal est de favoriser l'insertion des départements, des territoires et des collectivités territoriales d'outre-mer dans leur environnement régional, par la signature d'accords, le développement de projets dans les domaines économique, culturel, de la lutte contre le trafic de stupéfiants, de la sécurité et de la prévention des catastrophes naturelles.

Les départements d'outre-mer disposent de moyens pour favoriser leur insertion dans leur région géographique. Quatre fonds de coopération régionale (un pour chacun des DOM) ont été créés par le décret n° 2001-314 du 11 avril 2001. Ces fonds se substituent au fonds de coopération Caraïbes - Guyane. Un comité réunissant à parité des représentants de l'État et des collectivités locales, sous la présidence du préfet, décide de l'utilisation de ces crédits. Chaque projet de coopération doit représenter une dimension régionale et associe un ou plusieurs États étrangers de la zone à un département d'outre-mer.

La dotation en loi de finances 2004 d'un montant de 3,506 M€ sera reconduite en PLF 2005.

### Services du premier ministre

#### Services généraux

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
<b>Total A : Animation des services</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	3,965	0,00	3,965
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>3,965</b>	<b>0,00</b>	<b>3,965</b>
Bm. Action multilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Titre IV	0,00	5,122	0,00	4,732
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>5,122</b>	<b>0,00</b>	<b>4,732</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>9,087</b>	<b>0,00</b>	<b>8,697</b>
dont : titre III	0,00	3,965	0,00	3,965
titre IV	0,00	5,122	0,00	4,732
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure Services du Premier ministre</b>	<b>0,00</b>	<b>9,087</b>	<b>0,00</b>	<b>8,697</b>

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE

### Services généraux

#### Nature des actions menées dans le domaine de l'action extérieure :

Le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger a vocation à participer au financement de certaines dépenses afférentes à la diffusion hors de France (et hors de l'Union européenne, de la Suisse et des DOM-TOM) des publications visées à l'article 2 de l'arrêté du 25 février 1991 créant un fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

#### Traduction sur le budget de l'État :

Chapitre 41-10, article 15 : 3 300 000 euros en LFI 2004  
3 000 000 dans le cadre du PLF 2005

#### Défense

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale				
a. Rémunérations	0,00	23,608	0,00	23,903
b. Fonctionnement	0,00	2,587	0,00	0,342
c. Investissements	0,00	0,028	0,00	0,01
<b>Sous-total A1</b>	<b>0,00</b>	<b>26,223</b>	<b>0,00</b>	<b>24,246</b>
2. Réseau bilatéral				
a. Rémunérations	0,00	88,849	0,00	88,804
b. Fonctionnement	0,00	11,032	0,00	11,389
c. Investissements	0,00	1,555	0,00	
<b>Sous-total A2</b>	<b>0,00</b>	<b>101,436</b>	<b>0,00</b>	<b>100,193</b>
3. Réseau multilatéral				
a. Rémunérations	0,00	28,252	0,00	36,105
b. Fonctionnement	0,00	2,325	0,00	4,033
c. Investissements	0,00	0,726	0,00	
<b>Sous-total A3</b>	<b>0,00</b>	<b>31,303</b>	<b>0,00</b>	<b>40,138</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>158,961</b>	<b>0,00</b>	<b>164,577</b>
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale				
1. Subventions aux établissements publics et divers titre III	28,400	45,178	0,00	81,000
3. Titres V et VI	17,400	15,878	16,800	16,800
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>45,800</b>	<b>61,056</b>	<b>16,800</b>	<b>97,800</b>
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>5,250</b>	<b>11,037</b>	<b>2,530</b>	<b>2,500</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>51,050</b>	<b>72,093</b>	<b>19,330</b>	<b>100,300</b>
dont : titre III	0,00	45,178	0,00	81,000
titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
titres V et VI	51,050	26,915	19,330	19,300
<b>Total action extérieure</b>	<b>51,050</b>	<b>231,054</b>	<b>19,330</b>	<b>264,877</b>
<b>Défense</b>	<b>51,050</b>	<b>231,054</b>	<b>19,330</b>	<b>264,877</b>

## DÉFENSE

### Nature des actions menées dans le domaine de l'action extérieure

Le ministre de la défense emploie 1 188 personnels (officiers, sous-officiers, personnels civils et agents de recrutement local) affectés auprès d'une centaine de postes diplomatiques à l'étranger, et auprès d'organismes internationaux (ONU, OTAN, UE et UEO).

Cette évolution corrélée à la fois à la multiplication de foyers de tension au plan international et à l'essor de la coopération européenne, tend à :

- consolider la participation à l'action diplomatique de la France au plan militaire ;
- piloter des activités de coopération ou d'assistance militaire ;
- répondre à un besoin d'information des armées françaises et de formation des armées étrangères ;
- promouvoir l'industrie française de défense et animer la coopération en matière d'armement.

### Priorité du ministère en matière d'action extérieure

Le ministre de la défense adapte son réseau à la conjoncture internationale et à l'évolution des intérêts de la France dans le monde. Cette mission suppose l'entretien des forces pour une optimisation des capacités opérationnelles.

### Traduction dans le budget de l'État

L'ensemble du coût de l'action extérieure du ministère de la défense s'élève à 264,877 M€ en PLF 2005.

## Agrégat Armée de l'air

### Nature des actions menées dans le domaine de l'action extérieure

En fonction des décisions et des orientations, il s'agit de mettre en place les éléments d'une stratégie globale vis-à-vis d'un pays en combinant tout ou partie des actions suivantes :

- dialogue d'état-major soutenu par des rencontres régulières à haut niveau, CEMAA, un représentant désigné ou sous-chef relations internationales, visant à fixer les principes et les lignes directrices de l'action bilatérale ;
- rencontres bilatérales entre états-majors, qui sont l'occasion de préciser les objectifs à moyen terme et de déterminer prioritairement des plans d'action pluriannuels glissants.
- contacts à tous les niveaux pour permettre une assistance à l'identification et à la formulation de besoins éventuels, la promotion de matériels français répondant à un besoin identifié ainsi que l'accompagnement d'un éventuel marché d'armement ;
- déploiement de dispositifs aériens lors d'exercices participant à l'augmentation des capacités opérationnelles de l'armée de l'air et de ses partenaires ;
- échanges d'unités au sens large (unités aériennes ou autres) pour l'amélioration de l'interopérabilité avec les alliés et les partenaires, et l'échange et la transmission de savoir-faire ;
- participation à des salons aéronautiques afin de nouer les contacts et appuyer les actions de



soutien à l'exportation des matériels aéronautiques de défenses français. L'armée de l'air apporte son concours sous forme de présentation des matériels, de ses concepts tactiques ainsi que d'actions de formation ou de coopération liées aux matériels proposés à l'export ; démonstration de la patrouille de France, qui constitue un vecteur important de promotion de la rigueur et du professionnalisme de l'armée de l'air. D'autres moyens aériens sont également disponibles pour participer à des meetings à l'étranger ;

- formation en français ou en anglais des personnels étrangers dans les écoles françaises ou implantées à l'étranger, missions de courte durée de conseil, de formation ou d'audit, mise en place de coopérateurs militaires dans le cadre notamment de l'assistance militaire technique.
- formation des officiers et sous-officiers français dans les écoles étrangères ;
- fourniture de matériels en cessions ;
- participation très en amont aux différentes démarches d'export de matériels de défense sous forme de présentation de matériels, concepts ou tactiques ainsi que de formation ou de coopération liées au matériel proposé à l'export ;
- Participation aux différentes structures de défense ou euratlantique.

### **Priorités du ministère en matière d'action extérieure**

En matière de relations internationales, sous l'autorité du ministre de la défense, et selon les directives définies par le chef d'état-major des armées, l'armée de l'air oriente ses activités internationales selon trois volets majeurs :

- La contribution à la politique étrangère de la France ;
- Le développement des capacités opérationnelles de la composante aérienne, selon les axes suivants :
  - l'amélioration de ses propres capacités opérationnelles dans les domaines de concepts, doctrines et tactiques d'emploi, du soutien mutuel et de l'interopérabilité ;
  - la transmission aux pays partenaires des éléments de savoir-faire et de compétence afin de les aider à améliorer leurs propres capacités opérationnelles ;
  - le développement de l'aptitude à opérer en multinational avec une meilleure efficacité et, si possible, à moindre coût.
- Le soutien à la promotion des matériels aéronautiques de défense français et les actions consécutives aux marchés passés.

Ces actions de coopération s'exercent dans le cadre de l'Union européenne, des organisations multinationales de sécurité et de défense comme l'ONU, l'OSCE, l'OTAN ainsi que dans différentes zones géographiques selon une approche régionale.

Dans le domaine de l'exportation d'armement, le délégué général pour l'armement élabore et propose la politique du ministère de la défense. Les orientations en matière de soutien à l'exportation et les actions de formation à entreprendre au bénéfice d'Etats acquéreurs sont élaborées en liaison avec l'état-major de l'armée de l'air.

## **Agrégat Marine**

### **Nature des actions menées dans le domaine de l'action extérieure**

- Participation directe aux opérations :
  - lutte contre le terrorisme en Afghanistan et en Océan Indien ;
  - lutte contre le narcotraffic en mer des Caraïbes et en océan Atlantique ;
  - lutte contre l'immigration clandestine en mer Méditerranée ;

- soutien aux forces de maintien de la paix déployées en Afrique et aux forces prépositionnées Outre-Mer ;
- surveillance des pêches et actions de service public au profit d'États sollicitant le soutien de la France.
- participation aux structures de l'OTAN et de l'Union européenne et réalisation d'exercices visant à parfaire l'intégration ou l'interopérabilité des forces au sein de ces alliances ;
- actions de formation et d'expertise au profit d'États sollicitant l'aide de la France, notamment en soutien des exportations de matériels mis en œuvre au sein de la marine nationale ;
- déploiements, visites et exercices s'inscrivant dans la diplomatie de défense (action de prévention et de coopération) ;
- concertation relative à la définition des actions futures à l'occasion des réunions bilatérales interarmées ou Marine/Marine.

### **Priorités du ministère en matière d'action extérieure :**

- relations multilatérales : renforcer la position de la France au sein de l'OTAN (structure de commandement et contribution au « Nato Response Forces »), contribuer au développement de la PESD et des capacités militaires de l'Union européenne ;
- relations bilatérales : développer l'interopérabilité avec nos plus proches alliés de l'OTAN et de l'UE pour faciliter les opérations communes (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, Italie, Espagne...) ;
- coopération et diplomatie de défense : contribuer au rayonnement de la France en jouant un rôle en matière de coopération et de stabilisation en mer Méditerranée, Afrique et Océan Indien, tout en entretenant des relations privilégiées avec les pays de ces zones qui sollicitent le soutien de la France pour le développement de leurs capacités de défense ;
- participation aux opérations de maintien de la paix sous mandat international, contribution à la lutte contre le terrorisme et divers trafics (armes de destruction massive, narcotiques, immigration clandestine, piraterie...) ;
- participation aux opérations de secours d'urgence et de service public au profit de la communauté internationale.

### **Données statistiques pour l'année 2003**

- escales de bâtiments français à l'étranger :
  - 740 escales,
  - 95 pays visités,
  - 2 500 jours d'escales.
- escales de bâtiments étrangers en France :
  - 205 escales,
  - 650 jours d'escales,
- officiers d'échange étrangers en France : 28,
- officiers d'échange français à l'étranger : 28,
- stagiaires étrangers accueillis sur les bâtiments :
  - *Jeanne d'Arc* (GEAOM) : 15,
  - Stages embarqués (formation ALFAN) : 5,
- stagiaires étrangers accueillis en école : 145 (y compris enseignement militaire supérieur CID),
- stagiaires français accueillis dans des écoles étrangères : 82.

## Agrégat DGGN

La sous-direction de la coopération internationale effectue la conception et la coordination de l'action extérieure de la gendarmerie en liaison avec l'État-major des armées, les postes permanents à l'étranger et le SCTIP.

### Budget annexe de l'aviation civile

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
<b>A. Animation des services</b>				
1. Services d'administration centrale	0,00	1,629	0,00	1,651
<b>Sous-Total A1</b>	<b>0,00</b>	<b>1,629</b>	<b>0,00</b>	<b>1,651</b>
2. Réseau bilatéral	0,00	0,262	0,00	0,269
<b>Sous-total A2</b>	<b>0,00</b>	<b>0,262</b>	<b>0,00</b>	<b>0,269</b>
3. Réseau multilatéral	0,00	1,525	0,00	1,567
<b>Sous-total A3</b>	<b>0,00</b>	<b>1,525</b>	<b>0,00</b>	<b>1,567</b>
<b>Total A : Animation des services</b>	<b>0,00</b>	<b>3,416</b>	<b>0,00</b>	<b>3,487</b>
<b>B. Interventions</b>				
Bb. Action bilatérale	0,00	37,030	0,00	42,980
<b>Sous-total Bb : Interventions bilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>37,030</b>	<b>0,00</b>	<b>42,980</b>
Bm. Action multilatérale	0,00	68,471	0,00	77,764
<b>Sous-total Bm : Interventions multilatérales</b>	<b>0,00</b>	<b>68,471</b>	<b>0,00</b>	<b>77,764</b>
<b>Total B : Interventions</b>	<b>0,00</b>	<b>105,501</b>	<b>0,00</b>	<b>120,744</b>
dont : titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
titre IV	0,00	105,501	0,00	120,744
titres V et VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action extérieure</b>	<b>0,00</b>	<b>108,917</b>	<b>0,00</b>	<b>124,231</b>
<b>Budget annexe de l'aviation civile</b>	<b>0,00</b>	<b>108,917</b>	<b>0,00</b>	<b>124,231</b>

## BUDGETS ANNEXES

### Aviation civile

Les crédits concourant à l'action extérieure et plus particulièrement à l'action européenne se répartissent en trois volets principaux :

- la participation aux travaux des organisations internationales dans le domaine de l'aviation civile : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), Union européenne, Agence européenne de sécurité aérienne (AESA). Ces organisations ont pour but d'établir et d'harmoniser la réglementation internationale afin de permettre un développement sûr et ordonné du transport aérien. Par cette action, la DGAC

défend les positions et les intérêts français dans les organismes multilatéraux et au sein de l'Union européenne, principalement dans les domaines de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de l'industrie aéronautique ;

- la direction générale de l'aviation civile (DGAC) rassemble toutes les actions de l'État dans ce secteur. Elle est, à ce titre, très impliquée dans le soutien de l'influence française à l'international. En outre, parmi les fonctions qui lui sont dévolues, la DGAC aide les pays émergents à assumer leur rôle dans le développement du transport aérien qui constitue l'un des moyens clés de leur expansion économique et sociale. Dans ce domaine, la DGAC coopère avec les entreprises du secteur de l'aviation civile pour promouvoir le savoir-faire français ;

- le développement des aéroports, l'intérêt porté aux nouveaux concepts de gestion de trafic aérien, la nécessité de doter les administrations et les sociétés de transport aérien de la connaissance et des moyens garantissant la meilleure sécurité sont au nombre des enjeux les plus importants de l'aviation civile dans les pays ciblés ;

- les contributions versées par la France aux divers organismes qui interviennent en matière d'aviation civile dont elle fait partie. Il s'agit des organisations suivantes :

- Eurocontrol, organisation chargée d'harmoniser les différents systèmes de contrôle aérien de ses adhérents (études, formation, réglementation) et de recouvrer les redevances de route pour le compte des États membres ;
- les Joint Aviation Authorities qui, dans le cadre des accords de Chypre de 1990, sont chargées de l'élaboration de la réglementation en matière de sécurité du transport aérien, ainsi que de l'application homogène de celles-ci par leurs membres.

## COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

### *Soutien financier de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (compte n° 902.10)*

Textes constitutifs.- Loi de finances pour 1960, article 76; décret n° 59-733 du 16 juin 1959, modifié par le décret n° 62-758 du 30 juin 1962; décret n° 63-322 du 19 mars 1963; loi de finances pour 1967, article 64; loi de finances pour 1973, article 53; décret n° 74-232 du 12 mars 1974; loi de finances pour 1979, article 39; loi de finances pour 1984, article 18, 36 et 61; loi n° 86 -1067 modifiée du 30 septembre 1986, article 71 ; loi de finances pour 1988, article 55; loi de finances pour 1993, article 49 : modifiée ; loi de finances rectificative pour 1994, article 77; loi de finances pour 1995, article 77; loi de finances pour 1996, article 57 ; loi de finances pour 1997, article 61.

Objet.- Retracer l'emploi des ressources affectées au soutien financier accordé par l'État à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels.

(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LI	2005 (prévisions)
Crédits (1)	9,78	9,83

(1) Promotion des exportations de films et de programmes audiovisuels.

**Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision (compte n° 902.15)**

Textes constitutifs. Loi de finances pour 1975, article 33; loi de finances pour 1977, articles 52-11 et 53; loi n° 82-652 du 29 juillet 1982; loi de finances pour 1983, article 65; loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée; projet de loi de finances pour 2000, article 55.

Objet.- Retracer les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu le recouvrement par l'État et la répartition de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.

Le compte spécial est crédité du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de télévision.

Il est débité des versements effectués aux organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision dans les conditions fixées par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, des frais de gestion du service chargé de la perception de la redevance susvisée, des restitutions de sommes indûment perçues au titre de ladite redevance, des charges de liquidation (autres que de personnel) de l'ex-office de radiodiffusion télévision notamment et des dépenses diverses ou accidentelles.

(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LFI	2005 (prévisions)
Crédits (1)	53,00	53,71

(1) Action radiophonique extérieure: Radio-France Internationale, T.V. 5.

**Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement (compte n° 903.07)**

Textes constitutifs. Loi de finances pour 1977, article 42; loi de finances pour 1993, article 80.

Objet. Retracer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977, dans un compte de prêts unique, l'ensemble des opérations précédemment effectuées dans le cadre des trois comptes suivants :

- Prêts à des États ou à des organismes étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipements ;
- Prêts aux gouvernements de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie,
- Prêts à des États étrangers pour le financement de leur programme d'importation, clos à la date du 31 décembre 1976.

Le nouveau compte a repris en balance d'entrée le solde des opérations antérieurement enregistrées par les trois comptes de prêts susvisés.

Il est débité du montant des prêts consentis à des États étrangers pour leur faciliter l'achat de biens d'équipement, de petits équipements, produits semi-finis et matières premières d'origine française ou contribuer au financement de leurs plans de développement économique, culturel ou social et du montant de prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers.

Il est crédité des remboursements en capital obtenus sur les prêts du Trésor et sur les prêts à l'Agence française de développement.

(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LH	2005 (prévisions)
Ch. 02 Prêts à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans les États étrangers	100,00	100,00
Ch. 03 Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement	141,00	105,00
Crédits	241,00	205,00

***Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France (compte n° 903.17)***

Textes constitutifs. Loi de finances pour 1989, n° 88-1149 du 23 décembre 1988, article 62. Objet.- Le compte de règlement avec des gouvernements étrangers n° 905-08 intitulé «Consolidation des dettes commerciales de pays étrangers» ouvert par l'article 72 de la loi de finances n° 65-997 du 29 novembre 1965 est transformé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 en un compte de prêts n° 903-17 intitulé «Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France».

(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LH	2005 (prévisions)
Crédits	1 388,710	618,660

## **Crédits concourant à l'action européenne de la France**

---

Application de l'article 107 de la loi de finances pour 1983  
(n° 82-1126 du 29 décembre 1982)

## État récapitulatif des crédits concourant à l'action européenne de la France

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO/CP	AP	DO/CP
<b>I BUDGET GÉNÉRAL</b>				
<b>A. Dépenses civiles</b>				
Affaires étrangères	15,562	817,855	17,282	879,850
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	0,00	15,753	0,00	15,548
Écologie et développement durable	0,295	1,263	0,362	1,326
Anciens combattants	0,00	26,990	0,00	26,184
Culture et communication	1,405	14,336	1,405	14,336
Économie, finances et industrie	0,00	66,760	0,00	65,288
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche :				
I. Enseignement scolaire	0,00	35,728	0,00	34,987
II. Enseignement supérieur	0,00	15,500	0,00	15,800
III. Recherche	696,545	723,032	690,492	720,265
Travail, santé et cohésion sociale :				
I. Emploi et travail	0,00	0,637	0,00	0,365
II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	0,00	1,469	0,00	1,484
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer				
I. Services communs et urbanisme	36,598	37,902	36,603	38,102
II. Transports et sécurité routière	0,500	0,500	0,00	0,00
III. Aménagement du territoire	0,00	3,054	0,00	3,104
IV. Tourisme	0,00	9,541	0,00	9,939
Intérieur, sécurité intérieure et libertés sociales	2,752	43,072	0,500	44,213
Jeunesse, sports et vie associative	0,00	10,882	0,00	11,056
Services du Premier Ministre – Services généraux	0,00	0,409	0,00	0,394
<b>Totaux dépenses civiles</b>	<b>753,657</b>	<b>1 824,683</b>	<b>746,644</b>	<b>1 882,241</b>
<b>B. Défense (services à l'étranger)</b>	<b>17,400</b>	<b>32,895</b>	<b>16,800</b>	<b>31,293</b>
<b>TOTAUX BUDGET GÉNÉRAL : I</b>	<b>771,057</b>	<b>1 857,578</b>	<b>763,444</b>	<b>1 913,534</b>
<b>II BUDGETS ANNEXES</b>				
Aviation civile	0,388	69,820	0,388	79,140
<b>TOTAUX BUDGETS ANNEXES : II</b>	<b>0,388</b>	<b>69,820</b>	<b>0,388</b>	<b>79,140</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>771,445</b>	<b>1 927,398</b>	<b>763,832</b>	<b>1 992,674</b>



## **PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT À L'ACTION EUROPÉENNE DE LA FRANCE**

### **Les crédits concourant à l'action européenne de la France s'établissent à 1,99 Md € en PLF 2005 (hors quote-part française à l'action extérieure de l'UE).**

Les principaux ministères concourant au financement de l'action européenne de la France affaires étrangères, économie, finances et industrie, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche y participent à hauteur de 1,72 Md€, soit 91 % du total des dépenses civiles.

Les crédits du ministère des affaires étrangères consacrés à l'action européenne (0,88 Md€ soit 47 % du total des dépenses civiles) comprennent la totalité des charges salariales (rémunérations, indemnités, cotisations sociales et autres prestations), les coûts de fonctionnement des postes diplomatiques, consulaires et culturels situés dans les pays de l'Union européenne, et notamment la contribution de la France au FED (628 M€ en crédits de paiement contre 565 M€ en LFI 2004).

Les crédits d'interventions concourent pour une part au financement de l'action culturelle et linguistique par l'intermédiaire des établissements culturels et d'enseignements, et pour une autre part au financement des organismes de coopération européenne comme l'UEO en matière de défense, l'Institut européen de Florence... Ils contribuent en outre à la coopération audiovisuelle, notamment par la participation au soutien à l'industrie européenne de programmes, ou au rapprochement des secteurs audiovisuels de l'Union européenne.

Les crédits alloués à la recherche (0,72 Md€) représentent 38 % de l'enveloppe des dépenses civiles. Ils correspondent d'une part à la contribution versée à l'Agence spatiale européenne, d'autre part aux subventions de fonctionnement et d'investissement versées aux organismes de recherche pour la part affectée à l'action européenne : Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Institut national de la recherche agronomique (INRA)...

### ***L'action extérieure européenne concerne de nombreux ministères :***

**Le ministère de l'écologie et du développement durable** fait porter son action principalement sur la présentation des positions et des intérêts de la France lors de l'établissement des directives et des règlements communautaires en matière d'écologie et de développement durable. Son action vise également à la mise en œuvre du principe d'intégration de l'environnement dans les politiques communautaires tel qu'il a été défini par le traité d'Amsterdam. Au cours de l'année 2004, les priorités de ce ministère ont concerné le Conseil européen de printemps, l'aboutissement du nouveau règlement LIFE, la négociation du projet de directive sur les eaux de baignade et la poursuite des travaux concernant les produits chimiques. Une attention particulière a été portée à l'amélioration de la situation de la France en matière de contentieux. En 2005, l'accent sera mis sur les innovations éco-efficientes, la prévention des inondations et la mise en œuvre de la stratégie européenne de développement durable. À moyen terme (après 2006), l'objectif est de faire aboutir la prise en compte de l'environnement dans la future politique financière et de travailler à la future politique « climat » au-delà de 2012. Les stratégies relatives aux déchets, à l'environnement urbain, à la mer, ainsi que le projet de directive sur les eaux souterraines et la mise en œuvre du plan d'action pour les éco-technologies mobiliseront également toute l'attention du ministère.

**Le ministère de l'équipement, du transport, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer** participe au financement de l'organisme européen de satellites météorologiques EUMETSAT et, en matière aéronautique, à l'exploitation de la soufflerie transsonique européenne ETW ; il défend les positions françaises dans les domaines du transport aérien et des affaires maritimes ressortissant à la compétence de l'Union européenne.

**Le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales** participe à la mise en commun par les pays membres de l'Union européenne de données informatisées pour renforcer la coopération policière. Il assure notamment, pour le compte des partenaires européens de la France, la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la mise en place du système d'information de l'espace SCHENGEN (C.SIS). Le ministère de l'intérieur est par ailleurs chargé des projets EUROPOL de lutte contre la criminalité organisée, EURODAC système de recensement des demandeurs d'asile :

- **SCHENGEN** : la France assure, pour le compte de ses partenaires européens, la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude, de la conception et de la mise en place du système central d'information SCHENGEN (C.SIS). Elle héberge également les équipements du C.SIS dans le centre informatique interdépartemental de Strasbourg et fournit le personnel d'exploitation associé. Ce système est opérationnel depuis mars 1995.

Au-delà de la contribution française au budget commun SCHENGEN, la DSIC assure une participation régulière aux différents groupes de travail SCHENGEN qui se tiennent en France ou à l'étranger. Une part importante des frais de déplacement occasionnés sont soit pris en charge par le Conseil (réunions à Bruxelles) soit remboursés par les partenaires européens, la France n'ayant à supporter in fine sur ces sommes que sa quote-part, soit environ 17 % du coût total.

Pour 2004, le projet SCHENGEN a bénéficié, en PEC (programme d'emploi des crédits) initial, d'une dotation de fonctionnement (titre III - chapitre 34-82) de 1,39 M€ et, en investissement (titre V - chapitre 57-60) de 2,4 M€ en AP et de 2 M€ en CP. La majeure partie de ces crédits fait l'objet de remboursements par les partenaires européens (à hauteur de 83 %).

- **EUROPOL** : initialisé en 1995, le projet EUROPOL a pour objet la mise en place d'un système d'information au bénéfice des services de police de l'Union européenne chargés de la lutte contre la criminalité organisée. Le projet SI-UNE France est dépendant des avancées du SIE (système d'information Europol). Compte tenu des retards accumulés et de l'instabilité du projet SIE (Europol - La Haye), le marché qui devait être lancé pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation du SI-UNE au premier semestre 2003, a été reporté à une date ultérieure.

Pour la DSIC, qui apporte un support et une expertise technique aux représentants de la direction centrale de la police judiciaire au comité de projet EUROPOL et à ses ateliers de travail technique, les coûts associés correspondent aux frais de mission des techniciens qui se déplacent au siège d'EUROPOL à La Haye.

Les perspectives, sur les 3 années à venir, consistent à réaliser l'intégration complète du SI-UNE dans le système d'information de la sécurité intérieure, dont l'approfondissement de l'étude permettra d'afficher l'enveloppe budgétaire nécessaire en 2004. En effet, si la viabilité des travaux européens est acquise, il subsiste des difficultés relatives à l'interconnexion avec le système basé à La Haye. Le système alternatif dont le lancement a été effectué en novembre 2003, à la demande du conseil d'administration en tant que solution de secours vient d'être qualifié. Ce dernier système présente de nombreux avantages pour les états membres de par sa simplicité et surtout son faible coût d'interconnexion. Le choix du système qui sera finalement utilisé n'a pas été fait.

Toutefois, le projet SI-UNE, compte tenu d'un certain retard du projet SIE, de priorités définies par la DGP, enfin du contexte budgétaire, n'a pas été budgété en 2004. Ce projet, pour 2005, relève du domaine « investigation », ensemble d'actions de mise en cohérence du système d'information de traitement des enquêtes judiciaires et de partage d'information entre les différentes composantes de la criminalité organisée (notamment terrorisme) ; il est provisionné en 2005 à hauteur de 0,5 M€ en AP (études et développements) et 1,2 M€ en 2006 (suite des développements et équipements d'exploitation).

Pour 2003, la contribution française au budget Europol s'élève à 8,15 M€, ce qui représente 16 % de la contribution globale des États membres. En 2004, la contribution française s'élèvera à 8,6 M€, soit 16,52 % de la contribution globale. En 2005, la contribution française devrait s'élever à 9 M€. La France se situe au troisième rang des contributeurs, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Sur les 297 employés sous contrat Europol, on trouve 26 Français dont 10 fonctionnaires de la police nationale, 7 militaires de la gendarmerie, un agent des douanes françaises et 8 agents civils. Cette contribution en personnel met la France au 5<sup>e</sup> rang des États membres avec 9 % du personnel Europol, derrière les Pays-Bas (22 %), le Royaume-Uni (13 %), l'Allemagne et la Belgique (10 %). Sur les 59 officiers de liaisons travaillant à Europol, la France a affecté au bureau de liaison 6 fonctionnaires : 4 de la police, 2 de la gendarmerie et un des douanes. La France a présenté un candidat pour le poste de directeur d'Europol, mais le Conseil justice-affaires intérieures n'a pu encore se prononcer à l'unanimité sur un choix définitif entre les différentes candidatures.

Le directeur central de la police judiciaire est le chef de la délégation française au conseil d'administration. Il est assisté du chef de la division des relations internationales de la DCPI, et de représentants de la direction générale de la gendarmerie nationale et de la direction générale des douanes et des droits indirects. La division des relations internationales de la DCPI représente le DCPI dans les comités d'experts préparant les décisions du conseil d'administration. Elle est assistée, le cas échéant, d'experts dans les domaines spécifiques à ces réunions techniques (informatique, budget, sécurité, etc ...). Tous les échanges opérationnels entre les services répressifs compétents français et Europol ont lieu par le truchement de l'unité nationale Europol (UNE), structure interministérielle intégrée à la section centrale de coopération opérationnelle de police (SCCOPOL.) de la division des relations internationales de la DCPI. L'unité nationale Europol est constituée de deux policiers, d'un gendarme et d'un agent des douanes. Ils assurent le suivi des relations opérationnelles entre les services opérationnels relevant de ces trois administrations et le bureau de liaison de la France à Europol, qui comprend lui-même des représentants de ces mêmes administrations.

– **EURODAC** : le projet EURODAC vise la mise en place d'un système centralisant les empreintes digitales des demandeurs d'asile sur le territoire de l'Union européenne, afin de prévenir des demandes d'asile multiples, sous différentes identités, dans différents pays de l'Union. En la matière, la DSIC assiste la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) et participe aux travaux de conception du système d'information EURODAC. Ces travaux sont menés sous l'égide de la Commission européenne, en charge du dossier depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, qui a notifié un contrat de réalisation du système central au printemps 2001, ce qui génère des déplacements réguliers en vue de participer aux travaux techniques.

Dans le domaine de la **jeunesse et de l'éducation populaire**, les crédits concourant à l'action européenne servent à financer les actions développées avec le soutien de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, les projets à dimension européenne des associations ainsi que la coopération bilatérale avec les États membres de l'union européenne et les pays candidats. Ces actions concernent également les opérations intervenant dans le cadre, bilatéral, de l'office

franco-allemand de la jeunesse. Au niveau communautaire, une nouvelle étape de coopération s'est ouverte, notamment avec la mise en place de la « méthode ouverte de coordination » concernant les priorités suivantes en matière de jeunesse : participation, information, volontariat, recherche.

*Les crédits consacrés par les services du Premier Ministre à l'action européenne de la France concernent des actions de formation organisées par l'Institut européen d'administration publique de Maastricht - IEAP - de perfectionnement et de modernisation de l'administration, incluant des stages dans les différents États membres de l'Union et l'accueil de stagiaires européens dans les écoles administratives sous tutelle (ENA, IAP et IRA).*

**Le centre d'études européennes de Strasbourg - CEES** - participe à la formation initiale, en matière d'affaires européennes, de fonctionnaires et de professions juridiques et diversifie son public en direction des États membres et candidats. Il sera intégré à l'ENA en 2005, sa subvention (289 074 € en PLF 2005) passant sur la chapitre 36-10 des services généraux du Premier Ministre.

## Affaires étrangères

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	192,031	0,00	185,580
Titre IV	0,00	41,177	0,00	44,036
Titre V	15,524	19,607	17,244	22,188
Titre VI	0,038	565,040	0,038	628,046
<b>Total action européenne Affaires étrangères</b>	<b>15,562</b>	<b>817,855</b>	<b>17,282</b>	<b>879,850</b>

## Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,053	0,00	0,048
Titre IV	0,00	15,700	0,00	15,500
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales</b>	<b>0,00</b>	<b>15,753</b>	<b>0,00</b>	<b>15,548</b>

## Écologie et développement durable

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,132	0,00	0,090
Titre IV	0,00	0,540	0,00	0,413
Titre V	0,295	0,360	0,240	0,323
Titre VI	0,00	0,231	0,122	0,500
<b>Total action européenne Écologie et développement durable</b>	<b>0,295</b>	<b>1,263</b>	<b>0,362</b>	<b>1,326</b>

**Anciens combattants**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre IV	0,00	26,990	0,00	26,184
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Anciens combattants</b>	<b>0,00</b>	<b>26,990</b>	<b>0,00</b>	<b>26,184</b>

**Culture et communication**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	4,034	0,00	4,034
Titre IV	0,00	8,897	0,00	8,897
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	1,405	1,405	1,405	1,405
<b>Total action européenne Culture et communication</b>	<b>1,405</b>	<b>14,336</b>	<b>1,405</b>	<b>14,336</b>

**Économie, finances et industrie**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	57,158	0,00	56,006
Titre IV	0,00	9,327	0,00	9,282
Titre V	0,00	0,275	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Économie, finances et industrie</b>	<b>0,00</b>	<b>66,760</b>	<b>0,00</b>	<b>65,288</b>

**Éducation nationale et recherche****I Enseignement scolaire**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	33,774	0,00	33,615
Titre IV	0,00	1,954	0,00	1,372
Titre V	0,00		0,00	
Titre VI	0,00		0,00	
<b>Total action européenne Enseignement scolaire</b>	<b>0,00</b>	<b>35,728</b>	<b>0,00</b>	<b>34,987</b>

**II. Enseignement supérieur**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	15,400	0,00	15,700
Titre IV	0,00	0,100	0,00	0,100
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Enseignement supérieur</b>	<b>0,00</b>	<b>15,500</b>	<b>0,00</b>	<b>15,800</b>

**III. Recherche**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre IV	0,00	1,136	0,00	2,815
Titre V	0,00	25,351	0,00	24,958
Titre VI	696,545	696,545	690,492	692,492
<b>Total action européenne Recherche</b>	<b>696,545</b>	<b>723,032</b>	<b>690,492</b>	<b>720,265</b>

**Travail, santé et cohésion sociale****I. Emploi et travail**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,637	0,00	0,365
Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Emploi et travail</b>	<b>0,00</b>	<b>0,637</b>	<b>0,00</b>	<b>0,365</b>

**II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	1,469	0,00	1,484
Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale</b>	<b>0,00</b>	<b>1,469</b>	<b>0,00</b>	<b>1,484</b>

## Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer

### I. Services communs et urbanisme

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre IV	0,00	1,306	0,00	1,506
Titre V	0,010	0,080	0,015	0,080
Titre VI	36,588	36,588	36,588	36,588
<b>Total action européenne Services communs et urbanisme</b>	<b>36,598</b>	<b>37,902</b>	<b>36,603</b>	<b>38,102</b>

### II. Transports et Sécurité routière

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,500	0,500	0,00	0,00
<b>Total action européenne Transports et sécurité routière</b>	<b>0,500</b>	<b>0,500</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

### III. Aménagement du territoire

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,130	0,00	0,126
Titre IV	0,00	2,924	0,00	2,978
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Aménagement du territoire</b>	<b>0,00</b>	<b>3,054</b>	<b>0,00</b>	<b>3,104</b>

### IV. Tourisme

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	5,234	0,00	5,448
Titre IV	0,00	4,307	0,00	4,491
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne Tourisme</b>	<b>0,00</b>	<b>9,541</b>	<b>0,00</b>	<b>9,939</b>

**Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	40,912	0,00	42,053
Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre V	2,752	2,160	0,500	2,160
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne</b>				
<b>Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales</b>	<b>2,752</b>	<b>43,072</b>	<b>0,500</b>	<b>44,213</b>

**Jeunesse, sports et vie associative**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre IV	0,00	10,882	0,00	11,056
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne</b>				
<b>Jeunesse, sports et vie associative</b>	<b>0,00</b>	<b>10,882</b>	<b>0,00</b>	<b>11,056</b>

**Services du Premier Ministre****I. Services généraux**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,049	0,00	0,050
Titre IV	0,00	0,360	0,00	0,344
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total action européenne</b>				
<b>Services du Premier Ministre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,409</b>	<b>0,00</b>	<b>0,394</b>

**Défense**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	16,319	0,00	14,493
Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre V	0,00	0,698	0,00	0,00
Titre VI	17,400	15,878	16,800	16,800
<b>Total action européenne Défense</b>	<b>17,400</b>	<b>32,895</b>	<b>16,800</b>	<b>31,293</b>



**Budget annexe de l'aviation civile**

(crédits exprimés en M€)

Imputations par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre IV	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre V	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre VI	0,388	69,820	0,388	79,140
<b>Total action européenne Aviation civile</b>	<b>0,388</b>	<b>69,820</b>	<b>0,388</b>	<b>79,140</b>



**Crédits concourant à l'action culturelle  
de la France à l'étranger**

---

Application de l'article 107 de la loi de finances pour 1983  
(n° 82-1126 du 29 décembre 1982)

## État récapitulatif des crédits concourant à l'action culturelle de la France à l'étranger

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO/CP	AP	DO/CP
<b>I BUDGET GÉNÉRAL</b>				
<b>A. Dépenses civiles</b>				
Affaires étrangères	20,590	1 100,300	38,351	1 107,894
Ecologie et développement durable	0,00	0,030	0,00	0,030
Culture et communication	0,00	26,272	0,00	26,248
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche :				
I. Enseignement scolaire	0,00	73,297	0,00	72,877
II. Enseignement supérieur	11,800	34,100	9,300	33,700
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer				
I. Services communs et urbanisme	0,00	4,262	0,00	4,262
IV. Tourisme	0,00	36,867	0,00	38,411
Travail, santé et cohésion sociale :				
IV. Logement	0,165	0,165	0,165	0,165
Jeunesse, sports et vie associative	0,00	14,937	0,00	15,197
<b>TOTAUX : I</b>	<b>32,555</b>	<b>1 290,230</b>	<b>47,816</b>	<b>1 298,784</b>
<b>II COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR</b>				
902.10 Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels		9,780		9,830
902.15 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes de service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision		53,000		53,710
<b>TOTAUX : II</b>		<b>62,780</b>		<b>63,540</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL : I + II</b>	<b>32,555</b>	<b>1 353,010</b>	<b>47,816</b>	<b>1 362,324</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT À L'ACTION CULTURELLE DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER

Les crédits concourant à l'action culturelle extérieure de la France à l'étranger s'élèvent à **1,36 Md€** et sont principalement mis en oeuvre par le ministère des affaires étrangères (81 % des crédits) et le ministère de l'éducation nationale et de la recherche (7,8 %) : ces deux ministères couvrant ainsi près de 89 % des dépenses d'action culturelle de la France à l'étranger.

Les dépenses imputées sur le budget du **ministère des affaires étrangères** recouvrent principalement :

- les dépenses de fonctionnement du réseau des services de coopération et d'action culturelle, ainsi que des établissements culturels à l'étranger ;
- les subventions versées par le ministère à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ;
- les crédits de coopération culturelle et scientifique (hors BCRD) et de coopération technique et au développement concourant au rayonnement de la culture française dans tous les domaines et à l'accès des pays en voie de développement à une communauté de culture francophone ;
- la contribution de la France auprès de certaines organisations internationales (UNESCO, Agence de la Francophonie, Union Latine...).

**Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**, au niveau de l'enseignement supérieur, occupe une place substantielle dans l'action culturelle de la France à l'étranger au travers notamment de la rémunération des personnels enseignants et chercheurs, des œuvres universitaires et des bourses et secours.

Dans le domaine de la jeunesse, **le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative**, mène une coopération et des échanges culturels à travers notamment les offices franco-allemand et franco-québécois de la jeunesse, les sessions « Connaissance de la France ». Il soutient en outre les échanges organisés par le secteur associatif et la Francophonie.

Parmi les autres acteurs de l'action culturelle extérieure se trouvent :

- **le ministère de l'écologie et du développement durable** qui reconduira en 2005 l'action, initiée en 2004, de soutien à l'association française d'action artistique à l'occasion de l'année croisée de la France en Chine et de la Chine en France ;
- **le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer** qui assure à l'étranger la promotion du tourisme en France, à travers le réseau des Maisons de la France ;
- enfin, **les comptes spéciaux du Trésor** visant à soutenir l'industrie cinématographique et les organismes publics audiovisuels qui contribuent à l'action culturelle extérieure à hauteur de 4,8 %.

## Affaires étrangères

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	543,908	0,00	541,417
Titre IV	0,00	534,567	0,00	520,756
Titre V	11,300	9,890	31,901	30,656
Titre VI	9,290	11,935	6,450	15,065
<b>Total action culturelle Affaires étrangères</b>	<b>20,590</b>	<b>1 100,300</b>	<b>38,351</b>	<b>1 107,894</b>

**Écologie et développement durable**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre IV	0,00	0,030	0,00	0,030
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action culturelle Écologie et développement durable</b>	<b>0,00</b>	<b>0,030</b>	<b>0,00</b>	<b>0,030</b>

**Culture et communication**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	4,410	0,00	4,410
Titre IV *	0,00	10,549	0,00	10,475
Titre V	0,00	0,800	0,00	0,800
Titre VI	0,00	0,733	0,00	0,733
<b>Total action culturelle Culture et communication</b>	<b>0,00</b>	<b>26,272</b>	<b>0,00</b>	<b>26,248</b>

**Éducation nationale et recherche****I. Enseignement scolaire**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	69,348	0,00	69,133
Titre IV	0,00	3,949	0,00	3,744
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action culturelle Enseignement scolaire</b>	<b>0,00</b>	<b>73,297</b>	<b>0,00</b>	<b>72,877</b>

**II. Enseignement supérieur**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,000	25,500	0,000	26,200
Titre IV	0,000	0,600	0,000	0,600
Titre V	11,800	8,000	9,300	6,900
Titre VI				
<b>Total action culturelle Enseignement supérieur</b>	<b>11,800</b>	<b>34,100</b>	<b>9,300</b>	<b>33,700</b>

**Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer****I. Services communs et urbanisme**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	4,262	0,00	4,262
Titre IV	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action culturelle Services communs et urbanisme</b>	<b>0,00</b>	<b>4,262</b>	<b>0,00</b>	<b>4,262</b>

**IV. Tourisme**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	7,438	0,00	7,982
Titre IV	0,00	29,429	0,00	30,429
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action culturelle Tourisme</b>	<b>0,00</b>	<b>36,867</b>	<b>0,00</b>	<b>38,411</b>

**Travail, santé et cohésion sociale****IV. Logement**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,000	0,000	0,000	0,000
Titre IV	0,000	0,000	0,000	0,000
Titre V	0,000	0,000	0,000	0,000
Titre VI	0,165	0,165	0,165	0,165
<b>Total action culturelle</b>				
<b>Tourisme</b>	<b>0,165</b>	<b>0,165</b>	<b>0,165</b>	<b>0,165</b>

Les crédits de cette section étaient jusqu'en 2004 rattachés au ministère de l'équipement (section urbanisme et logement). Pour plus de lisibilité, ils ont été sortis du périmètre de ce ministère a posteriori dès 2004.

**Jeunesse, sports et vie associative**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre IV	0,00	14,937	0,00	15,197
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action culturelle</b>				
<b>Jeunesse, sports et vie associative</b>	<b>0,00</b>	<b>14,937</b>	<b>0,00</b>	<b>15,197</b>

**COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR****Soutien financier de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (compte n° 902.10)**

Textes constitutifs. – Loi de finances pour 1960, article 76; décret n° 59-733 du 16 juin 1959, modifié par le décret n° 62-758 du 30 juin 1962; décret n° 63-322 du 19 mars 1963; loi de finances pour 1967, article 64; loi de finances pour 1973, article 53; décret n° 74-232 du 12 mars 1974; loi de finances pour 1979, article 39; loi de finances pour 1984, article 18, 36 et 61; loi n° 86 -1067 modifiée du 30 septembre 1986, article 71 ; loi de finances pour 1988, article 55; loi de finances pour 1993, article 49 : modifiée ; loi de finances rectificative pour 1994, article 77; loi de finances pour 1995, article 77; loi de finances pour 1996, article 57 ; loi de finances pour 1997, article 61.

Objet. – Retracer l'emploi des ressources affectées au soutien financier accordé par l'État à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels.



(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LH	2005 (prévisions)
Crédits (1)	9,78	9,83

(1) Promotion des exportations de films et de programmes audiovisuels.

**Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée  
au financement des organismes du service public  
de la radiodiffusion sonore et de la télévision  
(compte n° 902.15)**

Textes constitutifs. – Loi de finances pour 1975, article 33; loi de finances pour 1977, articles 52-11 et 53; loi n° 82-652 du 29 juillet 1982; loi de finances pour 1983, article 65; loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée; projet de loi de finances pour 2000, article 55.

Objet. – Retracer les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu le recouvrement par l'État et la répartition de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.

Le compte spécial est crédité du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de télévision.

Il est débité des versements effectués aux organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision dans les conditions fixées par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, des frais de gestion du service chargé de la perception de la redevance susvisée, des restitutions de sommes indûment perçues au titre de ladite redevance, des charges de liquidation (autres que de personnel) de l'ex-office de radiodiffusion-télévision (ORTF) notamment et des dépenses diverses ou accidentelles.

(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LH	2005 (prévisions)
Crédits (1)	53,00	53,71

(1) Action radiophonique extérieure: Radio-France Internationale, T.V. 5.



**Crédits concourant  
au développement de la langue française  
et à la défense de la Francophonie**

---

Application de l'article 102 de la loi de finances pour 1987  
(n° 86-1317 du 30 décembre 1986)

## État récapitulatif des crédits concourant au développement de la langue française et à la défense de la Francophonie

(crédits exprimés en M€)

Données budgétaires	2004		2005	
	AP	DO/CP	AP	DO/CP
<b>I BUDGET GÉNÉRAL</b>				
<b>A. Dépenses civiles</b>				
Affaires étrangères	20,587	800,222	37,860	801,767
Écologie et développement durable	0,000	0,095	0,000	0,095
Travail, santé et cohésion sociale	0,000	0,000	0,000	0,000
II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	0,000	0,046	0,000	0,047
Culture et communication	0,000	8,778	0,000	8,864
Éducation nationale et Recherche	0,000	0,000	0,000	0,000
I. Enseignement scolaire	0,000	0,075	0,000	0,075
II. Enseignement supérieur	0,000	0,940	0,000	0,990
III. Recherche	0,781	3,277	0,781	3,231
Jeunesse, sports et vie associative	0,000	3,040	0,000	3,650
Justice	0,000	0,250	0,000	0,250
<b>TOTAUX I</b>	<b>21,368</b>	<b>816,723</b>	<b>38,641</b>	<b>818,969</b>
<b>II. COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR</b>				
902.10 Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels		9,780		9,830
902.15 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes de service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision		53,000		53,710
<b>TOTAUX : II</b>		<b>62,780</b>		<b>63,540</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL : I + II</b>	<b>21,368</b>	<b>879,503</b>	<b>38,641</b>	<b>882,509</b>

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE ET À LA DÉFENSE DE LA FRANCOPHONIE

Les crédits concourant à l'action en faveur de la Francophonie atteignent 0,88 Md€ d'Euros en PLF 2005. Ils sont pour 91 % de l'enveloppe globale mis en œuvre par le ministère des affaires étrangères.

Les dépenses imputées sur le budget du ministère des affaires étrangères recouvrent principalement :

- les dépenses de fonctionnement du réseau des services de coopération et d'action culturelle ainsi que des établissements culturels ;
- la part de la subvention versée à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), correspondant au prorata des élèves étrangers dans le nombre total des élèves scolarisés ;

- les dépenses d'interventions concourant à la promotion de la Francophonie, la coopération dans les domaines culturel, linguistique et audiovisuel (avec notamment les subventions versées à Radio France Internationale, à TV5 et à Canal France International ;
- les contributions versées par la France à l'Agence de la Francophonie, à l'Union Latine et l'organisation des ministres de l'éducation du sud-est asiatique, ainsi que les dépenses inscrites au Fonds multilatéral unique (FMU), en application des décisions prises lors des sommets francophones.

Concourent également – et notamment à la diffusion de la langue française :

- **le ministère de la culture et de la communication** (1 %), par exemple dans le cadre de la promotion des livres français à l'étranger, du soutien apporté à des associations dont le but est de faire connaître la culture française à l'étranger, ou de contributions multilatérales (fonds francophone des inforoutes, Agence intergouvernementale de la Francophonie) ;
- **le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** (0,5 %) au travers d'actions d'incitation, d'information et de consultation et via les subventions accordées à des organismes de recherches (CEA, CEMAGREF, CNRS) ;
- **le ministère de l'écologie et du développement durable** qui dans le domaine de la Francophonie soutient le fonds des inforoutes géré par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à hauteur de 70 000 euros ;
- **le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative** qui soutient la promotion du français dans les manifestations internationales.

Par ailleurs, **les comptes spéciaux du Trésor** (7,2 %), visant à soutenir l'industrie cinématographique et les organismes publics audiovisuels, apportent une contribution significative.

## Affaires étrangères

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,000	243,827	0,000	242,832
Titre IV	0,000	534,571	0,000	515,412
Titre V	11,297	9,889	31,410	29,955
Titre VI	9,290	11,935	6,450	13,567
<b>Total action francophone Affaires étrangères</b>	<b>20,587</b>	<b>800,222</b>	<b>37,860</b>	<b>801,767</b>

## Écologie et développement durable

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre IV	0,00	0,095	0,00	0,095
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action francophone Écologie et développement durable</b>	<b>0,00</b>	<b>0,095</b>	<b>0,00</b>	<b>0,095</b>

**Travail, santé et cohésion sociale****Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,046	0,00	0,047
Titre IV	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,000	0,000	0,00	0,000
<b>Total action francophone Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,046</b>	<b>0,00</b>	<b>0,047</b>

**Culture et communication**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	1,213	0,00	1,213
Titre IV	0,00	7,565	0,00	7,651
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action francophone Culture et communication</b>	<b>0,00</b>	<b>8,778</b>	<b>0,00</b>	<b>8,864</b>

**Éducation nationale et Recherche****I Enseignement scolaire**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,009	0,00	0,009
Titre IV	0,00	0,066	0,00	0,066
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI *	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action francophone Enseignement scolaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,075</b>	<b>0,00</b>	<b>0,075</b>

**II. Enseignement supérieur**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,250	0,00	0,250
Titre IV	0,00	0,690	0,00	0,730
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI *	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action francophone Enseignement supérieur</b>	<b>0,00</b>	<b>0,940</b>	<b>0,00</b>	<b>0,990</b>

**III. Recherche**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,000	0,000	0,000	0,000
Titre IV	0,000	2,496	0,000	2,450
Titre V	0,000	0,000	0,000	0,000
Titre VI	0,781	0,781	0,781	0,781
<b>Total action francophone Recherche</b>	<b>0,781</b>	<b>3,277</b>	<b>0,781</b>	<b>3,231</b>

**Jeunesse, sports et enseignement supérieur**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre IV	0,00	3,040	0,00	3,650
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action francophone Jeunesse, sports et vie associative</b>	<b>0,00</b>	<b>3,040</b>	<b>0,00</b>	<b>3,650</b>

**Justice**

(crédits exprimés en M€)

Imputation par titre	2004		2005	
	AP	DO + CP	AP	DO + CP
Titre III	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre IV	0,00	0,250	0,00	0,250
Titre V	0,00	0,000	0,00	0,000
Titre VI	0,00	0,000	0,00	0,000
<b>Total action francophone Justice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,250</b>	<b>0,00</b>	<b>0,250</b>

## COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

### ***Soutien financier de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (compte n° 902.10)***

Textes constitutifs. – Loi de finances pour 1960, article 76; décret n° 59-733 du 16 juin 1959, modifié par le décret n° 62-758 du 30 juin 1962; décret n° 63-322 du 19 mars 1963; loi de finances pour 1967, article 64; loi de finances pour 1973, article 53; décret n° 74-232 du 12 mars 1974; loi de finances pour 1979, article 39; loi de finances pour 1984, article 18, 36 et 61; loi n° 86 -1067 modifiée du 30 septembre 1986, article 71 ; loi de finances pour 1988, article 55; loi de finances pour 1993, article 49 : modifiée ; loi de finances rectificative pour 1994, article 77; loi de finances pour 1995, article 77; loi de finances pour 1996, article 57 ; loi de finances pour 1997, article 61.

Objet. – Retracer l'emploi des ressources affectées au soutien financier accordé par l'État à l'industrie cinématographique et à l'industrie des programmes audiovisuels.

(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LH	2005 (prévisions)
Crédits (1)	9,78	9,83

(1) Promotion des exportations de films et de programmes audiovisuels

### ***Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision (compte n° 902.15)***

Textes constitutifs. – Loi de finances pour 1975, article 33; loi de finances pour 1977, articles 52-11 et 53; loi n° 82-652 du 29 juillet 1982; loi de finances pour 1983, article 65; loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée; projet de loi de finances pour 2000, article 55.

Objet. – Retracer les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu le recouvrement par l'État et la répartition de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.

Le compte spécial est crédité du produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de télévision.

Il est débité des versements effectués aux organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision dans les conditions fixées par la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, des frais de gestion du service chargé de la perception de la redevance susvisée, des restitutions de sommes indûment perçues au titre de ladite redevance, des charges de liquidation (autres que de personnel) de l'ex-office de radiodiffusion-télévision (ORTF) notamment et des dépenses diverses ou accidentelles.



(crédits exprimés en M€)

	2004 Crédits ouverts en LFI	2005 (prévisions)
Crédits (1)	53,00	53,71

(1) Action radiophonique extérieure: Radio-France Internationale, T.V. 5.

## PARTICIPATION DE LA FRANCE AU FINANCEMENT DES DÉCISIONS DES SOMMETS FRANCOPHONES

Les crédits du Fonds multilatéral unique - FMU - inscrits en lois de finances au budget du ministère des affaires étrangères (chapitre 42-32 40) pour le biennium 2002-2004 étaient de 73,36 M€, (36,68 M€ pour 2002 et 36,68 M€ pour 2003). Les décisions relatives au biennium suivant seront prises au prochain sommet de Ouagadougou fin 2004.

À la suite du Sommet de Beyrouth qui s'est réuni en octobre 2002, un abondement de 20 M€ destiné au Plan de relance de la Francophonie est intervenu en loi de finances rectificative pour 2002 (se répartissant principalement en 7,675 M€ pour l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, 11,925 M€ pour l'Agence universitaire de la Francophonie et 0,40 M€ pour l'Association internationale des maires francophones). En LFI 2004, une mesure nouvelle de 10 M€ pérennisant la mise à niveau antérieure, était venue augmenter la dotation du FMU atteignant alors 46,68 M€.

Ces crédits ont permis de financer, au travers des opérateurs que sont l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires francophones (AIMF), des actions visant notamment à :

- la promotion du français dans les organisations internationales ;
- le développement de l'usage du français dans les TIC et dans le secteur audiovisuel ;
- la promotion de la diversité culturelle et linguistique ;
- la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace francophone ;
- le soutien au développement économique et solidaire ;
- le développement de la coopération universitaire et scientifique francophone ;
- l'appui à la coopération décentralisée francophone.

À ces crédits, il convient d'ajouter pour le ministère des affaires étrangères :

- la contribution statutaire de la France à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie : 11,19 M€ en 2004 (chapitre 42-31 article 54) ;
- en LFI 2004, une mesure nouvelle de 10 M€ est venue augmenter la dotation des bourses au chapitre 42-15 article 20, pérennisant ainsi la relance de la Francophonie décidée au Sommet de Beyrouth.

Parmi les autres ministères contribuant aux actions francophones décrites dans le tableau ci-après, figurent notamment :

- le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (3,50 M€ en 2004) ;
- le ministère de la culture et de la communication (0,675 M€) ;
- le ministère de la justice (0,25 M€) ;
- le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (0,04 M€) ;
- le ministère de l'écologie et du développement durable (0,07 M€) ;
- le ministère délégué aux PME, au commerce et à l'artisanat (0,07 M€) ;
- le ministère délégué à l'industrie (0,381 M€).

## ACTION FRANCOPHONE

114

Action multilatérale et bilatérale

Ministères	Fonds multilatéraux dont Agence intergouvernementale de la Francophonie - AIF			Autres opérateurs		
		2002	2003		2002	2003
<b>Affaires étrangères</b>	Crédits déliés :					
	Programmation générale	5,63	4,41	Agence universitaire de la Francophonie (AUF)	18,70	16,78
	Crédits liés ou affectés :					
	Plan de relance du français dans les organisations internationales	3,41	2,41	Association internationale des maires francophones (AIMF)	1,33	1,03
	Action en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme	2,50	2,50	Université L. Sedar Senghor d'Alexandrie	1,75	0,88
	Coopération juridique et judiciaire	0,75	0,75			
	Forum francophone des affaires	0,05	0,05			
	Nouvelles technologies	1,08	1,04			
	Actions culturelles	0,66	0,82			
	GRETAf	0,03	0,03			
Autres	0,79	0,56				
	<b>Sous-total sous conventions</b>	<b>14,90</b>	<b>12,57</b>			
	<b>Autres contributions (statutaire, loyer)</b>	<b>10,82</b>	<b>11,09</b>			
	<b>Plan de relance sous convention (dont français dans l'UE : 1,4 M€)</b>		<b>7,68</b>	AUF AIMF		11,92 0,40
	<b>Sous-total</b>			<b>Sous-total</b>		
<b>Jeunesse, éducation nationale et recherche</b>	Education et formation	0,30	0,30	AUF	2,44	2,52
	Fonds francophone des inforoutes	0,30	0,30	AIMF	0,46	0,46
	<b>Sous-total</b>	<b>0,60</b>	<b>0,60</b>	<b>Sous-total</b>	<b>2,90</b>	<b>2,98</b>

<b>Culture et communication</b>	Culture et langues	0,80	0,79		
	Fonds francophone des inforoutes	0,15	0,15		
<b>Sous-total</b>		<b>0,95</b>	<b>0,94</b>		
<b>Économie, finances et industrie</b>	Fonds francophone des inforoutes (FFI)	0,76	0,76		
<b>Justice</b>	Coopération juridique et judiciaire	0,46	0,46		
<b>Affaires sociales, travail et solidarité</b>	Fonds francophone des inforoutes (FFI)	0,08	0,08		
<b>Écologie et développement durable</b>	Fonds francophone des inforoutes (FFI)	0,08	0,08		
<b>Sports</b>	CONFES	0,44	0,41		
	Jeux de la Francophonie	0,05	0,07		
<b>Sous-total</b>		<b>0,46</b>	<b>0,51</b>		
<b>PME/PMI</b>	Fonds francophone des inforoutes (FFI)	0,15	0,15		
<b>Total Général</b>		<b>29,26</b>	<b>34,92</b>	<b>Total Général</b>	<b>24,68 33,99</b>



























*IMPRIMERIE NATIONALE*

4 003071 1